



**Réunion du conseil du GECT
Eurodistrict Strasbourg-Ortenau
6 février 2014**

Festsaal der Illenau (Salle des fêtes)
Illenauer Allee 77 (rez-de-chaussée) - ACHERN

10h30 – 12h30

Compte-rendu de réunion

Liste des participants

Monsieur Jacques BIGOT, Monsieur Henri BRONNER, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Yves BUR, Monsieur Hermann BURGER, Monsieur Bernard EGLES, Dr. Alexandre FELTZ, Monsieur Günter GORECKY, Monsieur Alain FONTANEL, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Peter KIEFER, Monsieur Bruno METZ, Monsieur Klaus-Peter MUNGENAST, Dr. Günther PETRY, Madame Nawel RAFIK-ELMRINI, Monsieur Norbert REINHARD, Madame Anne-Pernelle RICHARDOT, Monsieur Roland RIES, Monsieur Frank SCHERER, Monsieur Richard SCHÜLER, Madame Eveline SEEBERGER, Dr. Claus-Dieter SEUFERT, Monsieur Michael WELSCHE, Monsieur Wilhelm WUNSCH

Ordre du jour

1. Accueil par le Président et ouverture de la réunion

Monsieur SCHERER souhaite la bienvenue à l'assistance. Il remercie la ville d'Achern qui accueille la réunion de ce jour, souhaite un prompt rétablissement au maire absent, Monsieur MUTTACH, et donne la parole au maire adjoint, Monsieur STIEFEL.

Monsieur STIEFEL souhaite la bienvenue à l'assistance.

Monsieur SCHERER constate que le quorum du Conseil est atteint.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1.2 Approbation du compte-rendu

Le compte-rendu de la réunion du Conseil du 9 janvier 2014 est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport consécutif au Bureau (23/01/2014)

Monsieur SCHERER informe qu'il va participer à un groupe de travail constitué par Monsieur le ministre FREDRICH. Il convient d'étudier, si certaines compétences peuvent être transférées à l'Eurodistrict. Du reste, Monsieur SCHERER pense qu'une initiative similaire pourrait être mise sur pied également côté français, puisque les ministres des affaires étrangères STEINMEIER et FABIOUS souhaitent donner une nouvelle dimension à la coopération franco-allemande. Le transfert de compétences serait une nouvelle perspective intéressante qui, pour l'Eurodistrict, irait au-delà du financement de projets et de mesures. De nombreux domaines de compétence sont envisageables : l'éducation, le droit de l'environnement, l'aménagement du territoire, les infrastructures, les réseaux de transports publics, ... Monsieur SCHERER se réjouirait d'un tel renforcement de l'Eurodistrict; il communiquera les résultats du groupe de travail.

Monsieur SCHERER déclare qu'au regard des élections municipales en France et en accord avec le vice-président Monsieur RIES, il a été décidé de repousser après les élections le changement de la présidence prévue en 2014 et ce, au cours de la réunion du Conseil le 5 juillet 2014. Aucune objection n'est soulevée.

En ce qui concerne les activités de l'Eurodistrict, Monsieur SCHERER informe que le site internet de l'Eurodistrict devrait être terminé fin mars ou début avril. Des éléments participatifs y sont notamment intégrés et le nouveau site internet doit permettre de renforcer la proximité avec les citoyens. Il conviendrait également de rédiger pour la première fois, en vue d'une meilleure information, un rapport sur toutes les activités déjà entreprises.

3. Politique

3.1 Budget

3.1.1 Désignation d'un membre du Conseil chargé de présider aux votes du compte de gestion et du compte administratif 2013

Monsieur SCHERER attire l'attention sur le fait que, conformément à la jurisprudence française dont relève l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, un tiers assure la présidence en vue de l'approbation du compte de gestion et du compte administratif, et précise qu'il est tenu de se retirer de sa fonction de président de l'Eurodistrict.

Le Conseil désigne le doyen du Conseil, Dr. SEUFERT, comme président de la réunion afin que l'approbation du compte de gestion 2013 et du compte administratif 2013 puisse avoir lieu. La décision est prise avec une abstention.

Monsieur SCHERER se retire.

3.1.2 Compte de gestion 2013

Dr. SEUFERT assure la présidence de la réunion. Il présente le compte de gestion conformément à la proposition de décision et lit les chiffres récapitulatifs.

Le compte de gestion 2013 est approuvé à l'unanimité.

3.1.3 Compte administratif 2013

Dr. SEUFERT présente le compte administratif conformément à la proposition de décision.

L'exercice a été clôturé avec un excédent total de 615 911,37 €. Cet excédent est obtenu en additionnant l'excédent du budget administratif à hauteur de 596 439,94 € et l'excédent du budget financier à hauteur de 19 471,43 €.

Le compte administratif 2013 est approuvé à l'unanimité.

Dr. SEUFERT remercie les membres du Conseil et confie une nouvelle fois la présidence à Monsieur SCHERER.

3.1.4 Budget primitif 2014

En introduction, Monsieur SCHERER résume brièvement les événements de l'année 2013 ; il informe qu'un montant de 1 541 134 € était à disposition début 2013 et que, à la fin de l'année, un excédent de 615 911 € avait été enregistré ; en conséquence, le total des dépenses s'élevait à 925 223 €. En 2013, les dépenses étaient légèrement inférieures aux dépenses prévues, certaines dépenses – comme mentionné dans le relevé présenté – ayant été reportées en 2014.

Monsieur SCHERER explique les diverses annexes du budget primitif 2014, lesquelles doivent simplifier la présentation des documents comptables officiels de la nomenclature « M14 ». L'annexe 3 semble la plus concluante. À propos de cette annexe, Monsieur SCHERER explique que les titres sont identiques à ceux ayant fait l'objet de la discussion portant sur les chiffres clés du budget lors de la réunion du Conseil du 09/01/2014. Pour 2014, l'Eurodistrict dispose de 1 465 911 €. Le total des dépenses planifiées s'élève à 1 218 595 €. En conséquence, on obtiendrait, fin 2014, un excédent potentiel de 247 316 € pour 2015. Monsieur SCHERER rappelle que l'excédent est dû au démarrage tardif au cours du premier exercice ; il revient également sur la décision commune selon laquelle il valait mieux utiliser cet excédent sur plusieurs années pour des projets utiles plutôt que de le dépenser à tout prix. À titre d'exemple, l'achat de valisettes d'interprétariat ou le nouveau site internet sont des dépenses utiles exceptionnelles. À la longue, les dépenses doivent avoisiner les 850 000 €. Monsieur SCHERER se félicite de cette flexibilité financière pour 2014 et 2015.

Personne ne souhaite prendre la parole.

Le budget primitif 2014 est approuvé à l'unanimité.

4. Projets

Participations de l'Eurodistrict à des projets et projets propres

4.1 Santé : suite de la mise en œuvre des recommandations de l'étude

Monsieur SCHERER se réfère au document remis. L'étude mandatée par l'Eurodistrict a permis de tirer de nombreux enseignements tout en dégagant des possibilités de coopération. Un certain temps s'est écoulé depuis. Il existe de nouveaux actes juridiques ; il s'agit de l'application du droit européen et les opinions des juristes sont en partie divergentes. Pour les documents de la réunion, il convient en priorité de montrer à quoi ressemble le statut quo actuel :

Même après l'application de la directive européenne 2011/24/UE, l'autorisation préalable en cas d'hospitalisations prévues à l'étranger reste la règle. Il est cependant possible d'instaurer une zone juridique dans le cadre de laquelle une autorisation préalable ne serait pas nécessaire pour un domaine précis. La création d'une ZOAST dans les domaines de coopération convenus, telle que décidée par le Conseil de l'Eurodistrict, allait dans ce sens. Il ressort des entretiens préalables avec les divers acteurs que, pour diverses raisons (nouvelles acquisitions, etc.), des domaines de coopération initialement envisagés, il ne reste que quelques domaines qui semblent encore réalisables et utiles. Dans le domaine de l'IRM, au regard des longs délais d'attente côté français, la création d'une ZOAST serait utile du point de vue des patients. Également dans le domaine de la cancérologie, la mise en place d'une telle zone juridique semble aujourd'hui encore justifiée, notamment en ce qui concerne la rééducation précoce des patients.

Monsieur RIES exprime sa déception quant à la lenteur du processus portant sur la création d'une ZOAST. Il comprend qu'il est difficile de concilier les différents systèmes de santé et administratifs et soutient la procédure étape par étape. Il demande toutefois une mise en place plus rapide dans l'intérêt des patients concernés, également en ce qui concerne le centre de lutte contre le cancer qui sera créé à Strasbourg.

Monsieur SCHERER explique ensuite qu'à son avis, la bureaucratie administrative n'est pas à l'origine de la lenteur du processus de création. Il souligne que les cliniques des deux côtés du Rhin sont également des concurrents potentiels dans une telle zone transfrontalière. Pour cette raison, une coopération ne peut fonctionner que si les offres sont complémentaires. La création d'une ZOAST dépend donc de manière déterminante, indépendamment de la volonté des politiques, de la volonté des acteurs concernés. Il demande au Dr. Seufert et au Dr. Feltz d'exprimer brièvement leurs réflexions sur le développement du projet de la ZOAST.

Le Dr. SEUFERT souligne le point abordé par Monsieur SCHERER : une volonté politique de coopérer existe bel et bien, mais les acteurs de part et d'autre du Rhin sont également des concurrents potentiels. Plusieurs réunions avec les acteurs des deux côtés du Rhin ont montré que le projet ne peut avancer que si un programme de renforcement de la confiance est mis en place, comme la création d'un groupe de travail commun composé d'experts cliniques et scientifiques. Celui-ci travaillerait alternativement au Centre Paul Strauss et au « Ortenau Klinikum » par exemple sur l'évaluation scientifique des thérapies des deux côtés du Rhin.

Monsieur BUR souligne que la mise en place d'une coopération dans le domaine de la santé est compliquée et de longue haleine. Il mentionne également le risque de voir émerger une situation concurrentielle et rejoint Monsieur SCHERER quant à l'utilisation de complémentarités. Il rappelle que de telles coopérations complémentaires dans des domaines spécifiques ne concernent qu'un petit nombre de patients. Par ailleurs, il souligne l'importance de l'intégration des autorités compétentes puisque la suppression de l'autorisation préalable dans certains domaines de coopération relève de leur compétence.

Monsieur KIEFER fait remarquer que la création d'une ZOAST serait très souhaitable pour les habitants de Kehl en raison de la proximité avec Strasbourg (par rapport à Offenburg, Lahr et Fribourg), notamment pour les patients atteints d'un cancer ou les patients des urgences.

Monsieur BIGOT constate qu'il s'agit d'un sujet politique qui devrait à l'avenir être abordé par l'Eurodistrict notamment au niveau politique. Pour le développement d'une agglomération transfrontalière dans l'Eurodistrict, il faudrait recourir à la directive européenne relative à la santé et s'adresser aux États ainsi qu'à la Commission européenne au sujet de son application.

Il rappelle les trois niveaux des acteurs :

- 1) Les acteurs dans le domaine de la santé qui souhaitent éventuellement coopérer mais qui craignent un renforcement possible de la concurrence.
- 2) Les autorités qui se montrent également réticentes à l'égard des coopérations alors que les baisses des coûts susceptibles d'en résulter devraient être entièrement dans leur intérêt.
- 3) Les utilisateurs (patients) qui n'attachent pas une grande importance à l'aspect d'une éventuelle concurrence mais qui seraient susceptibles d'être intéressés par un traitement de l'autre côté de la frontière, comme expliqué par Monsieur KIEFER.

Monsieur BIGOT souligne qu'il est primordial de discuter du rôle que l'Eurodistrict doit revêtir par rapport aux divers acteurs et de l'importance qu'il faut accorder à la thématique sensible de la santé. Selon lui, l'Eurodistrict devrait soutenir l'application de la directive européenne relative à la santé sur son territoire en sa qualité de région pilote. Il comprend qu'il existe également dans l'Eurodistrict d'autres domaines moins compliqués comme le multilinguisme, pour lesquels les fonds et le personnel pourraient être utilisés de manière plus rentable.

Dr. FELTZ souligne qu'il ne faut pas se laisser décourager par les difficultés administratives, et cite, à titre d'exemple, le cabinet ouvert à Kehl avec succès dans le domaine de la médecine des addictions. Créer des structures complémentaires au lieu d'acheter des appareils coûteux des deux côtés de la frontière permettrait de faire des économies considérables.

Dr. PETRY rejoint Monsieur BIGOT en ce qui concerne la nécessité de définir les questions d'ordre politique. Il existe deux possibilités :

- 1) Suivre et demander l'application des règles européennes sur place
- 2) Définir de nouvelles règles

Il faudrait clarifier ce qui est déjà possible selon les règles européennes existantes. Selon lui, il faut systématiquement privilégier l'application des règles européennes sur place plutôt que des solutions isolées. Par ailleurs, il faut tenir compte du fait que de nombreux patients préfèrent éventuellement se faire soigner dans leur pays plutôt que dans le pays voisin et garder ainsi leur identité culturelle. Ce point doit être approfondi.

Monsieur SCHERER ajoute que la proposition de décision fournit des informations détaillées sur ce qui est déjà juridiquement possible en vertu des règlements européens existants. Selon lui, l'Eurodistrict doit poursuivre ses efforts pour mettre en œuvre des projets qui vont au-delà de ce qui est actuellement permis par ces règlements. Ce faisant, il ne faut toutefois pas sous-estimer les obstacles, notamment l'impact de la situation concurrentielle.

Monsieur RIES souligne que la question de la coopération doit être posée très tôt, à savoir au moment où est prise la décision sur les investissements. Tant que les acteurs français et allemands établiront et mettront en place séparément les plans d'investissement dans le domaine de la santé, il existera une situation concurrentielle et la coordination de l'offre des soins de santé sera compliquée. Il se réfère au projet de construction de la clinique Tamaris dans le quartier du Port du Rhin.

Monsieur SCHERER fait les propositions suivantes, en tenant compte des suggestions faites au cours de la discussion :

- 1) Au point 1, il est également demandé au président et aux politiques de l'Eurodistrict de réfléchir à l'action politique souhaitée dans ce domaine thématique.
- 2) À propos du point 2, le groupe de travail Santé doit également élaborer un plan d'action concret.
- 3) Afin de travailler plus rapidement, le point 3), paragraphe 2 est modifié comme suit : dans le cadre du budget de 80 000 € décidé lors de la réunion du Conseil de l'Eurodistrict du 5 septembre 2013, il est possible de faire appel, si nécessaire, à un prestataire de services externe pour la réalisation de ces missions. Le Conseil autorise le président à signer tous les accords et contrats nécessaires.

Le Conseil de l'Eurodistrict adopte la décision modifiée à l'unanimité.

4.2 Semaine de l'entrepreneur européen 2014

En introduction, Monsieur SCHERER remercie Madame NAILLON de la municipalité de Strasbourg pour son énorme engagement dans le cadre de la Semaine de l'entrepreneur européen et rappelle à cet effet qu'une grande partie de l'organisation est fournie par la CUS. En complément des documents remis, Monsieur SCHERER souhaite simplement exprimer son opinion positive sur cet événement et considère qu'il serait souhaitable de le poursuivre. Il espère que le FSE soutiendra également la Semaine de l'entrepreneur européen en 2014.

La poursuite de la Semaine de l'entrepreneur européen et les dépenses y afférentes sont votées à l'unanimité.

4.3 Mise en place de critères de subvention pour le fonds du bilinguisme

Monsieur SCHERER résume l'historique et explique le point de l'ordre du jour comme suit : l'éducation et le bilinguisme sont des champs d'action prioritaires de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau. Suite aux résultats de la Convention de l'Eurodistrict 2013, le Bureau de l'Eurodistrict, lors de sa réunion du 16 mai 2013, a adopté une nouvelle stratégie pour l'éducation et le bilinguisme. Le fonds destiné aux excursions scolaires transfrontalières n'étant pas suffisamment utilisé, une partie de cette stratégie consiste à l'affecter à un fonds pour l'éducation et le bilinguisme.

Conformément aux critères de subvention proposés, le nouveau fonds est destiné aux projets dont l'objectif principal est l'apprentissage de la langue du pays voisin. De plus, ces projets doivent contribuer à la réalisation de l'un des objectifs suivants :

- Susciter l'envie d'apprendre la langue du pays voisin
- Découvrir la culture du pays voisin et/ou ouvrir sa propre culture aux citoyens du pays voisin.
- Créer une identité commune dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau.

Une aide à hauteur de 50 % jusqu'à une somme totale de 5 000 € est proposée.

Afin de garantir la transparence des critères pour les bénéficiaires, il est également proposé d'ajouter la phrase suivante aux critères de subvention pour les subventions classiques : « Les critères de subvention suivants s'appliquent uniquement aux subventions classiques. Les critères de subvention spécifiques respectifs s'appliquent aux microprojets et aux projets dans le cadre du fonds pour l'éducation et le bilinguisme. »

Monsieur SCHERER propose de ne pas modifier les critères de subvention pour les subventions classiques ; il propose plutôt d'ajouter une phrase explicative aux nouveaux critères de subvention.

Monsieur BIGOT propose d'augmenter le montant de l'aide à hauteur de 100 % afin d'être en mesure de soutenir entièrement des projets innovants et intéressants.

Monsieur SCHERER soutient la proposition, étant donné que l'application du modèle de cofinancement n'est pas toujours facile dans la pratique et que, compte tenu d'un montant maximum de subventions de 5 000 €, il s'agit de montants minimum de subventions.

Le Dr. DEBACHER attire l'attention sur le fait qu'il est important de faire connaître les possibilités de subvention également dans les écoles. Il convient d'améliorer la communication.

Monsieur SCHERER met la proposition en évidence ; il fait savoir que le Bureau a déjà discuté de ce point et considère qu'il mérite d'être développé.

Monsieur MUGENAST demande si l'absence de demandes de subvention pour les échanges scolaires a un rapport avec la complexité de la procédure de demande (notamment par rapport aux microprojets).

Monsieur SCHERER souligne que la procédure de demande est nettement plus simple. Il se demande si l'autorisation de sortie du territoire français est encore nécessaire pour les classes françaises.

Monsieur RIES fait savoir que, à sa connaissance, cette autorisation n'est plus nécessaire.

Il convient de vérifier si une autorisation de sortie du territoire est nécessaire. Si cette autorisation n'est plus nécessaire, cette information sera intégrée dans la communication avec les écoles.

Les propositions ci-après sont intégrées dans la proposition de décision :

1) Augmentation de l'aide jusqu'à 100 % des dépenses dans le cadre d'un montant maximum de l'aide à hauteur de 5 000€

2) Les critères de subvention pour les subventions classiques restent inchangés. En lieu et place, une phrase précisant que ceux-ci ne s'appliquent qu'au fonds pour l'éducation et le bilinguisme et non aux subventions classiques ni aux microprojets sera rajoutée.

Le Conseil de l'Eurodistrict adopte la décision modifiée à l'unanimité.

4.4 Participation au projet « Groupe d'intervention retraite »

Monsieur SCHERER présente brièvement le projet :

Le projet « Groupe d'intervention retraite » soutient les anciens frontaliers, aujourd'hui en grande partie retraités, lors du traitement des avis d'imposition rétroactifs qui reposent sur une modification de la loi côté allemand. En 2013, le projet a été soutenu par l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau avec un montant de 10 000 € pendant un an. Le projet doit se dérouler sur deux années supplémentaires en raison d'une demande toujours importante. À cet effet, une subvention de 20 000 € est sollicitée.

Monsieur BIGOT attire l'attention sur le double financement dans le budget des projets : Infobest est d'ores et déjà cofinancée par la Communauté urbaine de Strasbourg. Pour le moment, cela ne pose pas de problème au regard du budget de l'Eurodistrict ; il faudrait toutefois à l'avenir éviter des doubles financements. Quant à la thématique, les participations aux projets doivent à l'avenir se concentrer sur les sujets politiques de l'Eurodistrict.

Le Conseil de l'Eurodistrict décide à l'unanimité de subventionner le projet avec un montant de 20 000 €.

Subventions de projets

4.5 Projet pour élèves dans le lieu de rencontre Illenau

Monsieur MUTTACH aurait aimé présenter lui-même ce projet. En raison de son absence pour cause de maladie, son collaborateur, Monsieur VOLLET, se charge de la présentation :

Le centre scolaire sur le lieu de rencontre « Illenau » à Achern doit permettre aux élèves français et allemands de réfléchir eux-mêmes à l'histoire régionale dans le cadre scolaire. Il est prévu de présenter ces travaux de réflexion au public, par exemple dans le cadre d'exposés. Une démarche qui doit contribuer à renforcer la prise de conscience transfrontalière de l'histoire. Une subvention à hauteur de 22 500 € pour la création du centre scolaire est sollicitée.

Le Conseil de l'Eurodistrict décide à l'unanimité de soutenir le projet avec une subvention à hauteur de 22 500€.

4.6 Start Hop – Orientation des créateurs d'entreprises dans un cadre transfrontalier

Madame KIRCHNER présente la demande de subvention :

Start Hop réalise un projet pilote depuis novembre 2012 ; l'organisme délivre des informations et des conseils aux créateurs d'entreprises dans un contexte transfrontalier. Afin d'être en mesure, entre autres, de garantir la continuité de l'accompagnement de 90 projets de créateurs d'entreprises et d'évaluer l'évolution du projet sur deux ans, la phase pilote devrait être prolongée d'une année supplémentaire. Pour ce faire, une subvention à hauteur de 40 000 € est sollicitée.

Le Conseil de l'Eurodistrict décide à l'unanimité de soutenir le projet avec une subvention à hauteur de 40 000 €.

4.7 Festival de la photographie Oblick – Dialogues de la jeune photographie

M. SCHERER demande à Mme MAKSOUDIAN de présenter le projet.

Mme MAKSOUDIAN indique qu'il s'agit d'un festival de photographie destiné aux jeunes photographes. Il est mis en œuvre dans le cadre du programme culturel «Triptic – Échange culturel dans le Rhin Supérieur» lancé par la fondation suisse Prohelvetia en partenariat avec des collectivités territoriales du Rhin Supérieur. Il est organisé par la galerie de photographie de Strasbourg La Chambre en partenariat avec des structures telles que la Kunstschule Offenburg. Le festival vise des objectifs multiples : d'une part faire connaître les jeunes artistes de l'Eurodistrict et les lancer sur le marché de l'emploi en leur permettant de rencontrer des professionnels et d'autre part démocratiser l'art photographique auprès du grand public. Le festival sera biennal. La première édition se déroulera du 3 avril au 1^{er} juin 2014 et devrait attirer 10 000 visiteurs. Le budget de cette première édition s'élève à 266 100 € et la subvention sollicitée auprès de l'Eurodistrict est de 40 000 €. Il est prévu que la part des financements privés augmente au fil des éditions au détriment de la part du soutien de l'Eurodistrict, ce qui permettra aux organisateurs de se passer de la subvention de l'Eurodistrict à partir de la 4^{ème} édition.

4.8 ESTES – Travail social au-delà des frontières

Madame KIRCHNER présente la demande de subvention :

L'objectif du projet est d'encourager la coopération transfrontalière au niveau du travail social dans les domaines suivants :

- 1) Protection de l'enfance
- 2) Mobilité professionnelle dans le travail avec les personnes handicapées
- 3) Développement social local.

Chaque domaine poursuit un objectif spécifique, comme la rédaction d'un guide pour la gestion de situations franco-allemandes, la mise en application de l'accord-cadre relatif à la formation professionnelle transfrontalière, mais aussi l'échange de bonnes pratiques. Pour atteindre les objectifs spécifiques, il est prévu de créer 3 groupes de travail qui se termineront respectivement par un séminaire. Pour la mise en œuvre du projet, une subvention à hauteur de 11 000 € est sollicitée. Il s'agit du projet consécutif à un projet soutenu par l'Eurodistrict en 2011/2012.

Le Conseil de l'Eurodistrict décide à l'unanimité de soutenir le projet avec une subvention à hauteur de 11 000 €.

4.9 Présentation orale de la planification pour un Forum européen Altenheim/Pont Pierre-Pflimlin (état des lieux)

Monsieur SCHERER souhaite la bienvenue à Monsieur FISCHER, maire de Neuried, à Monsieur GROSSMANN, architecte et développeur du projet, et à Monsieur SCHOPPMANN, directeur du théâtre Baal Novo. Il fait remarquer que le bâtiment doit abriter diverses institutions, notamment le théâtre Baal Novo bien connu dans l'Eurodistrict, qui pourrait y trouver un nouveau lieu de représentations.

Monsieur GROSSMANN présente le projet dont les racines se trouvent dans le Livre Blanc de 2004 de l'Eurodistrict qui mentionnait déjà une partie du projet. Le présent projet est maintenant dans la phase de concrétisation. Des points importants comme la culture, les loisirs et le tourisme font partie du projet, dont la mise en application fait l'objet d'études depuis 4 ans déjà. En 2010, le « Regierungspräsidium » s'est adressé à la commune, afin de trouver des locaux dans le cadre de mesures de protection contre les crues, notamment des salles de séminaires et d'exposition. En 2012, le plan régional prévoyait de déplacer la « ceinture verte ». Un nouveau plan d'occupation des sols a été élaboré et examiné. Les études sont terminées et approuvées.

Monsieur GROSSMANN s'attarde sur certains points souhaités dans le Livre Blanc. Cinq des objectifs qui y sont mentionnés seront réalisés dans le cadre du projet :

- Faire connaître l'offre culturelle au-delà des frontières : Baal Novo qui doit être abrité dans le bâtiment est un théâtre transfrontalier qui pratique le bilinguisme. À la frontière entre la France et l'Allemagne, le site sur le pont Pierre-Pflimlin serait un point de chute idéal pour le théâtre.
- Coordination des systèmes d'information touristique : le projet doit également être une ouverture entre l'Alsace et le Bade-Wurtemberg, avec un service d'informations pour les touristes qui souhaitent trouver des informations sur l'offre locale de part et d'autre du Rhin.
- Revalorisation du patrimoine naturel historique, situé au cœur de la zone de loisirs ; création d'une infrastructure qui permet de découvrir les berges du Rhin, entre Strasbourg et l'Ortenau.
- Organiser et développer l'agrotourisme : le projet prévoit de réunir à cet endroit les producteurs régionaux, ce qui leur permettra de présenter et de vendre leurs produits.
- Pistes cyclables transfrontalières : la piste cyclable des Forts Strasbourg-Kehl qui part du site, profite, grâce au projet, d'une infrastructure et d'un point de départ appropriés.

Par ailleurs, Monsieur GROSSMANN présente des photos et un film et se réfère également aux documents disponibles. À l'endroit du parking actuel, il est prévu de construire deux bâtiments qui abriteront également des toilettes publiques qui font à ce jour défaut à cet endroit prisé pour les excursions. Il convient tout particulièrement de mentionner le théâtre qui peut être utilisé, en dehors des représentations de Baal Novo, également par le « Regierungspräsidium » dans le cadre du programme contre les crues, mais aussi pour d'autres manifestations publiques. L'étage peut accueillir des bureaux également pour des entreprises ou des institutions transfrontalières.

Monsieur SCHOPPMANN remercie l'Eurodistrict pour les aides qu'il lui a accordées pour ses projets et qui ont permis de développer le théâtre. Pour lui, l'Eurodistrict constitue un laboratoire européen dans lequel cohabitent les citoyens français et allemands. Ainsi, sa troupe a joué hier également à Strasbourg et elle jouera aujourd'hui côté allemand devant un public souvent « mixte ». Le Forum européen à Altenheim sur le pont Pierre-Pflimlin doit constituer un endroit où tous les citoyens pourront se rencontrer et véhiculer l'idée de l'Europe. Le théâtre doit continuer de s'appuyer sur deux piliers : le Forum sur le Rhin en tant que point de chute et la présence par des représentations dans l'Eurodistrict. Au regard des enquêtes réalisées l'année précédente et de l'expérience acquise lors du festival d'été subventionné par l'Eurodistrict, on peut s'attendre à environ 8000 visiteurs du théâtre par an, dont 50 % dans le domaine de la jeunesse. Environ 80 représentations sont prévues chaque année. De plus, l'implantation sur le Rhin doit également permettre des initiatives et des échanges entre les citoyens de l'Eurodistrict ainsi que des congrès et des séminaires. L'objectif est de créer un endroit où l'économie, l'art, la politique et l'éducation se rencontrent. Le changement du nom du théâtre est également envisagé à l'occasion de l'implantation, par exemple Theater Europe. Pour le financement de ce projet à ce jour unique en son genre, Monsieur SCHOPPMANN mise non seulement sur l'aide du Bade-Wurtemberg mais aussi, à l'avenir, sur celle de l'Eurodistrict, des communes et autres acteurs.

Monsieur FISCHER souligne que la commune de Neuried soutient entièrement le projet: il vient idéalement compléter la traversée du Rhin par le pont Pierre-Pflimlin et constitue une revalorisation manifeste de l'espace utilisé auparavant comme un espace de stationnement « sauvage » par de nombreux promeneurs. Il considère également que le projet vient parfaitement compléter le sentier « Auenwildnis » situé à proximité et déjà en construction.

Monsieur SCHERER remercie pour les présentations. Pour lui, le bâtiment avec ses nombreux aménagements est une incarnation parfaite de l'Eurodistrict. Il saluerait une participation future de l'Eurodistrict, non pas en tant qu'investissement dans l'ouvrage au cœur de l'Eurodistrict, mais dans l'idée qui va dans le sens du contexte politique et démontre un caractère innovant. Il attend avec impatience la concrétisation du projet: ce dernier réunit plusieurs objectifs de l'Eurodistrict : la culture, la création d'une identité commune, mais également le bilinguisme.

Microprojets

4.10 Microprojet N° 2014-5 « Universal Dancers – Festival international Danse Hip Hop Offenbourg-Strasbourg »

Le microprojet est adopté à l'unanimité.

4.11 Microprojet N° 2014-6 « Tour Eurodistrict »

Monsieur SCHERER demande à Madame MAKSOUDIAN de présenter le projet.

Madame MAKSOUDIAN indique qu'il s'agit d'une randonnée de cyclisme s'adressant au grand public le dimanche 25 mai au départ du Jardin des deux Rives qui devrait attirer entre 1000 et 1200 visiteurs. Un projet semblable avait eu lieu en 2013 et avait déjà été soutenu par le fonds de soutien aux microprojets. Cette année l'aspect novateur réside dans l'organisation d'ateliers d'autoréparation de vélos par l'association Vélostation, qui organise le projet aux côtés des associations Les Randonneurs de Strasbourg et la Kehler Turnerschaft.

Le microprojet est adopté à l'unanimité.

5. Divers

Monsieur SCHERER remercie tous les participants et tout particulièrement Madame ARENDER, directrice du service financier de la CUS qui, grâce à son soutien intensif sur les questions budgétaires et la préparation des dossiers, s'est révélée être une aide précieuse pour le Secrétariat général.

Monsieur SCHERER clôt la réunion à 12.40 heures.

Frank Scherer
Président de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau



**Réunion du Conseil du GECT
« Eurodistrict Strasbourg-Ortenau »**

du jeudi 6 février 2014

**Festsaal der Illenau (Salle des fêtes)
Illenauer Allee 77 (rez-de-chaussée) - ACHERN**

10h30 – 12h30

Procès-verbal de réunion

1.1. Adoption de l'ordre du jour de la séance

Le Président soumet la proposition d'ordre du jour, pour approbation, au Conseil.

Adopté

1.2. Adoption du compte-rendu du Conseil du 9 janvier 2014

Le Président soumet le compte-rendu du Conseil du 9 janvier 2014, pour approbation, au Conseil.

Adopté

3.1.1. Désignation d'un membre du Conseil chargé de présider aux votes des comptes 2013

Le Conseil désigne le doyen de l'assemblée, le Dr. Claus-Dieter Seufert, pour présider aux votes du compte de gestion 2013 et du compte administratif 2013 de l'Eurodistrict.

Adopté

3.1.2. Compte de gestion 2013

Il est demandé au Conseil d'adopter la délibération relative au compte de gestion 2013 tel que figurant dans les documents annexés. Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

Adopté

3.1.3. Compte administratif 2013

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte administratif 2013 tel que figurant dans les documents annexés. Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Adopté

3.1.4. Budget primitif 2014

Il est demandé au Conseil de valider le budget primitif 2013. Le budget est adopté à l'unanimité.

Adopté

4.1. Santé : suite de la mise en œuvre des recommandations de l'étude

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur la poursuite de la mise en œuvre des recommandations de l'étude sur l'accès transfrontalier aux soins. Plusieurs points sont abordés tels que les soins pour les Allemands en France, ceux pour les Français en Allemagne et l'amélioration de la mobilité des patients de l'Eurodistrict.

1.) Le Secrétariat Général est chargé de continuer à tenter, en coopération avec les organismes assureurs, d'obtenir un assouplissement du principe d'autorisation préalable pour le territoire de l'Eurodistrict et, les cas échéants, de mettre en place des zones de droit correspondantes (cf. n°2).

2.) Conformément au point n°1, le Secrétariat Général est chargé de trouver, en concertation avec le groupe d'experts « Santé », des solutions susceptibles de conduire à la suppression dans l'Eurodistrict de l'autorisation préalable pour les tomographies assistées par ordinateur et de mettre en place une zone de droit correspondante.

3.) Le Secrétariat Général est chargé de continuer à identifier, conjointement avec le groupe d'experts « Santé » et les acteurs du terrain (directions des hôpitaux, organismes assureurs, etc.), quelles sont les coopérations pertinentes et apportant une plus-value à tous les acteurs impliqués. Ensuite, des conventions bilatérales entre les centres hospitaliers de part et d'autre du Rhin pourront être conclues.

Le Conseil de l'Eurodistrict décide que, dans le cadre du budget de 80.000€, voté lors de la séance du Conseil de l'Eurodistrict le 5 septembre 2013, un prestataire externe peut être chargé, si besoin est, de mettre en œuvre les missions mentionnées (cf. points 1), 2) et 3)). Il autorise le président à signer toute convention y afférent.

Adopté

4.2. Semaine de l'Entrepreneur européen 2014

Il est demandé au Conseil de valider le budget de la Semaine de l'Entrepreneur européen 2014.

Le Conseil de l'Eurodistrict se félicite du succès croissant de la Semaine de l'Entrepreneur et décide de voter le budget d'une hauteur de 50 000 € pour la semaine transfrontalière de l'entrepreneur européen Eurodistrict Strasbourg-Ortenau 2014.

Si les démarches de co-financement européen aboutissent, les sommes récoltées viendront en diminution de cette somme.

Le Conseil de l'Eurodistrict autorise le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Adopté

4.3. Mise en place des critères de subvention pour le fonds du bilinguisme

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur la mise en place des critères de subvention pour le fonds du bilinguisme.

Le Conseil de l'Eurodistrict se réjouit de la mise en œuvre du fonds pour l'éducation et le bilinguisme.

1) Il instaure les critères de sélection du fonds pour l'éducation et le bilinguisme. Il décide que le soutien de projets et d'échanges scolaires dans le cadre du fonds pour l'éducation et le bilinguisme peut aller jusqu'à 100% du budget global d'un projet dans la limite d'une subvention maximale de 5.000 €. Les microprojets et les subventions classiques continuent à être sélectionnés selon leurs critères respectifs spécifiques.

2) Il décide que les critères de sélection pour les subventions classiques ne seront pas complétés par une phrase de clarification. Au lieu de cela, la phrase suivante sera ajoutée aux critères de subvention du fonds pour l'éducation et le bilinguisme : « Les critères suivants ne s'appliquent qu'au fonds pour l'éducation et le bilinguisme. Les microprojets ainsi que les projets dans le cadre d'une subvention classique sont sélectionnés selon d'autres critères spécifiques à ces types de projets ».

3) Il approuve que le processus de sélection soit mené sur la base d'un appel à projets semestriel.

Adopté

4.4. Participation au projet « Groupe d'intervention Retraite »

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur la prolongation de deux ans du projet « Groupe d'intervention Retraite ». En vertu de la loi allemande sur les revenus des personnes âgées, en vigueur depuis le 01.01.2005, les retraites versées par les organismes allemands de l'assurance invalidité-vieillesse légale aux bénéficiaires français sont imposables en Allemagne, et ce à compter de l'année 2005. Ceci vaut jusqu'à l'entrée en vigueur de l'accord conclu entre la France et l'Allemagne en décembre 2013 – qui cependant n'aura pas d'effet rétroactif. Pour cette raison, depuis 2010, les bénéficiaires d'une retraite allemande résidant en France sont obligés de payer des impôts sur leurs retraites rétroactivement à partir de 2005. On estime environ à 50.000 le nombre de personnes concernées en France, dont 30.000 environ en Alsace.

Le Conseil de l'Eurodistrict félicite les partenaires de la réussite du projet « Groupe d'intervention Retraite » en 2013. Il octroie une subvention de 20.000 € à la Communauté des Communes du Pays de Brisach pour la prolongation de l'action de deux ans.

Adopté

4.5. Projet pour élèves dans le lieu de rencontre Illenau

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur le projet pour élèves dans le lieu de rencontre Illenau. L'atelier pour élèves dans le lieu de rencontre « Illenau » à Achern devrait permettre à des classes françaises et allemandes de travailler, de manière autonome, à des projets de recherche sur l'histoire régionale dans le cadre de leur enseignement d'histoire.

Le Conseil de l'Eurodistrict octroie une subvention de 22.500 € à la ville de Achern, porteur de projet, pour la mise en place d'un atelier pour élèves dans le lieu de rencontre Illenau.

Adopté

4.6. StartHop – orientation des créateurs d'entreprises dans un cadre transfrontalier

Il est demandé au Conseil de valider la prolongation du projet « StartHop – orientation et accompagnement des créateurs d'entreprises dans un cadre transfrontalier » et d'octroyer une subvention de 40.000 €.

StartHop gère depuis 1 an (novembre 2012) une expérimentation d'accueil et d'orientation des créateurs d'entreprises dans un cadre transfrontalier.

Le Conseil de l'Eurodistrict prononce son soutien au projet « StartHop – orientation et accompagnement des créateurs d'entreprises dans un cadre transfrontalier ». Il félicite les partenaires du succès de la première année de mise en œuvre et octroie une subvention de 40.000 € au porteur de projet StartHop pour la mise en œuvre d'une deuxième année d'expérimentation.

Il autorise le président à signer tout document y référent.

Adopté

4.7. Festival de la photographie Oblick – Dialogues de la jeune photographie

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur la demande de subvention du projet de festival „Oblick – dialogues de la jeune photographie”.

La galerie de photographie La Chambre à Strasbourg et la Kunsthochschule d'Offenburg souhaitent mettre en œuvre le premier festival de photographie transfrontalier au sein de l'Eurodistrict. Il sera biennal et sa première édition se déroulera du 3 avril au 1^{er} juin 2014. Oblick – Dialogues de la jeune photographie est un nouveau projet de coopération qui vise à consolider et développer les liens noués en 2012 entre La Chambre et la Kunsthochschule Offenburg dans le cadre du projet « Plattform_4 » (programme de formation et de professionnalisation de jeunes photographes) soutenu par l'Eurodistrict à hauteur de 30 000 € sur un budget total de 81 500 €.

Le Conseil de l'Eurodistrict octroie une subvention de 40 000 € à l'association La Chambre pour l'édition 2014 du festival « Oblick - Dialogues de la jeune photographie ». Il octroie une subvention de 20 000 € pour la deuxième édition en 2016 et une subvention de 10 000 € pour la troisième édition en 2018, sous réserve de la présentation d'un budget équilibré détaillé avant chaque édition.

Adopté

4.8. ESTES – Travail social au-delà des frontières

Il est demandé au Conseil de valider l'octroi d'une subvention de 11.000 € auprès de l'Eurodistrict pour le projet dont le budget global s'élève à 33.450 €.

Le projet a pour but d'encourager la coopération transfrontalière dans le travail social dans les domaines suivants :

- 1) Protection de l'enfance
- 2) Mobilité professionnelle dans le travail avec les personnes handicapées
- 3) Développement social local.

Un projet précédent porté par l'ESTES et intitulé « Ateliers franco-allemands – Perspectives comparatives du travail social en France et en Allemagne » (2011/2012) a été subventionné par l'Eurodistrict à hauteur de 11.480 € (budget global de 27.510 €). Ce projet a suscité un grand intérêt parmi le public professionnel. Il va aboutir à la publication d'un ouvrage préfacé par l'Eurodistrict et intitulé « Les controverses du travail social - Perspective comparative France – Allemagne ».

Le Conseil de l'Eurodistrict se réjouit de la poursuite de la coopération dans le domaine du travail social et octroie une subvention de 11.000 € au porteur de projet ESTES pour la mise en œuvre du projet « Inscrire le travail social dans une dimension transfrontalière ».

Adopté

4.10. Microprojet N°2014-5 « Universal Dancers – Festival international de danse Hip-Hop Offenbourg-Strasbourg »

Il est demandé au Conseil de valider le microprojet « Universal Dancers - Festival international de danse Hip-Hop Offenbourg-Strasbourg ».

La compagnie strasbourgeoise Mistral-Est et le Kulturbüro Offenbourg souhaitent organiser un festival transfrontalier de danse Hip-Hop ouvert aux amateurs au printemps 2014. L'association Universal Dancers Offenbourg a été fondée spécialement pour mettre en œuvre le projet.

Ce festival transfrontalier est né de la fusion de deux événements se tenant à Strasbourg depuis 2009 et à Offenbourg depuis deux ans. Il est destiné à se dérouler tous les ans et à devenir un rendez-vous incontournable de la scène Hip-Hop.

La période de réalisation du microprojet est comprise entre le 8 février et le 30 septembre 2014.

Les coûts totaux du microprojet s'élèvent à 80 000 €. La subvention FEDER (Fonds européen de développement régional) maximale est de 30 625 €, soit 50 % des dépenses éligibles.

Le microprojet représente une partie d'un projet global de 114 208 €, qui comprend, en plus du microprojet, des dépenses non éligibles dans le cadre du programme INTERREG (15 850 €) et des dépenses éligibles (18 358 €) mais qui dépassent le plafond d'un microprojet.

La Ville de Strasbourg a voté une subvention de 47 500 € au profit du porteur de projet en Conseil municipal du 16 décembre 2013, dont 39 500 € sont alloués au présent projet.

Les dépenses non éligibles seront couvertes par une partie des recettes propres (perçues au travers des frais de participation, de la billetterie et des ventes de boisson).

Les dépenses dépassant le plafond d'un microprojet seront couvertes par une partie de la subvention de la Ville de Strasbourg.

Le Comité de sélection des microprojets de l'Eurodistrict valide le microprojet « Universal Dancers - Festival international de danse Hip-Hop Offenbourg-Strasbourg ».

Le Conseil de l'Eurodistrict donne son accord pour le versement d'une subvention FEDER de maximum 30 625 €. Le Président est habilité à signer la convention de coopération avec les partenaires cités précédemment.

Adopté

4.11. Microprojet N°2014-6 « Tour Eurodistrikt »

Il est demandé au Comité de sélection des microprojets de l'Eurodistrict de valider le microprojet « Tour Eurodistrikt ».

Après une première édition en 2013, Les Randonneurs de Strasbourg et la Kehler Turnerschaft souhaitent organiser le dimanche 25 mai 2014 de 7h à 18h une nouvelle journée de randonnée cycliste visant à promouvoir la pratique du vélo auprès du grand public. La période de réalisation du microprojet est comprise entre le 1^{er} mars et le 30 septembre 2014. Les coûts totaux du microprojet s'élèvent à 43 140 €. La subvention FEDER (Fonds européen de développement régional) maximale est de 18 570 €, soit 50 % des dépenses éligibles.

Le Comité de sélection des microprojets de l'Eurodistrict valide le microprojet « Tour Eurodistrikt ».

Le Conseil de l'Eurodistrict donne son accord pour le versement d'une subvention FEDER de maximum 18 570 €. Le Président est habilité à signer la convention de coopération avec les partenaires cités précédemment.

Adopté




LE PRÉSIDENT,
FRANK SCHERER



Réunion du Conseil 6 février 2014

Festsaal der Illenau (Salle des fêtes)
Illenauer Allee 77 (rez-de-chaussée) - ACHERN

10h30 – 12h30



Ordre du jour

1. Accueil par le Président

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Approbation du compte-rendu du Conseil du 9 janvier 2014

2. Rapport consécutif au Bureau (23.01.2014)

3. Politique

3.1 Budget

- 3.1.1. Désignation d'un membre du Conseil chargé de présider aux votes des comptes 2013
- 3.1.2. Compte de gestion 2013
- 3.1.3. Compte administratif 2013
- 3.1.4. Budget primitif 2014

4. Projets

Participation de l'Eurodistrict à des projets et projets propres

- 4.1 Santé : suite de la mise en œuvre des recommandations de l'étude
- 4.2 Semaine de l'Entrepreneur européen 2014
- 4.3 Mise en place des critères de subvention pour le fonds du bilinguisme
- 4.4 Participation au projet « Groupe d'intervention Retraite »

Demandes de subventions

- 4.5 Projet pour élèves dans le lieu de rencontre Illenau
- 4.6 StartHop – orientation des créateurs d'entreprises dans un cadre transfrontalier
- 4.7 Festival de la photographie Oblick – Dialogues de la jeune photographie
- 4.8 ESTES - Travail social au-delà des frontières
- 4.9 Présentation orale du projet Forum européen à Altenheim/Pont Pierre Pflimlin (point de situation)

Microprojets

- 4.10 Microprojet N° 2014-5 « Universal Dancers - Festival international de danse Hip-Hop Offenburg-Strasbourg »
- 4.11 Microprojet N° 2014-6 « Tour Eurodistrikt »

5. Divers

Compte-rendu joint

Liste des projets & revue de presse jointe

Délibération jointe

Délibération jointe

Délibération jointe

Délibération jointe

Délibération jointe

Délibération jointe

Délibération jointe

Délibération jointe

Délibération jointe

Délibération jointe

Délibération jointe

Délibération jointe

Revue de presse jointe

Délibération jointe

Délibération jointe

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 6 février 2014 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral le 13 MARS 2014, siège de l'Eurodistrict le



**Réunion du Conseil du GETC
Eurodistrict Strasbourg-Ortenau
9 janvier 2014**

Centre Administratif - Salle des Conseils (1^{er} étage)
STRASBOURG

15 h 30 - 17 h 30

Compte-rendu de réunion

Liste des participants :

M. Jean-Marie BEUTEL, M. Jacques BIGOT, M. Gerhard BORCHERT, M. Henri BRONNER, Mme Andrée BUCHMANN, Mme Françoise BUFFET, M. Hermann BURGER, Dr. Walter CAROLI, M. Bernard EGLES, Dr. Alexandre FELTZ, M. Klaus JEHLE, M. Alain JUND, M. Willy KEHRET, Mme Fabienne KELLER, M. Peter KIEFER, M. Pascal MANGIN, M. Raphael NISAND, M. Bruno METZ, M. Klaus-Peter MUNGENAST, Dr. Günther PETRY, Mme Nawel RAFIK-ELMRINI, M. Norbert REINHARD, Mme Anne-Pernelle RICHARDOT, M. Roland RIES, M. Frank SCHERER, M. Eric SCHULTZ, Mme Eveline SEEBERGER, Dr. Claus-Dieter SEUFERT, M. Michael WELSCHE, M. Wilhelm WUNSCH

Ordre du jour

1. Accueil par le président et ouverture de la réunion

Monsieur SCHERER souhaite la bienvenue aux participants et constate que le quorum est atteint.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1.2 Approbation du compte-rendu

Le compte-rendu de la réunion du Conseil du 5 septembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

1. Rapport consécutif au bureau (24.10.2013)

Monsieur SCHERER évoque :

- l'adhésion du GECT à la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) pour un montant de 3000€ par an ;
- la réussite partielle du lobbying concernant la continuité l'enseignement du français dans le Bade-Wurtemberg : le Ministre STOCH a répondu suite au courrier du Président de l'Eurodistrict que la disposition exceptionnelle d'enseignement à partir de la cinquième année scolaire sera également élargi aux écoles « Abi-bac »;
- l'information reçu par le directeur adjoint du Hans-Furler Gymnasium concernant la possibilité pour les futurs enseignants d'effectuer une partie pratique de leur formation de l'autre côté du Rhin, le président espère que cela sera aussi possible pour les français de venir dans l'Ortenau
- le succès du Marathon 2013 avec environ 2000 participants, notamment en ce qui concerne l'eupéanisation de la participation
- l'élargissement de la formation professionnelle transfrontalière, qui était déjà possible dans l'Eurodistrict, au Rhin supérieur et le besoin de la promouvoir puisque cette possibilité est d'une part trop peu connue et d'autre part en raison du déficit d'image de l'apprentissage en France; la mobilité et les différences culturelles constituent d'autres freins
- le succès du Forum et de la Table Ronde « formation professionnelle transfrontalière » qui a eu lieu le 5 novembre 2013
- la réussite de la Semaine de l'Entrepreneur Européen dont le nombre de participants s'accroît
- l'ouverture du cabinet de traitement des addictions, laquelle a suscité beaucoup d'attention
- le volume de la revue de presse qui démontre que l'Eurodistrict a gagné en visibilité auprès des médias et du grand public
- les avancées en matière de participation citoyenne avec notamment la refonte du site internet de l'Eurodistrict, qui devrait être mis en ligne fin mars 2014
- les projets soutenus par l'Eurodistrict, dont la liste est jointe aux documents de séance
- et enfin la disponibilité de moyens de financement dans le cadre du fonds microprojets ; Monsieur SCHERER appelle les communes à réfléchir avec leurs associations à d'éventuels projets.

Monsieur RIES souligne le bilan positif de l'Eurodistrict pour l'année 2013, à la fois promoteur et soutien de projets transfrontaliers.

3. Politique

3.1 Débat d'orientation budgétaire 2014 du GECT (Débat d'Orientation Budgétaire – DOB)

Monsieur SCHERER explique qu'il s'agit du débat d'orientation prévu en droit français. Monsieur SCHERER remercie le Secrétariat général, Madame ARANEDER et Monsieur ARBOGAST pour les documents transmis pour une meilleure compréhension et transparence ; il s'agit d'une actualisation des documents présentés l'année précédente.

Monsieur SCHERER souligne le bon ratio des frais administratifs et des fonds dédiés aux projets. Quant aux chiffres présentés pour 2013, il ne s'agit pas encore du compte annuel mais d'un bilan intermédiaire. Le report sur 2014 sera encore plus élevé que prévu en début d'année ; il s'explique par le fait que certains projets n'ont pas pu être mis en œuvre aussi rapidement que prévu et sont reportés sur 2014 (voir documents présentés).

Monsieur SCHERER fait référence à l'annexe 2 qui présente les priorités pour 2014. À ce sujet, il aimerait tout particulièrement mentionner la mobilité et l'étude politiquement importante dans le domaine des transports publics ainsi que d'éventuels projets subséquents susceptibles d'apporter des améliorations sensibles aux habitants. Le fonds existant dédié aux voyages scolaires n'est pas suffisamment utilisé et sera également affecté à un fonds pour le bilinguisme. Au regard du chômage chez les jeunes, d'une part, et du manque de spécialistes, d'autre part, la formation professionnelle transfrontalière dans le Rhin Supérieur est un sujet important. On observe notamment

des besoins de soutien au niveau de la communication, afin de mieux faire connaître les possibilités existantes et leur importance.

Monsieur MANGIN voit une contradiction entre les résultats mentionnés de l'Eurodistrict et le report existant, et indique que les frais administratifs au sein de l'Union européenne à hauteur de 10 % sont nettement inférieurs. Compte tenu du fait que les fonds disponibles ont été constitués avec l'argent des communes, il aurait souhaité une baisse de la cotisation des membres.

Monsieur SCHERER considère que la comparaison avec l'Union européenne n'est pas pertinente. Par ailleurs, il rappelle qu'il avait été conjointement décidé, au cours des années précédentes, d'utiliser pendant plusieurs années le report de la première année - qui permet une plus grande marge de manœuvre - et de le diminuer sur plusieurs années. Toutefois, si une diminution du montant dans les trois ou quatre prochaines années n'est pas possible, il faudrait songer à reverser les fonds aux communes.

Monsieur RIES souligne que ce sujet avait déjà été débattu et qu'il avait été décidé de diminuer progressivement le report des deux premières années. Les projets en vue y contribueront sous peu.

Aucune autre question n'étant posée, Monsieur SCHERER passe au prochain point de l'ordre du jour.

3.2 Modification des statuts : consultation écrite

Monsieur SCHERER explique que, lors de sa réunion du 24 octobre 2013, le Bureau avait décidé de mettre en place une consultation écrite dans le cadre du comité de sélection de microprojets. Le principe de l'unanimité doit alors s'appliquer. Pour plus de cohérence, ceci doit également s'appliquer aux consultations écrites au sein du Bureau ; le Bureau propose une modification du paragraphe concerné dans les statuts.

La modification des statuts est adoptée à l'unanimité.

3.3 Rapport sur le règlement du GECT

Monsieur SCHERER informe que la politique européenne a décidé en décembre la modification du règlement actuel du GECT. Les détails doivent encore faire l'objet d'un examen plus approfondi ; il demande à Monsieur LORITZ, juriste au sein du « Landratsamt », de présenter dès à présent brièvement les modifications importantes.

Monsieur LORITZ explique que le règlement initial a fait l'objet de certaines critiques qui doivent être désormais prises en considération dans la nouvelle version du règlement. Ce règlement entre en vigueur dans six mois, soit vers le mois de juillet. De manière générale, l'objectif d'un GECT doit porter sur le renforcement de la cohésion économique, sociale et territoriale. L'une des modifications substantielles concerne le droit en vigueur qui dépendait jusqu'alors du siège du GECT. A l'avenir, il est prévu d'appliquer également le droit du pays dans lequel l'activité est exercée. Auquel cas, nous devons réfléchir à la question de savoir si le droit allemand pourrait s'appliquer dans un cas ou dans un autre.

Une autre modification importante concerne la convention constitutive et les statuts : à l'avenir, les statuts doivent être considérés uniquement comme droit interne, c'est-à-dire sans qu'une autorisation explicite de la préfecture soit nécessaire, la convention constitutive restant soumise au droit externe et à l'autorisation. Par ailleurs, les conventions constitutives doivent désormais reprendre certains éléments détaillés des statuts. À cet effet, il n'existe pas d'obligation d'ajustement, mais un droit à l'ajustement ; il convient donc de se demander si l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau souhaite apporter des modifications.

Monsieur SCHERER remercie Monsieur LORITZ pour cet exposé et explique que les modifications à apporter au nouveau règlement du GECT doivent être analysées de manière encore plus détaillée en coopération avec des juristes de la CUS et du « Landratsamt ».

Monsieur SCHERER rappelle dans ce contexte que les statuts et la convention de l'Eurodistrict ont été modifiés et sont en attente de validation par la Préfecture. Il indique qu'une rencontre est prévue avec le Préfet. Il importe de

savoir si les changements effectués vont être validés ou s'il convient de les voter à nouveau après l'application du nouveau règlement car seule la convention constitutive devra à l'avenir être validée en préfecture. Monsieur SCHERER rappelle que l'adhésion effective des nouveaux membres passe par la validation des changements dans les statuts et la convention constitutive.

3.4 Point d'avancement sur la coopération en matière de santé

Monsieur SCHERER souligne l'importance pour les citoyens des soins médicaux transfrontaliers. Il définit les deux domaines de travail de l'Eurodistrict comme suit :

1) Amélioration de l'accessibilité aux soins médicaux transfrontaliers pour les citoyens

Ceci doit se faire notamment par la simplification des formalités administratives.

Dans ce domaine, une amélioration a été déjà obtenue grâce à la mise en application de la directive européenne relative à la mobilité des patients (en partie suppression de l'autorisation préalable pour des soins dans un pays de l'Union européenne). Il convient d'attendre sa transposition dans le droit national français.

2) Mise en place de coopérations médicales entre les cliniques et hôpitaux sur le territoire de l'Eurodistrict

La mise en application dans ces deux domaines a fait l'objet de plusieurs entretiens avec les acteurs implantés dans l'Eurodistrict. Le résultat de ces entretiens est le suivant :

- un projet de coopération commun dans le domaine du traitement du cancer dans la « MediClin Staufenburg Klinik » à Durbach semble possible et souhaité par les acteurs concernés
- Dans certains autres domaines de coopération, de nouvelles acquisitions ont été effectuées ou il existe certaines réserves, si bien qu'une coopération complémentaire semble inutile, voire superflue.

Compte tenu des résultats, Monsieur SCHERER appelle les participants à discuter dans quelle mesure un ajustement de l'actuelle stratégie visant la mise en application de la Zone Organisée d'Accès aux soins transfrontaliers dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau serait souhaitable. Les éventuelles répercussions de la transposition en France de la directive relative à la mobilité des patients devaient alors être prises en considération. Les mesures nécessaires à la simplification des modalités administratives en vue de l'amélioration de l'accessibilité transfrontalière aux soins médicaux pourraient alors être définies.

Monsieur Dr. FELTZ souligne l'importance des méthodes d'approche appliquées, lesquelles permettent une participation directe des acteurs dans le domaine de la santé. Seule cette stratégie permet le développement de projets qui répondent aux besoins sur place dans le domaine de la santé. Lors de la dernière réunion, un projet de coopération commun a été développé avec les divers acteurs dans le domaine du traitement des cancers. Ceci concerne la prise en charge des patients atteints de cancer avant leur traitement (radiothérapie et chimiothérapie).

Le Centre Paul Strauss (et futur Centre Régional de Cancer) mais aussi la « MediClin Staufenburg Klinik » à Durbach et le « Ortenauklinikum » se sont montrés intéressés par la mise en place d'un tel projet.

Par ailleurs, Monsieur Dr. FELTZ rappelle le projet à long terme visant la création d'un centre de santé transfrontalier dans le quartier « Port du Rhin » où un cabinet médical transfrontalier en addictologie a déjà été intégré avec succès à Kehl. L'Eurodistrict doit participer au financement de ce centre de santé qui permettrait aux patients de part et d'autre du Rhin de recevoir des soins.

Monsieur Dr. SEUFERT ajoute que les relations personnelles entre les acteurs sont un élément substantiel des coopérations transfrontalières. Il ressort également de la dernière réunion que la mise en place d'une coopération au niveau économique permettrait d'atteindre une telle cohésion. À long terme, les fruits d'une telle coopération profiteraient aux patients des deux côtés de l'Eurodistrict.

Monsieur RIES souligne l'importance de coopérations concrètes dans le cadre du projet de la « ZOAST », comme le projet de coopération visant la prise en charge commune de patients atteints du cancer ou le projet du centre hospitalier sur le Rhin. Pour ces projets, la suppression de l'autorisation préalable – également pour les soins hospitaliers – est essentielle. Il rappelle l'objectif à long terme d'une planification commune d'investissements médicaux, laquelle permettrait d'économiser l'argent public.

Monsieur BIGOT salue les progrès réalisés, mais craint que la mobilité des patients soit perdue de vue en raison des difficultés. Il perçoit les développements actuels du projet « ZOAST » comme faisant partie de l'objectif de la mobilité des patients. Il souligne l'importance de cet objectif, également dans le cadre de la directive européenne.

Monsieur Dr. PETRY explique l'importance d'une coopération hospitalière pour la création de la ZOAST. Il ne faut pas oublier que, précisément dans le domaine du traitement du cancer, un patient, bien qu'il soit libre de choisir son médecin, est souvent adressé aux divers spécialistes de la santé.

3.5 Adhésion ADEUS

Monsieur SCHERER explique qu'il serait raisonnable d'adhérer à l'ADEUS (Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise), son action étant déjà bien connue côté français. Côté allemand, l'ADEUS ne correspond ni à un groupement régional, ni à une entreprise de services ; il demande à Madame PONS, directrice de l'ADEUS, de présenter l'agence et ses missions de manière plus détaillée.

L'adhésion est adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil.

4. Projets

Participation de l'Eurodistrict à des projets et projets propres

4.1 Etude transport : décision sur la passation du marché

Monsieur SCHERER passe au vote sur la passation du marché pour la réalisation d'une étude des transports publics transfrontaliers dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau. L'offre du bureau d'études TTK à hauteur de 61.404,00 € (TTC), présentée par le Bureau de l'Eurodistrict en vue de la décision, a été recommandée par le groupe de travail technique composé des spécialistes des transports au sein du « Landratsamt », de la Communauté urbaine de Strasbourg et de la ville de Lahr. Elle contient une option concernant l'étude, tous modes de transport confondus, de la traversée du Rhin à hauteur de Lahr- Erstein/Benfelfeld, dont les coûts seraient pris en charge par le groupement local Vis-à-vis.

Le Conseil de l'Eurodistrict vote à l'unanimité la passation du marché au bureau d'études TTK conformément à son offre à hauteur de 61.404,00€ (TTC).

4.2 Colloques sur la prise en charge des addictions des deux côtés du Rhin

Monsieur SCHERER passe au vote sur l'aide au projet « Prise en charge des addictions des deux côtés du Rhin. Organisation de 3 colloques sur la prise en charge des addictions 2014-2016 ». Le projet comprend trois colloques répartis respectivement sur trois années (2014 – 2016) qui s'adressent aux médecins spécialistes de l'addictologie (120 participants sont prévus). L'objectif est d'encourager la coopération entre les divers acteurs, l'amélioration des offres de suivi existantes et le développement de solutions communes aux problématiques transfrontalières. Le projet fait partie de la prévention des addictions amorcée par le groupe de travail « Santé » de l'Eurodistrict.

Le Conseil de l'Eurodistrict vote à l'unanimité l'aide au projet en accordant une subvention de 30.300,-- €.

Validation de deux microprojets

4.3 Microprojet 2014-1 : 25 Ans d'amitié Oberkirch-Haslach / Niederhaslach

4.4 Microprojet 2014-2 : Comptines et berceuses de mon pays

Monsieur SCHERER explique que les points 4.3 et 4.4 de l'ordre du jour, selon les documents présentés, portent sur deux microprojets dont la réalisation serait très souhaitable.

Les projets ne font l'objet d'aucune question et sont votés à l'unanimité par les membres du Conseil présents.

5. Administration du GECT

5.1 Contrat d'assurance complémentaire en matière de protection sociale

Monsieur SCHERER demande à Madame RIEDEL de présenter le sujet. Madame RIEDEL explique qu'il s'agit de la souscription d'une assurance complémentaire proposée par le Centre de Gestion du Bas Rhin. En cas de maladie des employés, cette assurance complémentaire permettrait le remboursement d'une grande partie des coûts salariaux, notamment en cas de maladie de longue durée.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

5.2 Adhésion au régime d'assurance chômage

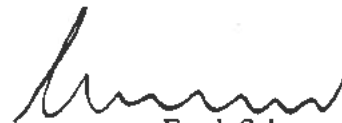
Monsieur SCHERER demande à Madame RIEDEL d'expliquer le point de l'ordre du jour. Madame RIEDEL explique que le GECT, à l'instar d'une commune française, peut choisir soit de payer lui-même les allocations de chômage si ses collaborateurs devaient se retrouver au chômage, soit de souscrire une assurance appropriée qui garantit le versement des allocations de chômage. Vu la taille du GECT, une assurance appropriée est un avantage indéniable ; elle a déjà été souscrite en avril 2012. Il s'agit aujourd'hui d'une résolution a posteriori.

Le Conseil adopte la résolution à l'unanimité.

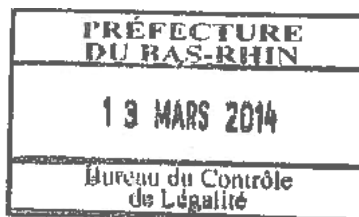
o. Divers

Monsieur SCHERER attire l'attention sur le calendrier des séances 2014, joint aux documents, et appelle les participants qui souhaitent que l'une de ces réunions se déroule dans leur commune à s'inscrire auprès du Secrétariat général.

Monsieur SCHERER clôt la séance à 17 h 25.



Frank Scherer
Président de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau



Document de séance n° 2/3.1.1/2014
Vorlage Nr. ° 2/3.1.1/2014

Séance du Conseil de l'Eurodistrict <i>Ratssitzung des Eurodistrikts</i> 2/2014	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 06.02.2014
Dossier suivi par / Projektbeauftragter Cordula RIEDEL	

Point n° 3.1.1 de l'ordre du jour / Punkt Nr.3.1.1 der Tagesordnung

Objet / Betreff: Désignation du membre du Conseil chargé de présider aux votes du compte de gestion 2013 et du compte administratif 2013 de l'Eurodistrict /
Wahl eines Mitgliedes des Rates für den Vorsitz des Jahresabschlusses 2013 und der Jahresrechnung 2013

I. Rapport / Sachverhalt

Vu les statuts du GECT, en application des articles L.2541-13 et L.2543-8 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil de l'Eurodistrict vérifie les comptes du Président sous la présidence d'un de ses membres qu'il désigne à cet effet.

Au moment du vote du compte administratif le Président doit se retirer, le Conseil élit alors un Président de séance.

Laut EVTZ-Satzung und gemäß den Artikeln L.2541-13 und L.2543-8 des Gesetzbuches für die Gebietskörperschaften, prüft der Eurodistrikt den Jahresabschluss und die Jahresrechnung des Präsidenten unter dem Vorsitz eines Ratsmitgliedes, das vom Rat dafür ernannt wird.

Wenn die Jahresrechnung beschlossen wird, muss der Präsident sich zurückziehen. Der Rat wählt einen Sitzungsvorsitzenden.

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag

Le Conseil désigne le doyen de l'assemblée, le Dr. Claus-Dieter Seufert, pour présider aux votes du compte de gestion 2013 et du compte administratif 2013 de l'Eurodistrict.

Der Rat benennt den Ratsältesten, Herrn Dr. Claus-Dieter Seufert, zum Sitzungsvorsitzenden, damit die Annahme des Jahresabschlusses 2013 und der Jahresrechnung 2013 des Eurodistrikts erfolgen kann.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis

☒ Accord	☒ Zustimmung
☐ Refus	☐ Ablehnung
☐ Résolution modifiée	☐ Abweichender Beschluss

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 6 février 2014 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le

13 MARS 2014

Document de séance n° 2/3.1.2/2014
Vorlage Nr. 2/3.1.2/2014

Séance du Conseil de l'Eurodistrict Ratsitzung des Eurodistrikts 2 / 2014	Date de la séance / Sitzungstag 06.02.2014
Dossier suivi par/ Projektbeauftragter Cordula RIEDEL	

Point n° 3.1.2 de l'ordre du jour / Punkt Nr.3.1.2 der Tagesordnung

**Objet / Betreff: Approbation du compte de gestion 2013 / Annahme des Jahres-
abschlusses 2013 (compte de gestion 2013)**

Le Receveur des Finances a présenté le compte de gestion de l'exercice 2013 de l'Eurodistrict.

Le compte de gestion est l'ensemble des documents justifiant et résumant la totalité des opérations exécutées, sous sa responsabilité, par un comptable public dans le cadre de sa gestion financière d'une collectivité locale.

Ces documents ont été comparés avec les documents comptables tenus par l'ordonnateur. Ils sont identiques.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
après en avoir délibéré*

*Vu les comptes rendus par
M. Thierry LOUTON, Receveur des Fi-
nances du 1^{er} janvier au 30 juin 2013 et M.
Pierre DANJOIE, Receveur des Finances
du 1^{er} juillet au 31 décembre 2013
de leurs recettes et dépenses.*

*Vu le budget primitif de 2013
constate,*

*statuant sur les opérations de l'exercice
2013, sauf le règlement et l'apurement par
le juge des comptes, que les opérations
effectuées pendant la gestion 2013 se pré-
sentent comme suit :*

Der Kämmerer legte den Jahresabschluss 2013 des Eurodistrikts dar.

Der Jahresabschluss, durch einen öffentli-
chen Buchhalter im Rahmen des Finanzma-
nagements einer Gebietskörperschaft ver-
fasst, stellt den Gesamtumfang der Nachwei-
se sowie eine Aufstellung aller unter seiner
Verantwortung durchgeführten Transaktionen
dar.

Diese Dokumente wurden mit der vom An-
weisungsbefugten geführten Buchhaltung
verglichen. Die Dokumente sind identisch.

Ich möchte Sie bitten, nachfolgenden Be-
schlussentwurf anzunehmen:

Nach Beratung und

*angesichts der von
Herrn Thierry LOUTON, Kämmerer vom 1.
Januar bis 30. Juni 2013, und von Herrn
Pierre DANJOIE, Kämmerer vom 1. Juli 2013
bis 31. Dezember 2013,
vorgelegten Abschlüsse und der Einnahmen
und Ausgaben vom 1. Januar bis 31. De-
zember 2013*

*sowie auf der Grundlage des Haushaltplans
2013 stellt der Rat*

*bezüglich der Transaktionen des Geschäfts-
jahres 2013 und vorbehaltlich der Regulie-
rung und Bereinigung der Rechnung durch
die oberste Kontrollinstanz, den „Juge des
comptes“, für die Buchhaltung 2013 Folgen-
des fest:*

Compte de l'Eurodistrict / Betriebsabschluss des Eurodistrikts

Section d'investissement / Budgetabschnitt Vermögenshaushalt

	Dépenses/ Ausgaben	Recettes / Einnahmen
Mandats émis :		
Getätigte	17.607,51	27.914,97
Anweisungen:		
	Résultat de l'exercice :	
	Ergebnis des	10.307,46
	Geschäftsjahres:	

Section de fonctionnement / Budgetabschnitt Verwaltungshaushalt

	Dépenses/ Ausgaben	Recettes / Einnahmen
Mandats émis :		
Getätigte	971.487,45	885.957,74
Anweisungen:		
	Résultat de l'exercice :	
	Ergebnis des	-85.529,71
	Geschäftsjahres:	

TOTAL DE L'EXERCICE / GESAMTERGEBNIS DES GESCHÄFTSJAHRES : - 75.222,25

Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

☒ Accord

☐ Refus

☐ Résolution modifiée

☒ Zustimmung

☐ Ablehnung

☐ Abweichender Beschluss

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 6 février 2014 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le **13 MARS 2014**



067058

R.F. STRASBOURG MUNICIPALE ET CO

50000 GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

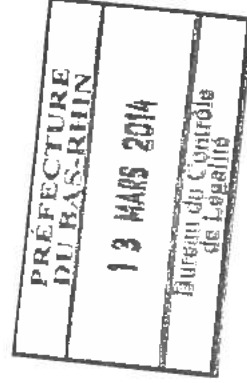
ORIGINE DOCUMENT : vpfaadt-cp

Libellé du poste comptable : R.F. STRASBOURG MUNIC
Budget collectivité : GECT EURODISTRICT STBG ORTEN

Filtre : Edition Provisoire : 0

Filtre : A Viser : 1

Filtre : Edition destinée au CDG sur chiffre étend



TRÉSOR PUBLIC

IDENTIFIANT BUDGET 50000

R.F. STRASBOURG MUNICIPALE ET COM.URB

N° de SIRET 20002417200013

N° CODIQUE 067058

Date d'édition : 20/01/2014

**GECT EURODISTRICT STBG ORTENA
BUDGET PRINCIPAL
COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2013**

PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

M Pierre DANJOIE

M Thierry LOUTON

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/07/2013 AU 20/01/2014

DU 01/01/2013 AU 30/06/2013



067058

R.F. STRASBOURG MUNICIPALE ET CO

Date d'édition : 20/01/2014

V422.003.016

Population : 1000000

Nomenclature M14 100 000 h

Vote par

Nature avec ref. fonct.

Exercice 2013

SOMMAIRE

PAGES

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 24
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 28
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	33
1 Balance des comptes	Etat III-1 34
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 45
4EME PARTIE : Présentation croisée nature/fonction	46
5EME PARTIE : Page des signatures	57

SITUATION PATRIMONIALE

50000 – GECT EUROIDISTRICT STBG ORTENAU

BILAN SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

ACTIF NET (1)	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	39,94	Dotations	0,00
Terrains	0,00	Fonds globalisés	0,00
Constructions	0,00	Réserves	93,27
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	0,00	Différences sur réalisations d'immobilisations	0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00	Report à nouveau	681,97
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	Résultat de l'exercice	-85,53
Autres immobilisations corporelles	33,86	Subventions transférables	0,00
Total immobilisations corporelles (nettes)	33,86	Subventions non transférables	0,00
Immobilisations financières	0,00	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	0,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	73,80	Autres fonds propres	0,00
Stocks	0,00	TOTAL FONDS PROPRES	689,71
Créances	429,57	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00
Valeurs mobilières de placement	0,00	Dettes financières à long terme	0,00
Disponibilités	205,01	Fournisseurs (2)	18,23
Autres actifs circulant	0,00	Autres dettes à court terme	0,43
TOTAL ACTIF CIRCULANT	634,58	Total dettes à court terme	18,67
Comptes de régularisations	0,00	TOTAL DETTES	18,67
		Comptes de régularisations	0,00
TOTAL ACTIF	708,38	TOTAL PASSIF	708,38

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice N+1

067058

R.F. STRASBOURG MUNICIPAL ET CO



50000 – GECT EUROIDISTRICT STBG ORTENAU

BILAN (en Euros)

I-2

Exercice 2013

	ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
	Subventions d'équipement versées	18 000,00	1 200,00	16 800,00	18 000,00
	Autres immobilisations incorporelles	40 116,06	16 980,06	23 136,00	31 055,30
	Immobilisations incorporelles en cours				
ACTIF	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers				
IMMOBILISE	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	72 269,52	38 406,76	33 862,76	35 050,92
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Autres immobilisations corporelles				
	Terrains reçus au titre d'affectation				
	MONTANT A REPORTER	130 385,58	56 586,82	73 798,76	84 106,22

067058

R.F. STRASBOURG MUNICIPALE ET CO



50000 - GECT EUROIDISTRICT STBG ORTENAU

BILAN (en Euros)

I-2

Exercice 2013

G E D

	ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	
	REPORT	130 385,58	56 586,82	73 798,76	84 106,22
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construct sol d'autrui au titre affectat				
ACTIF	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
IMMOBILISE	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
	Autres créances				
(SUITE)	ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	130 385,58	56 586,82	73 798,76	84 106,22

067058

R.F. STRASBOURG MUNICIPAL E.T.C.



50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

BILAN (en Euros)

I-2

Exercice 2013

GED

	ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
ACTIF	Redevables et comptes rattachés				
	Créanc. irrécouv. adm. par juge des optes				
	Créances sur l'Etat et collec. publiques	429 571,29	0,00	429 571,29	0,00
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
CIRCULANT	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	0,00	0,00	0,00	30 688,35
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	205 005,74	0,00	205 005,74	896 774,17
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	634 577,03	0,00	634 577,03	927 462,52

[illegible]



067058

R.F. STRASBOURG MUNICIPAL ETCO

I-2

Exercice 2013

50000 – GECT EUROIDISTRICT STBG ORTENAU

BILAN (en Euros)

	PASSIF	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collee de rattachement		
	Réserves	93 270,19	93 270,19
	Report à nouveau	681 969,35	761 775,83
	Résultat de l'exercice	-85 529,71	-79 806,48
PROPRES	Subventions transférables		
	Différences sur réalisations d'immo		
	Fonds globalisés		
	Subventions non transférables		
	Droits de l'affectant		
	FONDS PROPRES TOTAL I	689 709,83	775 239,54

067058

R.F. STRASBOURG MUNICIPAL ET CO



G E D

I-2

Exercice 2013

50000 – GECT EUROIDISTRICT STBG ORTENAU

BILAN (en Euros)

	PASSIF	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		
POUR RISQUES			
ET CHARGES			

50000 – GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

BILAN (en Euros)

	PASSIF	EXERCICE N	EXERCICE N-1
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	18 231,80	121 513,45
	Dettes fiscales et sociales	434,16	31 499,30
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	0,00	83 148,95
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Produits constatés d'avance		
	DETTES TOTAL III	18 665,96	236 161,70

067058

R.F. STRASBOURG MUNICIPAL ET CO

I-2

Exercice 2013

50000 - GECT EUROIDISTRICT STBG ORTENAU

BILAN (en Euros)

	PASSIF	EXERCICEN	EXERCICEN-1
COMPTES DE	Recettes à classer ou à régulariser	0,00	167,50
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	0,00	167,50
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	708 375,79	1 011 568,74
REGULARI			
SATION			

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N -1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	885,96	850,00
Produits des services		
Autres produits		
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	885,96	850,00
Traitements, salaires, charges sociales	322,09	295,42
Achats et charges externes	294,74	288,65
Participations et interventions	319,39	315,51
Dotations aux amortissements et provisions	27,91	28,67
Autres charges	7,36	1,56
Charges courantes non financières	971,49	929,81
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	-85,53	-79,81
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT	-85,53	-79,81
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-85,53	-79,81

50000 -GECT EURODISTRICTSTBG ORTENAU

COMPTE DE RESULTAT 2013

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N -1
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div		
Production stockée		
Travaux en régie		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits		
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations	885 957,74	850 000,00
Autres attributions (péréquation, compensa)		
TOTAL I	885 957,74	850 000,00
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	186 466,83	175 611,87
Charges sociales	135 622,30	119 806,00
Achats et charges externes	294 740,19	288 649,40
Impôts et taxes	7 210,87	1 428,86
Dotations amortissements des immob	27 914,97	28 671,85
Dot amort sur charges à répartir		



50000 – GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

COMPTE DE RESULTAT 2013

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N -1
Dotations aux provisions		
Autres charges	146,40	132,10
Contingents et participations		
Subventions		
TOTAL II	319 385,89	315 506,40
1-RESULTAT D'EXPLOITATION(I-II)	971 487,45	929 806,48
PRODUITS COURANTS FINANCIERS	-85 529,71	-79 806,48
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV		



067058

R.F. STRASBOURG MUNICIPALE ET CO

50000 -GECT EURODISTRICTSTBG ORTENAU

COMPTÉ DE RESULTAT 2013

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
2-RESULTAT FINANCIER (III-IV)		
3-RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)	-85 529,71	-79 806,48
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér		
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalis(négatives)reprise résultat		
Prod exception capital : Autres opér		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg except op gestion--Autres opérations		
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf investis		
Charg except op capital--Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI		
4-RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		

50000 – GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

COMPTE DE RESULTAT 2013

[illegible]

ANNEXE

OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2013

[illegible]

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2013

[illegible]

EXECUTION BUDGETAIRE

50000 – GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	110 000,00	1 720 000,00	1 830 000,00
Titres de recettes émis (b)	27 914,97	885 957,74	913 872,71
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	27 914,97	885 957,74	913 872,71
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	110 000,00	1 410 000,00	1 520 000,00
Mandats émis (f)	17 607,51	977 203,87	994 811,38
Annulations de mandats (g)	0,00	5 716,42	5 716,42
Dépenses nettes (h = f - g)	17 607,51	971 487,45	989 094,96
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	10 307,46	85 529,71	75 222,25
(h - d) Déficit			

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT: 2012	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2013	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2013
I - Budget principal					
Investissement	9 163,97	0,00	10 307,46	0,00	19 471,43
Fonctionnement	681 969,35	0,00	-85 529,71	0,00	596 439,64
TOTAL I	691 133,32	0,00	-75 222,25	0,00	615 911,07
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	691 133,32	0,00	-75 222,25	0,00	615 911,07

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

[illegible]

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

[illegible]

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

[illegible]



50000 – GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

[illegible]

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

[illegible]

50000 - GECT EURODISTRICTSTBG ORTENAU

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

[illegible]

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

[illegible]

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

[illegible]

50000 GECT EURODISTRICTBG ORTENAU
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

[illegible]

50000 GECT EURODISTRICTSBG ORTENAU
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION D'INVESTISSEMENT -RECETTES

[illegible]

50000 GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émission 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 - 2
60623	Achats non stockés d'alimentation	7 131,49		7 131,49
6064	Achats non stockés de fournitures admini	10 144,66		10 144,66
6068	Achats non stockés d'autres matières et	2 813,23		2 813,23
6132	Services extérieurs - locations immobili	22 024,67		22 024,67
6135	Services extérieurs - locations mobilièr	45 585,15		45 585,15
614	Services extérieurs - charges locatives	10 707,83		10 707,83
6156	Services extérieurs - maintenance	4 776,40		4 776,40
616	Primes d'assurance	504,51		504,51
6182	Services extérieurs - divers - documenta	621,23		621,23
6184	Services extérieurs - divers - versement	845,00		845,00
6226	Rémunération d'intermédiaires et honorai		5 535,88	
6231	Publicité publications relations public	95 681,21		90 145,33
6233	Publicité publications relations public	14 587,56		14 587,56
6236	Publicité publications relations public	30 729,61		30 729,61
6238	Publicité publications relations public	34 399,94		34 399,94
6251	Publicité publications relations public	991,48		991,48
6251	Déplacements missions et réceptions -vo	96,00		96,00
6257	Déplacements missions et réceptions -ré	9 412,95		9 412,95
6261	Frais d'affranchissement	109,81		109,81
6262	Frais de télécommunications	2 313,34		2 313,34
6281	Autres services extérieurs - concours di	3 000,00		3 000,00
62878	Remboursement de frais à d'autres organi	3 800,00		3 800,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	300 276,07	5 535,88	294 740,19
6336	Cotisation au centre national et au cent	7 210,87		7 210,87
64111	Personnel titulaire - rémunération princ	26 717,26		26 717,26

50000 GECTEURODISTRICTSTBG ORTENAU
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

[illegible]



50000 GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

[illegible]

COMPTABILITE
DES DENIERS ET VALEURS

50000 – GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2013

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		93 270,19						93 270,19		93 270,19
	Sous Total compte 106		93 270,19						93 270,19		93 270,19
	Sous Total compte 10		93 270,19						93 270,19		93 270,19
110	Report à nouveau solde créditeur			79 806,48				79 806,48			
	Sous Total compte 11		761 775,83	79 806,48				761 775,83			681 969,35
12	Résultat exercice excédent déficit	79 806,48						79 806,48			681 969,35
	Sous Total compte 12	79 806,48						79 806,48			0,00
	Total classe I	79 806,48	855 046,02	79 806,48	79 806,48			159 612,96	934 852,50	0,00	0,00
20422	Bâtiments et installations	18 000,00						18 000,00		18 000,00	
	Sous Total compte 2042	18 000,00						18 000,00		18 000,00	
	Sous Total compte 204	18 000,00						18 000,00		18 000,00	
2051	Concessions et droits similaires	40 116,06						40 116,06		40 116,06	
	Sous Total compte 205	40 116,06						40 116,06		40 116,06	

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2013

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 20	58 116,06						58 116,06		58 116,06	
2183	Mat bureau mat informatique	32 098,09				14 629,47		46 727,56		46 727,56	
2184	Mobilier	22 437,04						22 437,04		22 437,04	
2188	Autres immobilisations corporelles	126,88				2 978,04		3 104,92		3 104,92	
	Sous Total compte 218	54 662,01				17 607,51		72 269,52		72 269,52	
	Sous Total compte 21	54 662,01				17 607,51		72 269,52		72 269,52	
280422	Bâtiments et installations										
	Sous Total compte 28042							1 200,00		1 200,00	
	Sous Total compte 2804							1 200,00		1 200,00	
28051	Concessions et droits similaires										
	Sous Total compte 2805		9 060,76							9 060,76	
	Sous Total compte 280		9 060,76							9 060,76	
28183	Mat bureau mat informatique		9 060,76							9 060,76	
			16 803,09							16 803,09	
								15 295,00		15 295,00	
								16 980,06		16 980,06	
								16 980,06		16 980,06	
								18 180,06		18 180,06	
								32 098,09		32 098,09	

50000 – GECT EUROIDISTRICT STBG ORTENAU

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2013

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28184	Mobilier		2 808,00						6 181,79		6 181,79
28188	Amort autres immobilisations corporel les						126,88		126,88		126,88
	Sous Total compte 2818		19 611,09				18 795,67		38 406,76		38 406,76
	Sous Total compte 281		19 611,09				18 795,67		38 406,76		38 406,76
	Sous Total compte 28		28 671,85				27 914,97		56 586,82		56 586,82
	Total classe 2	112 778,07	28 671,85			17 607,51	27 914,97	130 385,58	56 586,82	130 385,58	56 586,82
4011	Fournisseurs		121 513,45	414 225,72	292 712,27			414 225,72	414 225,72		0,00
40172	Fournisseurs – Cessions, oppositions			10 764,00	10 764,00			10 764,00	10 764,00		0,00
	Sous Total compte 4017			10 764,00	10 764,00			10 764,00	10 764,00		0,00
	Sous Total compte 401		121 513,45	424 989,72	303 476,27			424 989,72	424 989,72		0,00
4041	Fournis immob			17 607,51	17 607,51			17 607,51	17 607,51		0,00
	Sous Total compte 404			17 607,51	17 607,51			17 607,51	17 607,51		0,00
408	Fournis factures non parvenues										
				18 231,80				18 231,80	18 231,80		18 231,80

50000 – GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2013

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 40		121 513,45	442 597,23	339 315,58			442 597,23	460 829,03		18 231,80
421	Personnel – rémunérations dues			186 444,18	186 444,18			186 444,18			0,00
	Sous l'otal compte 42			186 444,18	186 444,18			186 444,18			0,00
431	Sécurité sociale		26 112,32	151 219,87				151 219,87			0,00
437	Autres organismes sociaux			14 320,56	125 107,55			14 320,56	151 219,87		0,00
4386	Organismes soc – autres charges à payer		4 851,02		9 469,54				14 320,56		0,00
	Sous Total compte 438				434,16				434,16		434,16
	Sous Total compte 43			165 540,43	434,16			165 540,43	434,16		434,16
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiah le	30 963,34		885 957,74	135 011,25			885 957,74	165 974,59	4 571,29	
4416	Etat aut col pub sub à recev contenu eux			425 000,00	881 386,45			425 000,00	881 386,45	425 000,00	
	Sous Total compte 441			1 310 957,74	881 386,45			1 310 957,74	881 386,45	429 571,29	
4452	Etat – TVA intra-communautaire due		57,04	57,04				57,04	57,04		0,00
	Sous Total compte 445		57,04	57,04				57,04	57,04		0,00

50000 - GECT EUROIDISTRICT STBG ORTENAU

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2013

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
447	Autres impôts taxes versements assimiés		478,92	7 689,79	7 210,87			7 689,79	7 689,79		0,00
	Sous Total compte 44		535,96	1 318 704,57	888 597,32			1 318 704,57	888 133,28	429 571,29	
46711	Autres comptes créditeurs		83 148,95	403 591,48				403 591,48			
	Sous Total compte 4671		83 148,95	403 591,48	320 442,53			403 591,48	403 591,48		0,00
46721	Débiteurs divers - amiable	30 688,35		11 432,84				42 121,19			
	Sous Total compte 4672	30 688,35		11 432,84	42 121,19			42 121,19	42 121,19		0,00
	Sous Total compte 467	30 688,35	83 148,95	415 024,32	362 563,72			445 712,67	445 712,67		0,00
	Sous Total compte 46	30 688,35	83 148,95	415 024,32	362 563,72			445 712,67	445 712,67		0,00
4712	Virements réimputés			42,40				42,40			
47134	Raet : subv			31 386,45	42,40			31 386,45	42,40		0,00
47138	Raet : autres			23 212,94	31 386,45			23 212,94	31 386,45		0,00
	Sous Total compte 4713			54 599,39	23 212,94			54 599,39	23 212,94		0,00
4718	Autres recettes à régulariser			167,50	54 599,39			167,50	54 599,39		0,00
			167,50						167,50		0,00

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2013

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 471		167,50	54 809,29	54 641,79			54 809,29	54 809,29		0,00
4728	DACR - autres dépenses à régul			23 269,98	23 269,98			23 269,98	23 269,98		0,00
	Sous Total compte 472			23 269,98	23 269,98			23 269,98	23 269,98		0,00
	Sous Total compte 47		167,50	78 079,27	77 911,77			78 079,27	78 079,27		0,00
	Total classe 4	30 688,35		2 606 390,00				2 637 078,35		429 571,29	
515	Compte au trésor	896 774,17	236 329,20	484 620,47	1 989 843,82			1 381 394,64	2 226 173,02	205 005,74	18 665,96
	Sous Total compte 51	896 774,17		484 620,47	1 176 388,90			1 381 394,64	1 176 388,90	205 005,74	
580	Opérations d'ordre budgétaires			27 914,97	27 914,97			27 914,97	27 914,97		0,00
	Sous Total compte 58			27 914,97	27 914,97			27 914,97	27 914,97		0,00
	Total classe 5	896 774,17		512 535,44				1 409 309,61		205 005,74	
60623	Achats non siksés d'aliment			1 204 303,87				1 204 303,87			0,00
	Sous Total compte 6062					7 131,49		7 131,49		7 131,49	
6064	Achats non siksés fournis admin									7 131,49	
						10 144,66		10 144,66		10 144,66	

50000 - GECT EUROIDISTRICT STBG ORTENAU

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2013

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6068	Achats non silés autres mat et four					2 813,23		2 813,23		2 813,23	
	Sous Total compte 606					20 089,38		20 089,38		20 089,38	
	Sous Total compte 60					20 089,38		20 089,38		20 089,38	
6132	Locations immobilières					22 024,67		22 024,67		22 024,67	
6135	Locations mobilières					45 585,15		45 585,15		45 585,15	
	Sous Total compte 613					67 609,82		67 609,82		67 609,82	
614	Charges locatives et de copropriété					10 707,83		10 707,83		10 707,83	
6156	Maintenance					4 776,40		4 776,40		4 776,40	
	Sous Total compte 615					4 776,40		4 776,40		4 776,40	
616	Primes d'assurance					504,51		504,51		504,51	
6182	Divers doc générale et technique					621,23		621,23		621,23	
6184	Divers versé à organismes formation					845,00		845,00		845,00	
	Sous Total compte 618					1 466,23		1 466,23		1 466,23	

50000 – GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2013

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 61					85 064,79		85 064,79		85 064,79	
6226	Rému interméd honoraires					95 681,21	5 535,88	95 681,21	5 535,88	90 145,33	
	Sous l'otal compte 622					95 681,21	5 535,88	95 681,21	5 535,88	90 145,33	
6231	Pub public relat publ annonces insert					14 587,56		14 587,56		14 587,56	
6233	Pub public relat publ foires expositi ons					30 729,61		30 729,61		30 729,61	
6236	Pub public relat publ catalog imprimé s					34 399,94		34 399,94		34 399,94	
6238	Pub public relat publ divers					991,48		991,48		991,48	
	Sous Total compte 623					80 708,59		80 708,59		80 708,59	
6251	Déplacts missions récep – voyage dépl cts					96,00		96,00		96,00	
6257	Déplacts missions récep – réceptions					9 412,95		9 412,95		9 412,95	
	Sous l'otal compte 625					9 508,95		9 508,95		9 508,95	
6261	Frais d'affranchissement					109,81		109,81		109,81	
6262	Frais de télécommunications					2 313,34		2 313,34		2 313,34	

50000 – GECT EUROIDISTRICT STBG ORTENAU

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2013

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 626					2 423,15		2 423,15		2 423,15	
6281	Aut serv extér concours divers					3 000,00		3 000,00		3 000,00	
62878	Rembst frais à autres organismes					3 800,00		3 800,00		3 800,00	
	Sous Total compte 6287					3 800,00		3 800,00		3 800,00	
	Sous Total compte 628					6 800,00		6 800,00		6 800,00	
	Sous Total compte 62					195 121,90	5 535,88	195 121,90	5 535,88	189 586,02	
6336	Cotis. centre national –centres gestion					7 210,87		7 210,87		7 210,87	
	Sous Total compte 633					7 210,87		7 210,87		7 210,87	
	Sous Total compte 63					7 210,87		7 210,87		7 210,87	
64111	Persel titulaire_rémunération principale					26 717,26		26 717,26		26 717,26	
	Sous Total compte 6411					26 717,26		26 717,26		26 717,26	
64131	Persel non titulaire –rémunération					159 749,57		159 749,57		159 749,57	
	Sous Total compte 6413					159 749,57		159 749,57		159 749,57	

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2013

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 641					186 466,83		186 466,83		186 466,83	
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					99 382,39		99 382,39		99 382,39	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					35 425,67		35 425,67		35 425,67	
6458	Charges sécu prévoyance cotisations					180,54	180,54	180,54	180,54		0,00
	Sous Total compte 645					134 988,60	180,54	134 988,60	180,54	134 808,06	
6475	Autres charges sociales médecine travail					814,24		814,24		814,24	
	Sous Total compte 647					814,24		814,24		814,24	
	Sous Total compte 64					322 269,67	180,54	322 269,67	180,54	322 089,13	
6532	Frais mission maires adjoints conseillers					146,40		146,40		146,40	
	Sous Total compte 653					146,40		146,40		146,40	
6574	Subv fonction assoc et pers droit privé					319 385,89		319 385,89		319 385,89	
	Sous Total compte 657					319 385,89		319 385,89		319 385,89	
	Sous Total compte 65					319 532,29		319 532,29		319 532,29	

50000 – GECT EUROIDISTRICT STBG ORTENAU

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2013

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6811	DA - immob					27 914,97		27 914,97		27 914,97	
	Sous Total compte 681					27 914,97		27 914,97		27 914,97	
	Sous Total compte 68					27 914,97		27 914,97		27 914,97	
	Total classe 6			977 203,87	5 716,42	977 203,87	5 716,42	977 203,87	5 716,42	971 487,45	0,00
74758	Participation – autres groupements						850 000,00		850 000,00		850 000,00
	Sous Total compte 7475						850 000,00		850 000,00		850 000,00
7477	Participations – budget com fonds sir ucl						35 957,74		35 957,74		35 957,74
	Sous Total compte 747						885 957,74		885 957,74		885 957,74
	Sous Total compte 74						885 957,74		885 957,74		885 957,74
	Total classe 7						885 957,74		885 957,74	0,00	
	Total général	1 120 047,07	3 198 731,92	994 811,38	885 957,74	994 811,38	885 957,74	5 313 590,37	885 957,74	1 736 450,06	
		1 120 047,07	3 273 954,17	919 589,13	5 313 590,37			5 313 590,37		1 736 450,06	

PRESENTATION CROISEE

NATURE/FONCTION

[illegible]

[illegible]

ETAT RECAPITULATIF

Section DE FONCTIONNEMENT -DEPENSES

[illegible]

[illegible]

ETAT DETAILLE

FONCTION 0 -Section D'INVESTISSEMENT-DEPENSES

[illegible]

ETAT DETAILLE

FONCTION 0 -Section d'investissement -RECETTES

[illegible]

	0 Services généraux	(1) Services généraux - Opérations non v																		
RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	27 914,97	27 914,97																		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	17 607,51	17 607,51																		
SOLDE	10 307,46	10 307,46																		

ETAT DETAILLE

FONCTION 0 –Section DE FONCTIONNEMENT –RECETTES

[illegible]

	0 Services généraux	01 Services généraux - Opérations non v																		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	885 957,74	885 957,74																		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	971 487,45	971 487,45																		
SOLDE	-85 529,71	-85 529,71																		

50000 GECT EUROIDISTRICT STBG ORTENAU

PAGE DE SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de GECT EUROIDISTRICT STBG ORTENAU pendant l'année 2013 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A STRASBOURG

, le 21 JAN. 2014



Le Directeur Régional des Finances Publiques
par procuration

Claude SCHAELE

Inspecteur des finances publiques

A Strasbourg

, le 23 janvier 2014

Vu par le Président de l'Euroidistrict

émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 13 FÉV. 2014, par l'organe délibérant, qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats

L'Administrateur des finances publiques
chargé du centre des finances publiques
de Strasbourg ville et CUS

Pierre DANJOIE

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN
13 MARS 2014
Bureau du Contrôle de Légalité

A STRASBOURG

, le 10 MARS 2014

067058

R.F. STRASBOURG MUNICIPALE ET CO

50000 GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Nombre de pages : 57

FIN DE DOCUMENT

Sujet : CDG 2013 définitif

De : "violette.pfaadt" <violette.pfaadt@dgfip.finances.gouv.fr>

Date : Thu, 23 Jan 2014 15:38:49 +0100

Pour : CORDULA.riedel@eurodistrict.eu

Copie à : Patricia Ravisé <patricia.ravise@eurodistrict.eu>, "DANJOIE Pierre (44)" <pierre.danjoie@dgfip.finances.gouv.fr>, "STRASBACH Michele (67)" <michele.strasbach@dgfip.finances.gouv.fr>, "DINGER Germaine (67)" <germaine.dinger@dgfip.finances.gouv.fr>

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint le compte de gestion définitif du GECT et la page de signatures.

L'original de la page de signatures vous parviendra par courrier (2 exemplaires), merci de bien vouloir nous retourner un exemplaire visé.

Cordialement

--



Violette PFAADT

Recette des finances

Strasbourg et Cus

tel: 03.88.60.90.90 poste 37103

fax: 03.88.60.95.01



Adoptez l'éco-attitude.

N'imprimez ce courriel que si c'est vraiment nécessaire

gect cdg définitif 2013 .pdf

Content-Type: application/pdf

Content-Encoding: base64

gect sign dspl-rf.pdf

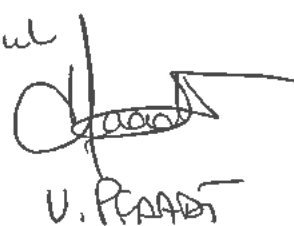
Content-Type: application/pdf

Content-Encoding: base64

Bonjour,

Comme convenu dans le mail ci-dessus,
voici les pages de signatures -

Bonne réception - Cordialement


V. PFAADT

Document de séance n° 2/3.1.3/2014
Vorlage Nr. ° 2/3.1.3/2014

Séance du Conseil de l'Eurodistrict Ratsitzung des Eurodistrikts 2 / 2014	Date de la séance / Sitzungstag 06.02.2014
Dossier suivi par/ Projektbeauftragter Cordula RIEDEL	

Point n° 3.1.3 de l'ordre du jour / Punkt 3.1.3 der Tagesordnung

**Objet / Betreff: Approbation du compte administratif pour l'exercice 2013 / Annahme
der Jahresrechnung 2013**

I. Rapport / Sachverhalt:

Alors que le compte de gestion retrace les opérations (dépenses et recettes) effectuées par le comptable public, le compte administratif reprend l'ensemble des opérations (mandats et titres) réalisées par l'ordonnateur (le Président de l'Eurodistrict).

Ce document a été établi sur la base des budgets et des pièces comptables de l'ordonnateur. Les résultats sont conformes au compte de gestion présenté par le Receveur des Finances.

Je vous sou mets, à des fins d'approbation, le compte administratif de l'Eurodistrict pour l'exercice 2013.

Les dépenses de fonctionnement 2013 se sont élevées à 971.487,45 € dont :

- 77.809 € de dépenses de fonctionnement courant ;
- 33.822 € de dépenses relatives à l'organisation des séances institutionnelles ;
- 12.301 € de dépenses de communication ;
- 305.736 € de frais de personnel ;
- 518.955 € de projets (détail joint en annexe), dont 54.553 € relatifs aux microprojets financés par 35.958 € de recettes perçues de l'Union Européenne.

Während der Jahresabschluss (compte de gestion) die vom öffentlichen Buchhalter getätigten Transaktionen darlegt (Ausgaben und Einnahmen), weist die Jahresrechnung (compte administratif) sämtliche Transaktionen (Anweisungen und Titel) aus, die vom Anweisungsbefugten (dem Vorsitzenden des Eurodistrikts) vorgenommen worden sind.

Das vorliegende Dokument wurde anhand der Haushalte und der Buchhaltungsunterlagen des Anweisungsbefugten erstellt. Die Ergebnisse entsprechen dem vom (staatliche) Kämmerer dargelegten Jahresabschluss (Compte de gestion).

Hiermit präsentiere ich Ihnen zwecks Annahme die Jahresrechnung (Compte administratif) des Eurodistrikts für das Geschäftsjahr 2013.

Die Ausgaben des Verwaltungshaushaltes 2013 belaufen sich auf 971.487, davon :

- 77.809 € für Betriebskosten
- 33.822 € für die Kosten der institutionellen Sitzungen
- 12.301 € für Kommunikation und Öffentlichkeitsarbeit
- 305.736 € für Personalkosten
- 518.955 € für Projekte (Details in der Anlage), wobei davon 54.553 € die Mikroprojekte betreffen und von der Europäischen Union in Höhe von 35.958 € rückerstattet wurden.

Se rajoutent 17.607,51 € de dépenses d'investissement essentiellement consacrées à l'achat d'une imprimante-copieur. L'Eurodistrict a par ailleurs encaissé 850.000 € de contributions de ses membres.

Les activités de l'Eurodistrict se sont développées en 2013 avec des dépenses liées aux projets en augmentation en 2013 par rapport à 2012 (518.955 € financés par 35.958 € de recettes en 2013 contre 474.474 € en 2012).

Les dépenses ont ainsi été supérieures aux recettes et l'excédent budgétaire a diminué.

Ainsi, l'année 2013 a été clôturée avec un excédent global de 615.911,37 €. Cet excédent est composé, d'une part de l'excédent de la section de fonctionnement, qui s'élève à 596.439,94 € et de l'excédent de la section d'investissement, d'un montant de 19.471,43 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil après en avoir délibéré approuve le compte administratif de l'Eurodistrict pour l'exercice 2013 tel que figurant aux documents budgétaires joints en annexe et dont les résultats se présentent comme suit :

Dazu kommen Ausgaben des Vermögenshaushalts in Höhe von 17.607,51 €, die zum größten Teil dem Ankauf eines Druck- und Kopiergerätes gewidmet wurden.

Die Aktivitäten des Eurodistrikts haben sich 2013 entwickelt und die Ausgaben für Projekte liegen höher als im Jahr 2012 (2013 : 518.955 €, davon 35.958 € durch Einnahmen finanziert, 2012 : 474.474 €).

Der Betrag der Ausgaben war höher als der Betrag der Einnahmen, wodurch sich der Übertrag verringert hat

Dieses Geschäftsjahr wurde mit einem Gesamtüberschuss von 615.911,37 € abgeschlossen. Dieser Überschuss ergibt sich aus dem Überschuss des Verwaltungshaushalts in Höhe von 596.439,94 € und aus dem Überschuss des Vermögenshaushalts in Höhe von 19.471,43 €.

Ich möchte Sie bitten, nachfolgenden Beschlusssentwurf anzunehmen:

Nach Beratung nimmt der Rat die Jahresrechnung des Eurodistrikts für das Geschäftsjahr 2013 an, dies auf der Grundlage der im Anhang beigefügten Haushaltsunterlagen und mit folgenden Ergebnissen:

Section de fonctionnement – Dépenses / Budgetabschnitt Verwaltungshaushalt – Ausgaben

Chapitre / Kapitel	Libellé chapitre / Kapitelbezeichnung	Mt. Mdt - Titre total Comptabilisé / Anweisungsbetrag - Verbuchter Gesamtbetrag des Budgetabschnittes
011	Charges à caractère général / <i>Allgemeine Ausgaben</i>	294.740,19
012	Charges de personnel et frais assimilés / <i>Personalkosten</i>	329.300,00
65	Autres charges de gestion courantes / <i>Laufende Betriebskosten</i>	319.532,29
67	Charges exceptionnelles / <i>Außergewöhnliche Ausgaben</i>	0
042	Opération d'ordre de transfert entre sections / Transfer zwischen den Abschnitten	27.914,97

Section de fonctionnement – Recettes / Budgetabschnitt Verwaltungshaushalt – Einnahmen

Chapitre / Kapitel	Libellé chapitre / Kapitelbezeichnung	Mt. Mdt - Titre total Comptabilisé / Anweisungsbetrag - Verbuchter Gesamtbetrag des Budgetabschnittes
74	Dotations et Participations / <i>Zuweisungen und Beteiligungen</i>	885.957,74

Résultat / Ergebnis

Résultat de l'exercice / <i>Ergebnis des Geschäftsjahres</i>	-85.529,71
Excédent de fonctionnement reporté / <i>Übertrag Betriebsüberschuss</i>	681.969,65
Résultat cumulé / <i>Gesamtergebnis</i>	596.439,94

Section d'investissement – Dépenses / Budgetabschnitt Vermögenshaushalt – Ausgaben

Chapitre / Kapitel	Libellé chapitre / Kapitelbezeichnung	Mt. Mdt - Titre total Comptabilisé / Anweisungsbetrag - Verbuchter Gesamtbetrag des Budgetabschnittes
20	Immobilisations incorporelles/ <i>Immaterielles Anlagevermögen</i>	0
21	Immobilisations corporelles/ <i>Sachanlagen</i>	17.607,51
204	Subventions d'équipement versées / Finanzierung von Ausstattung	0

Section d'investissement – Recettes / Budgetabschnitt Vermögenshaushalt – Einnahmen

Chapitre / Kapitel	Libellé chapitre / Kapitelbezeichnung	Mt. Mdt - Titre total Comptabilisé / Anweisungsbetrag - Verbuchter Gesamtbetrag des Budgetabschnittes
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé / kumulierter Betriebsüberschuss	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections / Transfer zwischen den Abschnitten	27.914,97

Résultat / Ergebnis

Résultat de l'exercice / <i>Ergebnis des Geschäftsjahres</i>	10.307,46
Résultat reporté / <i>Übertrag Ergebnis</i>	9.163,97
Résultat cumulé / <i>Gesamtergebnis</i>	19.471,43

Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

☒ Accord	☒ Zustimmung
☐ Refus	☐ Ablehnung
☐ Résolution modifiée	☐ Abweichender Beschluss

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 6 février 2014 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le **13 MARS 2014**



REPUBLIQUE FRANCAISE

EURODISTRICT STRASBOURG-ORTENAU

M 14

COMPTE ADMINISTRATIF

2013

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN
13 MARS 2014
Bureau de Contrôle de Légalité

GECT EURODISTRICT

SOMMAIRE		
	Sommaire	
I. Informations générales		
A - Informations statistiques, fiscales et financières		X
B - Modalités de vote du compte administratif	X	
II. Présentation générale du compte administratif		
A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	X	
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	X	
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	X	
B1 - Balance générale du compte administratif - Dépenses	X	
B2 - Balance générale du compte administratif - Recettes	X	
III. Vote du compte administratif		
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles	X	
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles	X	
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	X	
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	X	
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	X	
IV. Annexes		
A - Eléments du bilan		
A - Présentation croisée par fonction	Jointes	Sans objet
A - Fonctions détaillées		X
A2.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteurs		X
A2.2 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
A2.3 - Etat de la dette - Autres dettes		X
A2.4 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux		X
A2.5 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
A2.7 - Etat de la dette - Instruments de couverture du risque financier		X
A2.8 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		X
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
A4 - Etat des provisions		X
A5 - Etalement des provisions		X
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		X
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		X
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct.		X
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest.		X
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement		X
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement		X
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement		X
A8 - Etat des charges transférées		X
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	X	
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties		X
A10.3 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		X
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		X

B - Engagements hors bilan			
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement			X
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement			X
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail			X
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé			X
B1.5 - Etat des autres engagements donnés			X
B1.6 - Etat des engagements reçus			X
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions		X	
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents			X
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents			X
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale			X
C - Autres éléments d'informations			
C1.1 - Etat du personnel		X	
C1.2 - Actions de formation des élus			X
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier			X
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement			X
C3.2 - Liste des établissements publics créés			X
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe			X
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe			X
C3.5 - Présentation agréée du budget principal et des budgets annexes			X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures			
D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes			X
D2 - Arrêté et signatures		X	

I - INFORMATIONS GENERALES		I
MODALITES DE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		B

POUR MEMOIRE

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre
- au niveau du chapitre
- sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

pour la section de fonctionnement;
pour la section d'investissement.

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération

III - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent

V - Le présent budget a été voté :

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1

GECT EURODISTRICT

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

II
A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES		RECETTES	
	A	G	H	
Section de fonctionnement	971 487,45		885 957,74	
Section d'investissement	17 607,51		27 914,97	
				+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (C)	0,00	I	681 969,65
	Report en section d'investissement (00D)	0,00	J	9 163,97
				=
	TOTAL (réalisations + reports)	989 094,96	=G+H+I+J	1 605 006,33

RESTES A REALISER A REPORTER EN N + 1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter	=E+F	0,00	=K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+G+E	971 487,45	=G+H+K	1 567 927,39
	Section d'investissement	=B+D+F	17 607,51	=H+J+L	37 078,94
	TOTAL CUMULE	= A+B+G+D+E+F	989 094,96	= G+H+I+J+K+L	1 605 006,33

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / art.	Libellé	Dépenses engagées non m	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00 K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00 L

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines et n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement, correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

II
A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM +RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	367 300,00	276 508,39	18 231,80	0,00	72 559,81
012	Charges de personnel et frais assimilés	329 300,00	328 865,84	434,16	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	608 500,00	319 532,29	0,00	0,00	288 967,71
656	Frais de fonct. des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	1 305 100,00	924 906,52	18 665,96	0,00	361 527,52
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	4 063,97				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 309 163,97	924 906,52	18 665,96	0,00	361 527,52
023	Virement à la section d'investissement (2)	50 836,03				
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)	50 000,00	27 914,97			22 085,03
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section fonct. (2)	0,00	0,00			0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	100 836,03	27 914,97			22 085,03
	TOTAL	1 410 000,00	952 821,49	18 665,96	0,00	383 612,55
	Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00				

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET									II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES									A2
RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM +RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés		
			Titres émis	Produits rattachés					
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	1 036 750,00	885 957,74		0,00	0,00	150 792,26	150 792,26	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des recettes de gestion courante	1 036 750,00	885 957,74		0,00	0,00	150 792,26	150 792,26	
76	Produits financiers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	1 280,35	0,00		0,00	0,00	1 280,35	1 280,35	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	
	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 038 030,35	885 957,74		0,00	0,00	152 072,61	152 072,61	
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)	0,00	0,00				0,00	0,00	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section fonct. (2)	0,00	0,00				0,00	0,00	
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00	0,00				0,00	0,00	
	TOTAL	1 038 030,35	885 957,74		0,00	0,00	152 072,61	152 072,61	
Pour information		681 969,65							
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1									

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires
 (2) DF 023 = RI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
 (3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrivez le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

		II		A3	
Chap.	Libellé	Crédits ouverts BP+DM +RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	67 000,00	0,00	0,00	67 000,00
204	Subventions d'équipements versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	36 800,00	17 607,51	0,00	19 192,49
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	103 800,00	17 607,51	0,00	86 192,49
	Total des dépenses d'équipement				
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participation et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	6 200,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	6 200,00	0,00	0,00	0,00
45...1	Total des opér. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	110 000,00	17 607,51	0,00	86 192,49
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	110 000,00	17 607,51	0,00	86 192,49
Pour information					
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	II	A3
--	-----------	-----------

Chap.	Libellé	Crédits ouverts BP+DM +RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions d'investissement non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participation et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...2	Total des opér. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	50 836,03			
040	Opér. d'ordre de transferts entre sections (1)	50 000,00	27 914,97		22 085,03
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	100 836,03	27 914,97		22 085,03
	TOTAL	100 836,03	27 914,97	0,00	22 085,03

--	--	--

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
 (2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).
 (3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
 (4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
 (5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
 (7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

II
B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	294 740,19		294 740,19
012	Charges de personnel et frais assimilés	329 300,00		329 300,00
014	Atténuation de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	319 532,29		319 532,29
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	27 914,97	27 914,97
71	Production stockée (ou déstockage) (3)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	943 572,48	27 914,97	971 487,45

Pour information

D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1

0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00 (6)		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Différences sur réalisations d'immobilisations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	17 607,51	0,00	17 607,51
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
45...1	Charges à répartir sur plusieurs exercices		0,00	0,00
481	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)		0,00	0,00
49	Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)		0,00	0,00
59	Stocks	0,00	0,00	0,00
3...		17 607,51	0,00	17 607,51
	Dépenses d'investissement - Total	17 607,51	0,00	17 607,51

Pour information

D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1

0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Pour les communes, les opérations de gestion courante et communales opérées à plus de 100 000 hab.

(5) Hors chapitres "opérations d'équipement" du régime des provisions budgétaires.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle, ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET BALANCE GENERALE DU BUDGET

II
B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, et ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Travaux en régie		0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00
74	Dotations et participations	885 957,74		885 957,74
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		885 957,74	0,00	885 957,74

Pour information

R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1

681 969,65

INVESTISSEMENT

	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00 (8)	0,00
19	Différences sur réalisations d'immobilisations		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00
26	Partic. et créances rattachées à des partic.	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations	0,00	0,00
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (4)	0,00	0,00
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (4)	0,00	0,00
45...2	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	27 914,97	27 914,97
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (4)	0,00	0,00
59	Prov. pour dépréciation des comptes financiers (4)	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		27 914,97	27 914,97

Pour information

R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1

9 163,97

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Revenant de rattachement des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si les chapitres "opérations" s'appliquent au régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres "opérations" pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retracé les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)		Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
		Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12		
011	Charges à caractère général	367 300,00	18 231,80	0,00	0,00	72 559,81
60612	Energie - électricité	1 800,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
60623	Alimentation/alimentation	7 131,49	0,00	7 131,49	0,00	0,00
60632	Petit matériel et outillage	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6064	Fournitures administratives	10 144,66	0,00	10 144,66	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	2 813,23	0,00	2 813,23	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	24 800,00	0,00	22 024,67	0,00	2 575,33
6135	Locations mobilières	45 385,15	0,00	39 585,15	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	11 200,00	0,00	10 707,83	0,00	492,17
6156	Maintenance	4 776,40	0,00	4 776,40	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	850,00	0,00	504,51	0,00	345,49
617	Etudes et recherches	221,07	0,00	0,00	0,00	221,07
6182	Documentation générale et technique	11 375,65	0,00	621,23	0,00	10 754,42
6184	Versement à des organismes de formation	4 000,00	0,00	845,00	0,00	3 155,00
6226	Honoraires	98 577,13	0,00	81 713,53	8 431,80	8 431,80
6228	Divers	5 190,64	0,00	0,00	0,00	5 190,64
6231	Annonces et insertions	17 099,34	0,00	14 587,56	0,00	2 511,78
6233	Foires et expositions	30 729,61	0,00	30 729,61	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	36 600,00	0,00	34 399,94	0,00	2 200,05
6238	Divers	10 605,63	0,00	991,48	0,00	9 614,15
6241	Transport de biens	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6251	Voyages et déplacements	5 000,00	0,00	96,00	0,00	4 904,00
6256	Missions	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6257	Frais de réceptions	17 500,00	0,00	9 412,95	0,00	8 087,05
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	0,00	109,81	0,00	890,19
6262	Frais de télécommunications	8 600,00	0,00	2 313,34	0,00	6 286,66
627	Services bancaires et assimilés	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6281	Concours divers (cotisation)	5 500,00	0,00	3 000,00	0,00	2 500,00
6287	Remboursements de frais à d'autres organismes	3 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	329 300,00	328 865,84	434,16	0,00	0,00
6336	Cotisations au crîpt et au centre de gestion	7 210,87	7 210,87	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale	26 717,26	26 717,26	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	159 749,57	159 749,57	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'urssaf	99 382,39	99 382,39	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	35 425,67	34 991,51	434,16	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	814,24	814,24	0,00	0,00	0,00
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courantes	608 500,00	319 532,29	0,00	0,00	288 967,71
6532	Frais de missions	500,00	146,40	0,00	0,00	353,60
6574	Subventions aux associations et autres pers. de droit privé	608 000,00	319 385,89	0,00	0,00	288 614,11
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	1 305 100,00	924 906,52	18 665,96	0,00	361 527,52
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	4 063,97	0,00	0,00	0,00	4 063,97

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer) Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
TOTAL DES DEPENSES REELLES = (a)+(b)+(c)+(d)+(e)		1 309 163,97	924 906,52	18 665,96	0,00	365 591,49
023	Virement à la section d'investissement	50 836,03	0,00			
042	Op. d'ordre de transfert entre sections (4) (5) (6)	50 000,00	27 914,97			22 085,03
6811	Dot. aux amortis. des immobilisations incorp. & corporelles	50 000,00	27 914,97			22 085,03
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		100 836,03	27 914,97			22 085,03
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la section de fonct. (7)	0,00	0,00			0,00
		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		100 836,03	27 914,97			22 085,03
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 410 000,00	952 821,49	18 665,96	0,00	387 676,52

Pour information
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1

0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice

Montant des ICNE de l'exercice N-1

= Différence ICNE N - ICNE N-1

0,00

0,00

0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune a des provisions permanentes à l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DP042 = RI 040.
(5) Dont 675 et 676.
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
A2

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer) Titres émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Autres groupements	1 036 750,00	885 957,74	0,00	0,00	150 792,26
7477	Budget communautaire et fonds structurels	850 000,00	850 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	186 750,00	35 957,74	0,00	0,00	150 792,26
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)	1 036 750,00	885 957,74	0,00	0,00	150 792,26
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	1 280,35	0,00	0,00	0,00	1 280,35
78	Reprises sur provisions (d) (2)	1 280,35	0,00	0,00	0,00	1 280,35
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d	1 038 030,35	885 957,74	0,00	0,00	152 072,61
042	Op. d'ordre de transfert entre sections (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la section de fonct. (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 038 030,35	885 957,74	0,00	0,00	152 072,61

R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semestrielles.
 (3) Opérations de chapitre des opérations d'ordre: RP-042 = DI-040.
 (4) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (5) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent, simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
B1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, concessions et droits similaires, brevets	67 000,00	0,00	0,00	67 000,00
204	Subventions d'équipements versées (sauf opérations)	67 000,00	0,00	0,00	67 000,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	36 800,00	17 607,51	0,00	19 192,49
2184	Mobilier	32 021,96	14 629,47	0,00	17 392,49
2188	Autres immobilisations corporelles	1 800,00	0,00	0,00	1 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	2 978,04	2 978,04	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Total des dépenses d'équipement	103 800,00	17 607,51	0,00	86 192,49
13	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
45...1	Total des dépenses financières	6 200,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers n° (3)	6 200,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	110 000,00	17 607,51	0,00	86 192,49
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	110 000,00	17 607,51	0,00	86 192,49
	Pour information	0,00			
	D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES		B1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
B2

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165))	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Total des recettes d'équipement Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions d'investissement non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, règle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
45...2	Opérations pour compte de tiers n° (2) Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DES RECETTES REELLES					
021	Virement de la section de fonctionnement	50 836,03	27 914,97		22 085,03
049	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3) (4)	50 000,00	1 200,00		0,00
280422	Bâtiments et installations	1 200,00	0,00		6 785,70
2805	Ne plus utiliser - concessions & dts simil., brevets, lic., dts & val. simil.	6 785,70	7 919,30		0,00
28051	Concessions & dts simil., brevets, licences & dts simil., brevets, lic., dts & val. simil.	7 919,30	15 295,00		0,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	15 295,00	3 373,79		6 626,21
28184	Matériel	10 000,00	125,88		8 673,12
28188	Autres immobilisations corporelles	8 800,00			
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					
041	Opérations patrimoniales (5)	100 836,03	27 914,97		22 085,03
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE					
		100 836,03	27 914,97		22 085,03

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
B2

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	100 836,03	27 914,97	0,00	22 085,03

	Pour information	9 163,97
	R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 38, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

V - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			A3
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS			
A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES			
PROCEDURE : AMORTISSEMENT	CHOIX DU CONSEIL	Délibération du	
Biens ou catégories de biens amortis : <i>Immobilisations incorporelles</i> Logiciels bureautiques Autres applicatifs informatiques <i>Immobilisations corporelles</i> Divers gros matériel Mobilier Matériel de bureau électrique ou électronique Matériel informatique	Durée : 2 ans 5 ans 20 ans 8 ans 5 ans 2 ans	15.03.2012 15.03.2012 15.03.2012 15.03.2012 15.03.2012 15.03.2012	

IV ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
VARIATION DU PATRIMOINE - ENTREES			A10.1

Modalités d'acquisitions	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Duree amortissement
Acquisitions à titres onéreux			
	18 Matériel informatique	2 071,47	2 ans
	19 Autres immobilisations corporelles (Arche gonflable)	2 978,04	8 ans
	20 Matériel de bureau et matériel informatique (Photocopieur)	12558,00	5 ans
		17607,51	

IV - ANNEXES			Compte Administratif 2013
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS			IV
Code nature réglementaire	Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (en numéraire)	B1.7
6574	LES AMIS DE LA CONFEDERATION PAYSANNE D ALSACE	460,05	
	MAISON EUR ARCHITECTURE RHIN	893,62	
	GRIMMELSHAUSEN GYMNASIUM	512,50	
	CENTRE EUROPEEN DE LA CONSOMMATION	7.500,00	
	RESEAU EXPRESS JEUNES	2.500,00	
	POLIZEIDIREKTION OFFENBURG	15.500,00	
	LONGEVITY	7.500,00	
	DES COURSES DE STRASBOURG EUROPE	37.500,00	
	ORGANISATION TRIATHLON GROSSWEIER WANTZENAU	30.000,00	
	VEREIN DEUTSCHE SPRACHE	475,00	
	SENIORENWOHNSTIFT KIPPENHEIM	900,00	
	LES RANDONNEURS DE STRASBOURG	7.100,00	
	BAAL NOVO	25.000,00	
	GRUNDSCHULE BIBERACH	140,00	
	EICHENDORFF SCHULE	410,00	
	STADTISCHER KINDERGARTEN	185,00	
	GRUNDSCHULE LEUTESHEIM	250,00	
	STADT OBERKIRCH STADTVERWALTUNG OBERKIRCH	120,00	
	ASPA ASS SURVEILLANCE ET ETUDE POLLUTION ATMOSPHERIQUE EN ALSACE	20.000,00	
	COMMUNE DE LINGOLSHEIM	3.194,48	
	EURO-CONTACT JEUNES	1.504,20	
	LA CHAMBRE	16.702,02	
	COMMUNE DE STRASBOURG ECOLE MATERNELLE LEZAY MARNESIA	5.000,00	
	START HOP	15.000,00	
	COMMUNE DE LINGOLSHEIM	2.671,00	
	TECHNOLOGIE PARK OFFENBURG	2.400,00	
	STADT LAHR	6.063,02	
	STADT KEHL	5.000,00	
	COMMUNAUTE COM DU PAYS DE BRISACH	10.000,00	
	FONDATION ENTENTE FRANCO ALLEMANDE FEFA	5.000,00	
	LE BRUIT QU CA COUTE	4.500,00	
	UNIVERSITE DE STRASBOURG	5.000,00	
	INSTITUT PROMOTION DU LIEN SOCIAL CAMPUS DU CNRS BAT 40	5.000,00	
	BADEN WURTEMBERGISCHER LANDESVERBAND FUR PRAVENTION UND REHABILITATION	75.405,00	
6574 - Subventions aux associations et autres pers. de droit privé	Somme :	319.385,89	

IV - ANNEXE		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2013		C1.1
AGENTS NON PERMANENTS		NOMBRE
Agents non titulaires recrutés sur emplois saisonniers ou occasionnels		1
Autres agents		
Intermittents du spectacle		
Collaborateurs de cabinet		
TOTAL AGENTS NON PERMANENTS		1
STATUTS PARTICULIERS		
Apprentis		
Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)		
Contrat d'avenir (CAV)		
Contrat unique d'insertion		
TOTAL STATUTS PARTICULIERS		0

IV - ANNEXE				IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2013				C1.1

AGENTS NON TITULAIRES Grades (Emplois pourvus au 31/12/2012)	CATEGORIE	SECTEUR (Filière)	REMUNERATION (Indice brut mini par cadre d'emplois)	NBRE DE CONTRATS
Contrat "Vacance temporaire d'emploi"				
CADRES A				
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE		Administrative	966	2
ATTACHE		Administrative	442	2
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE		Culturelle		
CONSEILLER TERRITORIAL APS		Sportive		
INGENIEUR		Technique		
CADRES B				
REDACTEUR		Administrative		
ASSISTANT QUALIFIE E CONSERVATION		Culturelle		
ASSISTANT DE CONSERVATION		Culturelle		
ASSISTANT SPECIALISE ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE		Culturelle		
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF		Sociale		
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS		Sociale		
INFIRMIER		Sociale		
EDUCATEUR ACTIVITES SPORTIVES		Sportive		
TECHNICIEN		Technique		
ANIMATEUR		Animation		
CADRES C				
ADJOINT ADMINISTRATIF		Administrative		
ADJOINT D'ANIMATION		Animation		
ADJOINT PATRIMOINE		Culturelle		
AGENT SOCIAL		Sociale		
AGENT SPECIALISE ECOLE MATERNELLE		Sociale		
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE		Sociale		
AGENT DE MAITRISE		Technique		
ADJOINT TECHNIQUE		Technique		
Total contrat "Vacance temporaire d'emploi"				4

Contrat "Remplacement momentané"				
CADRES A				
ATTACHE			Administrative	
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE			Culturelle	
PUERICULTRICE			Sociale	
INGENIEUR			Technique	
CADRES B				
REDACTEUR			Administrative	
ASSISTANT QUALIFIE DE CONSERVATION			Culturelle	
ASSISTANT DE CONSERVATION			Culturelle	
ANIMATEUR			Animation	
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF			Sociale	
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS			Sociale	
INFIRMIER			Sociale	
EDUCATEUR ACTIVITES SPORTIVES			Sportive	
TECHNICIEN SUPERIEUR			Technique	
CADRES C				
ADJOINT ADMINISTRATIF			Administrative	
ADJOINT D'ANIMATION			Animation	
ADJOINT DU PATRIMOINE			Culturelle	
AGENT SPECIALISE ECOLE MATERNELLE			Sociale	
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE			Sociale	
ADJOINT TECHNIQUE			Technique	
AGENT SOCIAL			Sociale	
Total contrat "Remplacement momentané"				0

Contrat "Absence de cadre d'emplois ou besoin spécifique"				
CADRES A				
DIRECTEUR			Administrative	
ADMINISTRATEUR			Administrative	
ATTACHE			Administrative	
ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE			Culturelle	
DIRECTEUR ETABLIS ART			Culturelle	
BIBLIOTHECAIRE			Culturelle	
CONSERVATEUR DU PATRIMOINE PROFESSEUR			Culturelle	
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE EMPLOI NON			Culturelle	
CLASSABLE (Membre de l'Orchestre) CONSEILLER			Culturelle	
TERRITORIAL APS			Sportive	
MEDECIN			Sociale	
CADRE DE SANTE			Sociale	

INGENIEUR		Technique	
CADRES B			
MONITEUR EDUCATEUR			
TECHNICIEN		Sociale Technique	
CADRES C			
AGENT DE MAITRISE		Technique	
Total contrat "Absence de cadre d'emplois ou besoin spécifique"			0
Contrat "à durée indéterminée"			
CADRES A			
ADMINISTRATEUR		Administrative	
ATTACHE		Administrative	
DIRECTEUR		Administrative	
ATTACHE CONSERVATION PATRIMOINE		Culturelle	
BIBLIOTHECAIRE		Culturelle	
EMPLOI NON CLASSABLE (Membre de l'orchestre)		Culturelle	
CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUE		Culturelle	
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE		Culturelle	
PSYCHOLOGUE		Sociale	
MEDECIN		Sociale	
INGENIEUR		Technique	
CADRES B			
MONITEUR EDUCATEUR		Sociale	
TECHNICIEN		Technique	
CADRES C			
ADJOINT TECHNIQUE		Technique	
Total contrat "à durée indéterminée"			0

IV - ANNEXE			IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION			C1.1
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2012			

ETAT DU PERSONNEL - CADRES A	CATEGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	A			
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES	A			
FILIERE ADMINISTRATIVE				
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A			
ADMINISTRATEUR	A			
DIRECTEUR (territorial)	A			
ATTACHE PRINCIPAL	A			
ATTACHE TERRITORIAL	A			
REDACTEUR CHEF	B			
REDACTEUR PRINCIPAL	B			
REDACTEUR	B			
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 1ère CLASSE	C			
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 2ème CLASSE	C	1 (détaché)	1 (détaché)	
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ère CLASSE	C			
ADJOINT ADMINISTRATIF 2ème CLASSE	C			
RECEVEUR PRINCIPAL	C			
FILIERE TECHNIQUE				
ING. EN CHEF CLASSE EXCEPTIONNELLE	A			
ING. EN CHEF CLASSE NORMALE	A			
ING. PRINCIPAL	A			
INGENIEUR	A			
TECHNICIEN SUPERIEUR CHEF	B			
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B			
TECHNICIEN PRINCIPAL 2ERE CLASSE	B			
TECHNICIEN TERRITORIAL	B			

ETAT DU PERSONNEL - CADRES A	CATEGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET
ADJOINT TECHNIQUE 2ème CLASSE	C			
ADJOINT TECHNIQUE 1ère CLASSE	C			
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère CLASSE	C			
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE	C			
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C			
AGENT DE MAITRISE	C			
FILIERE CULTURELLE				
CONSERVATEUR CHEF PATRIMOINE	A			
CONSERVATEUR CHEF BIBLIOTHEQUE	A			
CONSERVATEUR BIBLIOTHEQUE(+1ère classe)	A			
CONSERVATEUR DU PATRIMOINE	A			
ATTACHE CONS.PATRIMOINE	A			
BIBLIOTHECAIRE	A			
DIRECTEUR ETS ENS.ART. 1° CATEGORIE	A			
PROF. ENS. ARTISTIQUE HORS CLASSE	A			
PROF. ENS. ARTISTIQUE CLASSE NORMALE	A			
ASSISTANT QUAL. CONSERV. HORS CLASSE	B			
ASSIST. QUAL. CONSERV. 1° CLASSE	B			
ASSIST. QUAL. CONSERV. 2° CLASSE	B			
ASSISTANT CONSERV. HORS CLASSE	B			
ASSISTANT CONSERV. 1ère CLASSE	B			
ASSISTANT CONSERV. 2ème CLASSE	B			
ASSIST. SPEC. ENSEIGN. ARTISTIQUE	B			
ASSISTANT ENSEIGN. ARTISTIQUE	B			
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 1ère CLASSE	C			
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2ème CLASSE	C			
ADJOINT PATRIM. 1ère CLASSE	C			
ADJOINT PATRIM. 2ème CLASSE	C			
MEMBRES DE L'ORCHESTRE				
VOLON SOLO	A			
MUSICIEN 1ère CATEGORIE	A			
MUSICIEN 2ème CATEGORIE SOLISTE 2ème INSTRUMENT	A			
MUSICIEN 2ème CATEGORIE HARMONIE	A			
MUSICIEN 3ème CATEGORIE RANG	A			
FILIERE SPORTIVE				

ETAT DU PERSONNEL - CADRES A	CATEGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET
CONSEILLER TERRITORIAL APS	A			
EDUCATEUR TERRITORIAL APS 2011	B			
EDUCATEUR TERRITORIAL APS PRI	B			
OPERATEUR ACTIV.SPORTIVE PPAL.	C			
OPERATEUR ACTIV.SPORTIVE QUAL.	C			
OPERATEUR ACTIV.SPORTIVE	C			
FILIERE ANIMATION				
ANIMATEUR 2011				
ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CL 2	B			
ANIMATEUR PRINCIPAL 2ERE CL 2	B			
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1ère CLASSE	C			
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2ère CLASSE	C			
ADJOINT ANIMATION 1ERE CL	C			
ADJOINT ANIMATION 2EME CL	C			
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE				
MEDECIN HORS CLASSE	A			
MEDECIN 1ère CLASSE	A			
MEDECIN 2ème CLASSE	A			
CHIRURGIEN-DENTISTE	A			
PSYCHOLOGUE HORS CLASSE	A			
PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE	A			
PUERICULTRICE CLASSE SUPERIEURE	A			
PUERICULTRICE CLASSE NORMALE	A			
PUERICULTRICE CADRE SUPERIEUR DE SANTE	A			
PUERICULTRICE CADRE DE SANTE	A			
SAGE-FEMME CLASSE EXCEPTIONNELLE	A			
SAGE-FEMME CLASSE NORMALE	A			
CADRE DE SANTE	A			
CONSEIL TERRIT. SOCIO-EDUCATIF	A			
INFIRMIERE CLASSE SUPERIEURE	B			
INFIRMIER CLASSE NORMALE	B			
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	B			

ETAT DU PERSONNEL - CADRES A	CATEGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF PRINCIPAL	B			
MONITEUR EDUCATEUR	B			
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS	B			
EDUCATEUR PRINCIPAL JEUNES ENFANTS	B			
EDUCATEUR EN CHEF JEUNES ENFANTS	B			
ATSEM PRINCIPAL 1ère CL.	C			
ATSEM PRINCIPAL 2ème CL.	C			
ATSEM 1ère CL.	C			
AGENT SOCIAL 1ère CLASSE	C			
AGENT SOCIAL 2ème CLASSE	C			
AUXILIAIRE PUERICULTURE PRINCIPAL 1ère CL.	C			
AUXILIAIRE PUERICULTURE PRINCIPAL 2ème CL.	C			
AUXILIAIRE PUERICULTURE 1ère CL.	C			
AUXILIAIRE SOINS PRINC. 1ère CLASSE	C			
FILIERE SECURITE				
DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE	A			
CHEF DE SERVICE 2011	B			
CHEF DE SERVICE PRINCIPAL 1ERE	B			
CHEF DE SERVICE PM 2EME	B			
CHEF DE POLICE MUNICIPALE	C			
BRIGADIER CHEF PPAL PM	C			
BRIGADIER	C			
GARDIEN PM	C			
GARDE CHAMPETRE PRINCIPAL	C			
POSTES SANS CALIBRAGE (AMICALE, SYNDICATS)				
TOTAL GENERAL		1	1	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président,

A Achen, le 6 février 2014

Nombre de membres en exercice

48

Nombre de membres présents

24

Nombre de suffrages exprimés

24

VOTES : Pour 24

Contre 0

Abstentions 0

Date de convocation : 31 janvier 2014

Le Président
 Délibéré par le Conseil de l'Eurodistrict, groupement réunissant les communes de
 Achen, le 6 février 2014



Les membres du Comité métropolitain

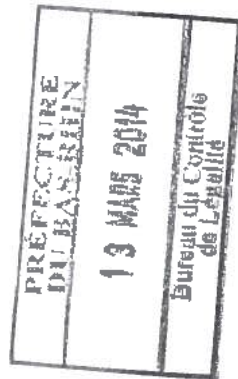
Certifié exécutoire par Le Président

, compte tenu de la transmission en préfecture, le

13 MARS 2014

, et de la publication le

A Strasbourg, le



GECT EURODISTRICT

Document de séance n° 2/3.1.4/2014
Vorlage Nr. 2/3.1.4/2014

Séance du Conseil de l'Eurodistrict <i>Ratsitzung</i> des Eurodistrikts 2 / 2014	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 06.02.2014
Dossier suivi par/ Projektbeauftragter Cordula RIEDEL	

Point n°3.1.4 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 3.1.4 der Tagesordnung

Objet / Betreff: Proposition de budget prévisionnel pour l'année 2014 / *Vorschlag für den vorläufigen Haushalt 2014*

I. Rapport / Sachverhalt:

Les prévisions budgétaires ont été établies sur la base d'un budget annuel global de 850 000 €, conformément à la décision du Conseil de l'Eurodistrict du 26 mars 2009.

L'exercice précédent fait apparaître un report global de 615.911,37 €.

Cet excédent est progressivement utilisé, il était, pour mémoire, de 691.133,62 € l'an dernier.

▪ **Recettes**

Conformément à l'article 10 des statuts, pour l'année 2014, les ressources du GECT proviennent des contributions annuelles des membres du groupement. **Il est proposé de voter le montant des contributions annuelles.**

Conformément au principe de parité défini dans l'article 11 des statuts, la contribution financière annuelle de la partie allemande s'élèverait alors à 425 000 €, répartis comme suit :

- Ortenaukreis: 332 200 €
- Ville d'Offenburg: 30 100 € (arr.)
- Ville de Lahr: 22 200 € (arr.)
- Ville de Kehl: 17 600 € (arr.)

Gemäß dem Beschluss des Eurodistriktrates vom 26. März 2009 ist der Haushaltsplan auf der Grundlage eines jährlichen Haushalts von 850.000 € erstellt worden.

Das vorangehende Geschäftsjahr wurde mit einem Überschuss von 615.911,37 € abgeschlossen.

Dieser Überschuss wird stufenweise aufgebraucht, letztes Jahr belief er sich auf 691.133,62 €.

▪ **Einnahmen**

Die finanziellen Mittel des EVTZ für das Jahr 2014 stammen, gemäß Artikel 10 der Satzung, aus den jährlichen Beitragszahlungen der Mitglieder des Verbundes.

Es wird vorgeschlagen über die Höhe der jährlichen Beitragszahlungen abzustimmen.

Gemäß des Grundsatzes der Parität, welcher in Artikel 11 der Satzung festgehalten ist, beträgt die jährliche Beitragszahlung von deutscher Seite 425.000 €, und ist wie folgt aufgeteilt :

- Ortenaukreis: 332.200 €
- Stadt Offenburg: 30.100 € (ger.)
- Stadt Lahr: 22.200 € (ger.)
- Stadt Kehl: 17.600 € (ger.)

- Ville d'Achern: 12 700 € (arr.)
- Ville d'Oberkirch: 10 200 € (arr.)

La contribution de la partie française s'élèvera également à 425 000 €.

Communauté Urbaine de Strasbourg:
425.000 €

A ces recettes il convient d'ajouter la participation de l'Union Européenne :

- d'une part à l'organisation de la semaine européenne de l'entrepreneur avec 52.000 € relatifs à 2012 et 2013 ;
- d'autre part aux microprojets avec la prise en charge de 50 % de la rémunération du chargé de microprojets et des frais de fonctionnement et de 100 % des participations versées par l'Eurodistrict soit 169.207 €. En résulte une dépense nette pour l'Eurodistrict pour les microprojets de 25.250 €.

▪ Dépenses

Le budget de l'année 2014 doit permettre de financer :

- **les projets transfrontaliers** jugés pertinents pour le développement du territoire de l'Eurodistrict avec un montant net pour l'Eurodistrict de 482.997 € détaillé dans les documents joints.
- **le paiement du personnel** dédié au GECT Eurodistrict avec 300.000 € (hors microprojets).
- **les autres dépenses pour le fonctionnement du Secrétariat général** (87.500 €).
- **l'organisation des séances du Bureau et du Conseil** du GECT (25.000 €).

Le projet de budget selon la nomenclature M14 est présenté en annexe, il est présenté en suréquilibre en section de fonctionnement, compte tenu du résultat 2013 non encore utilisé, et en équilibre

- Stadt Achern: 12.700 € (ger.)
- Stadt Oberkirch: 10.200 € (ger.)

Der Beitrag der französischen Seite beläuft sich ebenfalls auf 425.000 €.

Stadtgemeinschaft Straßburg:
425.000 €

Diesen Einnahmen sind die Beteiligungen der Europäischen Union hinzuzufügen :

- Zum einen 52.000 € für die Woche des europäischen Unternehmers der Jahre 2012 und 2013,
- Zum anderen werden für die Mikroprojekte 50 % der Lohnkosten des Referenten für Mikroprojekte und der Verwaltungskosten erstattet, sowie 100 % der Förderungen, die der Eurodistrict auszahlt, d.h. 169.207 €. Daraus ergibt sich eine Nettoausgabe des Eurodistricts für Mikroprojekte von 25.250 €.

▪ Ausgaben

Das Budget des Jahres 2014 soll folgende Ausgaben finanzieren :

- **grenzüberschreitende Projekte**, die für die Entwicklung des Eurodistricts sinnvoll sind und in den beigefügten Unterlagen mit einem Netto-Betrag von 482.997 € aufgeführt sind.
- **Personalkosten** des EVTZ Eurodistrict von 300.000 € (ohne Mikroprojekte)
- **die sonstigen Aufwendungen für den Betrieb des Generalsekretariats** (87.500 €).
- **die Organisation der Vorstands- und Ratssitzungen** des EVTZ (25.000 €).

Der Haushaltsplan gemäß der anzuwendenden Nomenklatur M14 befindet sich im Anhang. Aufgrund des noch nicht aufgebrauchten Überschusses 2013 sind im Verwaltungshaushalt Einnahmen und

en section d'investissement.

Ausgaben nicht ausgeglichen. Im Vermögenshaushalt sind jedoch Ausgaben und Einnahmen ausgeglichen. .

Le document « Point 2013 & Prévisions 2014 » en annexe donne un aperçu plus analytique de ce document comptable officiel.

Das beiliegende Dokument „Zwischenbilanz 2013 & Haushaltsplan 2014“ gibt eine analytische Darstellung dieses offiziellen Dokuments.

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

Le Conseil de l'Eurodistrict a examiné le budget prévisionnel et l'adopte conformément aux documents budgétaires joints en annexe:

Der Eurodistriktrat hat den Haushaltsplan geprüft und nimmt den vorläufigen Haushalt gemäß den angehängten Dokumenten an :

- dépenses d'investissements : 90.000 €
- recettes d'investissements : 90.000 €
- dépenses de fonctionnement : 1.460.000 €
- recettes de fonctionnement : 1.670.000 €

- Ausgaben Vermögenshaushalt : 90.000 €
- Einnahmen Vermögenshaushalt : 90.000 €
- Ausgaben Verwaltungshaushalt : 1.460.000 €
- Einnahmen Verwaltungshaushalt : 1.670.000 €

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

☒ Accord
☐ Refus
☐ Résolution modifiée

☒ Zustimmung
☐ Ablehnung
☐ Abweichender Beschluss

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 6 février 2014 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affiché le **13 MARS 2014** de l'Eurodistrict le



TOP 3.1.4 Annexe 1 - Commentaires concernant les annexes

En pièces jointes vous trouverez les annexes suivants concernant le bilan 2013 et la prévision politique 2014

- Annexe 2 - Comparaison années précédentes (« politique » = chiffres nets)
- Annexe 3 – Point 2013 et Prévisions 2014 (« politique » = chiffres nets)
- Annexe 4 – Comparaison années précédentes (« comptable » = chiffres bruts)
- Annexe 5 - Dépenses et recettes 2013 selon les écritures comptables (M14, brut)

Veuillez noter que la présentation des annexes 2 à 4 a été simplifiée pour permettre une meilleure compréhension des documents comptables, présentation en nomenclature M14.

Concernant l'annexe 2 - Comparaison avec l'année précédente (« politique » = chiffres nets)

Il s'agit du prolongement du document qui a été établi le 14.03.2013, afin de permettre une comparaison avec les années précédentes. La présentation chiffres nets facilite la comparaison avec l'annexe 3 - Point 2013 et Prévisions 2014.

Concernant l'annexe 3 - Point 2013 et Prévisions 2014 (« politique » 2014 = chiffres nets)

Il s'agit du prolongement du document présenté le 14.03.2013. Il présente le budget prévisionnel classé par thèmes, à la place d'une présentation exclusivement comptable. C'est une présentation en chiffres nets qui indique uniquement les charges finales de l'Eurodistrict.

Les documents officiels qui seront votés à l'occasion de la deuxième séance du Conseil de l'année 2014 avec le compte administratif 2013, le compte de gestion 2013 et le budget prévisionnel 2014 seront évidemment des documents de comptabilité présentés en nomenclature M14. Ceux-ci comprendront la présentation en chiffres bruts.

Concernant l'annexe 4 - Comparaison avec l'année précédente au niveau « comptabilité » = chiffres bruts

Pour une meilleure compréhension l'annexe 4 montre le recoupement des années précédentes, cette fois-ci en tenant compte des recettes faites dans les domaines divers.

Commentaire : Comme annoncé, une comptabilité analytique sur la base des thèmes utilisés dans les documents a été mise en place. L'évaluation par le programme informatique ne sera possible qu'à partir de 2014. Les dépenses ont été de ce fait intégrées et analysées manuellement. Le système fonctionnera en 2014 et permettra aussi une meilleure présentation.

--

Bilan intermédiaire 2013 :

Début 2013 une somme de **1 541 134 €** était à disposition, dont 850 000 € venant de la contribution des membres plus un report de l'année précédente d'une somme de 691 134 €.

Bilan comptable 2013 :

Excédent prévu en fin d'année selon le budget prévisionnel 2013 ratifiée le 14/03/2013 : 310.884 € (avec un total de dépenses prévues de 1 230 250 €)

Excédent réel en fin d'année : **615 911 €** (avec un total de dépenses de 925 223 €)

Il y avait en 2013 moins de dépenses que prévu. Il convient de noter que certaines des dépenses prévues en 2013 lesquelles n'ont pas été effectuées seront reportées à 2014 :

28 000 € *Achat de mallettes pour la traduction simultanée
(investissement)*

35 000 € *Site internet*

30 000 € *Solution cartographique internet (SIG)*

50 000 € *Etude transports*

25 000€ *Suivi des projets de l'étude transports*

168 000 € *Total des dépenses qui seront reportées à 2014*

La différence qui subsiste entre les dépenses prévues s'explique en grande partie comme suit:

77 000 €	<i>moins de subventions accordées que planifié</i>
25.000 €	<i>prévus pour le suivi des projets à la suite de l'étude Santé et qui ne sont pas encore d'actualité</i>
23.000 €	<i>du fonds de soutien aux déplacements scolaires transfrontaliers : non utilisés</i>
10.000 €	<i>participation non réalisée à la fête de la musique</i>
10.000 €	<i>économisés en 2013 pour un deuxième forum prévu</i>
5.000 €	<i>prévus pour des activités à l'occasion du Cinquantenaire du Traité de l'Elysée, ont été versés sous forme de subventions et ont de ce fait été supprimés comme dépenses hors activités ordinaire</i>

Par grandes familles de dépenses:

- Frais de structure: environ 10 000 € de moins que prévu (77 809 € au lieu de 87 500 €), par contre la refacturation de la CUS manque encore quant à la voiture de service, les mobiles, et les frais d'affranchissement
- Frais de personnel plus élevés que prévu

Explications entre autres :

- *Coûts supplémentaires pour 2012 et 2013 non connus en 2012 (Centre de Gestion 67, Médecine du travail)*
- *Réajustement des dépenses URSSAF en 2013*
- *Dépenses supplémentaires pour l'emploi de Madame Kirchner, afin de compenser l'absence de Madame Schneider*
- *Stagiaires*
- *etc*

Environ 7 500 € de dépenses de personnel n'ont pas pu être versées en 2013 en raison du manque de crédits sur cette ligne budgétaire, seront payées au début de 2014 et attribuées au budget 2014.

- Séances institutionnelles : Frais de traduction simultanée et autres traductions (honoraires, locations de matériel)

environ 8 822 € de plus que prévu

(Explications, entre autres : le report de l'achat des malles de traductions implique davantage de frais de location de matériel pour 2013 que prévu ; il y avait aussi davantage de traductions que prévu. Nota : les malles seront achetées en janvier 2014.)

(PS : Les dépenses de traduction dans le contexte des événements et des projets sont également un peu plus élevées que prévu.)

- Communication : a coûté légèrement moins que prévu

<u>Pour le budget prévisionnel 2014 (Annexe 3):</u>
--

Recettes:

L'excédent de l'année 2013 s'élève à 615 911 €

ajouté aux 850 000 € de contributions des membres

donne une somme de 1 465 911 € disponible pour 2014.

Dépenses (pour détails, voir Annexe 3 - Point 2013 et Prévisions 2014) :

Total des dépenses prévues en 2014: 1 218 595 €

= environ le même budget prévisionnel qu'en 2013 (1 230 250 €)

Reliquat potentiel en fin d'année 2014: 247 316 € pour 2015. A cette somme pourrait s'additionner encore un montant d'environ 25 000 €, si nous recevons à nouveau des recettes du FSE dans le cadre de la Semaine de l'Entrepreneur Européen (2012 : 26.000€, 2013 : 24.500 €).

TOP 3.1.4 Annexe 2 - COMPARAISON ANNEES PRECEDENTES
TOP 3.1.4 Anlage 2 - VERGLEICH VORJAHR

Version équivalente à l'annexe 3 - Point 2013 et Prévisions 2014 (net)
Der Anlage 3 - Zwischenbilanz 2013 und Haushaltsdaten 2014 angegliche Version (netto)

	2010	2011	2012	2013	2013	2014
	Budget final / Rechnungsergebnis	Budget final / Rechnungsergebnis	Budget final / Rechnungsergebnis	Budget primitif / Plan	Budget final / Rechnungsergebnis	Budget primitif / Plan
Fonctionnement & séances institutionnelles / Verwaltungshaushalt, Betrieb, institutionelle Sitzungen und Öffentlichkeitsarbeit	63 403 €	547 930 €	426 661 €	415 500 €	429 668 €	427 500 €
dont frais de personnel / davon Personal	0 €	435 679 €	296 847 €	288 000 €	305 736 €	300 000 €
dont frais de fonctionnement / davon Betriebskosten	423 €	35 886 €	56 820 €	87 500 €	77 809 €	87 500 €
Séances des organes, traductions, honoraires, matériel, ... /Gremiensitzungen Übersetzungen, Materialmiete, Honorare	9 199 €	56 895 €	44 525 €	25 000 €	33 822 €	25 000 €
Divers (RP & communication) / Sonstiges (RP & Kommunikation)	52 088 €	14 806 €	22 729 €			
Divers (Déplacements, frais, réceptions, ...) / Sonstiges (Fahrtkosten, Spesen, Empfänge, ...)	1 694 €	4 295 €	5 740 €			
Dépenses imprévues ou exceptionnelles / unvorhergesehene & aussergew. Ausgaben	0 €	369 €				
Communication et Relations Publiques (à partir de 2013) * / Kommunikation und Öffentlichkeitsarbeit (ab 2013) *				15 000 €	12 301 €	15 000 €
Investissements / Investitionen	26 212 €	67 058 €	19 508 €	40 000 €	12 558 €	30 000 €
Projets et subventions * / Projekte und Projektförderungen *	0 €	233 621 €	474 474 €	774 750 €	482 997 €	761 095 €
dont projets propres et participations (à partir de 2013) * / davon eigene Projekte und Beteiligungen (ab 2013) *				399 000 €		
dont projets subventionnés extérieurs (à partir de 2013) * / davon fremde Projekte (ab 2013) *				375 750 €		
Total dépenses / Ausgaben gesamt	89 615 €	848 609 €	920 643 €	1 230 250 €	925 222 €	1 218 595 €
Recettes / Einnahmen	850 000 €	850 000 €	850 000 €	850 000 €	850 000 €	850 000 €
Report de l'année précédente / Übertrag aus Vorjahr	0 €	760 385 €	761 776 €	691 133 €	691 133 €	615 911 €
Montant disponible dans l'année / im Jahr zur Verfügung stehende Mittel	850 000 €	1 610 385 €	1 611 776 €	1 541 133 €	1 541 133 €	1 465 911 €
Dépenses (rappel) / Ausgaben (zur Erinnerung)	89 615 €	848 609 €	920 643 €	1 230 250 €	925 222 €	1 218 595 €
Report à la fin de l'année / Übertrag zu Jahresende	760 385 €	761 776 €	691 133 €	310 883 €	615 911 €	247 316 €

Information :

* les dépenses pour des projets propres avant 2013 n'ont pas été présentées séparément jusqu'ici, mais elles figurent dans certains groupes de dépense sous "Fonctionnement & séances institutionnelles". Ceci concerne également la communication et les relations publiques générales du GECT (hors projets). C'est pour cette raison que ces thèmes apparaissent une fois groupés avec d'autres dépenses et à partir de 2013 séparément. /

* die Ausgaben für eigene Projekte vor 2013 wurden bislang nicht separat aufgeführt und sind teilweise unter "Betrieb und institutionelle Sitzungen" enthalten. Dies betrifft auch allgemeine (nicht projektbezogene) Öffentlichkeitsarbeit des EVTZ, weshalb dieser Punkt erst vermischt mit anderen Ausgaben unter "Sonstiges" auftaucht und dann ab 2013 netrennt

TOP 3.1.4 Annexe 3 - POINT 2013 & PREVISIONS 2014

TOP 3.1.4 Anlage 3 - ZWISCHENBILANZ 2013 &

HAUSHALTSPLAN 2014

	2013	2014
Recette / Einnahmen	1 541 134	1 465 911
Cotisations des membres / Mitgliederbeiträge	850 000	850 000
Soide du report antérieur / Übertrag	691 134	615 911

	Prévu 2013 / Vorgesehen 2013	Projection Intermédiaire pour fin d'année 2013 / 1st bzw. Hochrechnung 2013	Réalisé 2013 / Abschluss 2013	Proposition 2014 / Vorschlag 2014	Commentaire 1 / Kommentar 1	Commentaire 2 / Kommentar 2	Dépenses fixes ou variables / Festkosten und variable Ausgaben
Domaines des dépenses / Ausgabenbereiche	Montant / Betrag	Montant / Betrag	Montant / Betrag	Montant / Betrag			
Fonctionnement & séances institutionnelles / Betrieb & institutionelle Sitzungen	415 500	434 338	429 668	427 500			
Frais de fonctionnement / Betriebskosten	87 500	77 596	77 809	87 500	entre autres : loyer = 20.000, charges locatives & copropriété = 10.000, maintenance = 5.000, fournitures = 10.000, etc... / Miete = 20.000, Mietnebenkosten = 10.000, Bürobedarf = 10.000, Instandhaltung 5.000, etc...		fixe / fest
Frais de personnel / Personalkosten	288 000	303 225	305 735	300 000	différence entre prévision 2013 & projection fin 2013 : qq. dépenses 2012 imputées à 2013, réajustement cotisations sociales, stagiaires & remplacement, répartition modifiée des cotisations sociales du poste Microprojets / Différence entre prévision 2013 & Hochrechnung 2013 : einige Ausgaben 2012 erst 2013, Anpassung Sozialabgaben, Praktikanten & Vertretung, geänderte Zuweisung der Sozialabgaben für Stelle Microprojekte		fixe / fest
Séances institutionnelles / Institutionelle Sitzungen	25 000	41 216	33 822	25 000	principalement frais de location de matériel, traduction et interprétation / hauptsächlich Materialmietkosten, Dolmetscherkosten und allgemeine Übersetzungskosten	différence entre prévision 2013 et fin 2013 : plus de traductions; investissement en matériel de traduction retardé donc plus de dépenses pour les locations; idem coûts impression des documents / Differenz zwischen Vorgesehen 2013 und Jahresende 2013 : mehr Übersetzungen; Investition in Übersetzungskoffer verschoben, daher höhere Ausgaben für Materialanmietung; ebenso Druckkosten da Anschaffung Kopierer verschoben	fixe / fest

Communication & Relations Publiques / Kommunikation & Öffentlichkeitsarbeit	15 000	12 301	12 301	12 301	15 000	Publications et matériel de communication / Veröffentlichungen und Werbemittel = 11.000, Annonces & presse / Anzeigen & Presse = 1.200, etc	variable / variabel
Investissements (achats uniques) / Investitionen (einmalige Anschaffungen)	40 000				30 000		
Achat de matériel (investissement) / Materialkauf (Investition)	40 000				30 000	2013 : Imprimante-copieur; report 2014 : ordinateur & mobilier suppl., matériel de traduction (amorti en 3 ans) / 2013 : Drucker-Kopierer; Übertrag auf 2014 : Computer & Mobiliar, Übersetzungskoffer (amortisiert in 3 Jahren)	unique / einmalig
Thèmes prioritaires et projets / prioritaire Themenbereiche und Projekte	#REF!				485 845		
Transport & mobilité / Verkehr & Mobilität							
Etude transport public transfrontalier / ÖPNV Studie	50 000				54 000	Projets propres & participations / eigene Projekte & Projektbeteiligungen	unique / einmalig
Projets susceptibles d'être réalisés suite aux recommandations de l'étude / Mögliche Folgeprojekte aufgrund der Handlungsempfehlungen der Studie	25 000				25 000	Aussi bien projets propres que projets subventionnés / sowohl Eigenprojekte als auch Förderprojekte	unique / einmalig
Santé / Gesundheit							
Projet de Substitution / Substitutionsprojekt	75 000				41 845	Projet subventionné / Förderprojekt	2013 : 75.405 € 2014 : 41.845 € 2015 : 32.498 € unique / einmalig
Projets susceptibles d'être réalisés suite aux recommandations de l'étude santé réalisée en 2012 / Mögliche Folgeprojekte aufgrund der Handlungsempfehlungen der im Jahre 2012 realisierten Gesundheitsstudie	25 000				80 000	Aussi bien projets propres que projets subventionnés / sowohl Eigenprojekte als auch Förderprojekte	Decision du Conseil : 80.000 = montant maximum alloué à la mise en oeuvre des coopérations proposées dans l'étude santé / Ratsbeschluss : 80.000 = maximaler Betrag für die Umsetzung der in der Gesundheitsstudie vorgeschlagenen Kooperationsempfehlungen
Bilinguisme & Formation / Zweisprachigkeit & Ausbildung							
Fonds Déplacements scolaires / Fonds für Klassenfahrten	25 000				25 000	Projets subventionnés / Förderprojekte	réaffectation du fonds destiné aux déplacements scolaires vers un fonds de soutien au bilinguisme / Übertragung der Mittel zur Unterstützung grenzüberschreitender Klassenfahrten auf einen neuen Fonds zur Förderung der Bilingualität
Apprentissage transfrontalier / Grenzüberschreitende Berufsausbildung	10 000				30 000	Projets propres & participations / eigene Projekte & Projektbeteiligungen	actions renforçant la communication & l'information autour du dispositif afin de recruter des apprentis / Massnahmen zur Unterstützung der Kommunikation und Information des Rahmenabkommens zum Anwerben von Auszubildenden

Economie & environnement / Wirtschaft & Umwelt Participation au salons ExpoReal & MIPIM / Beteiligung an den Messen ExpoReal & MIPIM	30 000	30 000	29 750	30 000	Projets propres & participations / eigene Projekte & Projektbeteiligungen				variable / variabel
Semaine de l'entrepreneur européen / Woche des europäischen Unternehmers	30 000	32 175	66 033	-2 000	Projets propres & participations / eigene Projekte & Projektbeteiligungen			Recettes du fonds FSE d'environ 24.500 pour 2012 & 2013 seront reçus en 2014; nouvel accord FSE 2014 encore à éclaircir / Einnahmen Fonds FSE von ca. 24.500 für 2012 & 2013 erst 2014; für 2014 Beteiligung Fonds FSE noch zu klären	variable / variabel
SKG cartographie / GIS Kartenerstellung	30 000	1 794	1 794	30 000	Projets propres & participations / eigene Projekte & Projektbeteiligungen			réalisation 2014 au lieu de 2013 / Umsetzung 2014 statt 2013	encore une fois en 2014 / nochmal 2014
Participation Clovienne / Bürgerbeteiligung									
Rencontres Maire-citoyens / Eurodistrict Konvent	15 500	9 761	12 781	15 500	Projets propres & participations / eigene Projekte & Projektbeteiligungen			coûts repartis dans budget comptable sous divers chapitres * / Kosten im Haushalt auf verschiedene Posten verteilt *	unique / einmalig
nouveau site internet participatif / neuer, partizipativer Internetauftritt	35 000	3 575	3 775	31 500	Projets propres & participations / eigene Projekte & Projektbeteiligungen			réalisation 2014 au lieu de 2013 / Umsetzung 2014 statt 2013	unique / einmalig
Evénements et événements grand public / Veranstaltungen und öffentliche Veranstaltungen									
Forum de l'Eurodistrict (divers thèmes) / Eurodistrict Forum (verschiedene Themenbereiche)	30 000	12 220	11 560	30 000	Projets propres & participations / eigene Projekte & Projektbeteiligungen			Base : 2 dans l'année; coûts repartis dans budget comptable sous divers chapitres * / Basis : 2 im Jahr; Kosten im Haushalt auf verschiedene Posten verteilt *	variable / variabel
Km Solidarité	26 000	25 296	25 296	30 000	Projets propres & participations / eigene Projekte & Projektbeteiligungen			coûts repartis dans budget comptable sous divers chapitres * / Kosten im Haushalt auf verschiedene Posten verteilt *	variable / variabel
Marathon de l'Eurodistrict / Marathon Eurodistrict	37 500	37 705	38 483	25 000	Projets propres & participations / eigene Projekte & Projektbeteiligungen				2012 : 50 000 € 2013 : 37 500 € 2014 : dégressif / weniger
Triathlon Eurodistrict Strasbourg-Ortenau	30 000	30 402	30 402	20 000	Projets propres & participations / eigene Projekte & Projektbeteiligungen				variable / variabel
Contribution Fête de la Musique / Beteiligung Musikfest	10 000	0	0	10 000	Projets propres & participations / eigene Projekte & Projektbeteiligungen			pour la communication / für die Öffentlichkeitsarbeit	variable / variabel
Festival Electrodistrict (musique) / Festival Elektrodistrict (Musik)	10 000	7 500	7 500	5 000	Projets propres & participations / eigene Projekte & Projektbeteiligungen				variable / variabel
Anniversaire Traitee de l'Elysee / Aktivitäten um Jahrestag Elysee Vertrag	5 000	0	0	0	Projets propres & participations / eigene Projekte & Projektbeteiligungen			finalemment dépenses effectuées sous projets subventionnés et Forum / getätigte Ausgaben	dépense unique / einmalige Ausgabe
Foire Européenne / Europamessa			0	5 000					

Projets subventionnés divers / diverse Förderprojekte	250 500	173 546	144 609	250 000			variable / variabel
projets déjà votés pour 2013 (ou 2014) / bereits für 2013 beschlossene Förderprojekte (bzw. 2014)	91 600	91 600		40 000	Projets subventionnés / Förderprojekte		variable / variabel
demandes additionnelles dans l'année (sur la base de l'année précédente) / zusätzliche Förderprojekte im Laufe des Jahres (Erfahrungswert)	158 900	81 946		210 000	Projets subventionnés / Förderprojekte	y compris éventuelles participations aux microprojets de l'ED / inbegriffen eventuelle Beteiligungen des ED an Mikroprojekten	variable / variabel
Microprojets / Mikroprojekte	25 250	17 058	18 595	25 250			
	25 250	17 058	18 595	25 250	Aussi bien projets propres que projets subventionnés / sowohl Eigenprojekte als auch Förderprojekte	montant de l'apport ED propre (frais de personnel et de fonctionnement) : une somme équivalente est apportée par le fonds FEDER; cotisations sociales comptabilisées dans la rubrique coûts de personnel; dépenses de projets remboursées à 100% via fonds FEDER / Betrag der Eigenkosten ED (Betriebs- und Personalkosten) ein Betrag in gleicher Höhe wird durch den EFRE Fonds beigesteuert; Sozialabgaben sind unter Personalkosten angerechnet, Projektkosten werden 100 % über den EFRE Fonds finanziert	encore une fois en 2014 / nochmal 2014

* = coûts répartis dans budget comptable sous divers chapitres (location de matériel, communication, réception, honoraires ou prestations de service, etc) / Kosten im Haushalt auf verschiedene Posten verteilt (Materialmiete, Kommunikation, Bewirtung, Honorar)

Total dépenses / Gesamtausgaben	#REF!	917 342	925 223	1 218 595
Report potentiel sur 2014 /	#REF!	623 792	615 911	247 316
TOTAL / INSGESAMT	#REF!	1 541 134	1 541 134	1 465 911

Legende / Legende :

Projets propres & participations / eigene Projekte & Projektbeteiligungen

Projets subventionnés / Förderprojekte

Aussi bien projets propres que projets subventionnés / sowohl Eigenprojekte als auch Förderprojekte

TOP 3.1.4 Annexe 4 - COMPARAISON ANNEES PRECEDENTES
TOP 3.1.4 Anlage 4 - VERGLEICH VORJAHR

Version équivalente au document de comptabilité M14 (brut)
Dem Dokument der Buchhaltung M14 angeglichene Version (brutto)

	2010	2011	2012	2013	2013	2014
	Budget final / Rechnungsergebnis	Budget final / Rechnungsergebnis	Budget final / Rechnungsergebnis	Budget primitif / Plan	Budget final / Rechnungsergebnis	Budget primitif / Plan
Fonctionnement & séances Institutionnelles / Verwaltungshaushalt, Betrieb, Institutionelle Sitzungen und Öffentlichkeitsarbeit	63 403 €	547 930 €	426 661 €	415 500 €	429 668 €	427 500 €
dont frais de personnel /	0 €	435 679 €	296 847 €	288 000 €	305 736 €	300 000 €
davon Personal						
dont frais de fonctionnement /	423 €	35 886 €	56 820 €	87 500 €	77 809 €	87 500 €
davon Betriebskosten						
Séances des organes, traductions, honoraires, matériel, ...	9 199 €	56 895 €	44 525 €	25 000 €	33 822 €	25 000 €
/Gremiensitzungen Übersetzungen, Materialmiete,						
Honorare						
Divers (RP & communication) /	52 088 €	14 806 €	22 729 €			
Sonstiges ... (RP & Kommunikation)						
Divers (Déplacements, frais, receptions, ...) /	1 694 €	4 295 €	5 740 €			
Sonstiges (Fahrtkosten, Spesen, Empfänge, ...)						
Dépenses imprévues ou exceptionnelles /	0 €	369 €				
unvorhergesehene & aussergew. Ausgaben						
Communication et Relations Publiques (à partir de 2013) *				15 000 €	12 301 €	15 000 €
/						
Kommunikation und Öffentlichkeitsarbeit (ab 2013) *						
Investissements / Investitionen	26 212 €	67 058 €	19 508 €	40 000 €	12 558 €	30 000 €
Projets et subventions * / Projekte und Projektförderungen *	0 €	233 621 €	474 474 €	774 750 €	518 955 €	982 302 €
dont projets propres et participations (à partir de 2013) *				399 000 €		
davon eigene Projekte und Beteiligungen (ab 2013) *						
dont projets subventionnées extérieures (à partir de 2013) *				375 750 €		
/						
davon fremde Projekte (ab 2013) *						
Total dépenses / Ausgaben gesamt	89 615 €	848 609 €	920 643 €	1 230 250 €	961 180 €	1 439 802 €
Recettes / Einnahmen	850 000 €	850 000 €	850 000 €	850 000 €	850 000 €	850 000 €
Recettes autres					35 958 €	221 207 €
Report de l'année précédente /	0 €	760 385 €	761 776 €	691 133 €	691 133 €	615 911 €
Übertrag aus Vorjahr						
Montant disponible dans l'année /	850 000 €	1 610 385 €	1 611 776 €	1 541 133 €	1 577 091 €	1 687 118 €
im Jahr zur Verfügung stehende Mittel						
Dépenses (rappel) /	89 615 €	848 609 €	920 643 €	1 230 250 €	961 180 €	1 439 802 €
Ausgaben (zur Erinnerung)						
Report à la fin de l'année /	760 385 €	761 776 €	691 133 €	310 883 €	615 911 €	247 316 €
Übertrag zu Jahresende						

Information :

* les dépenses pour des projets propres avant 2013 n'ont pas été présentées séparément jusqu'ici, mais elles figurent dans certains groupes de dépense sous "Fonctionnement & séances institutionnelles". Ceci concerne également la communication

REPUBLIQUE FRANCAISE

GECT EURODISTRICT

M 14

BUDGET PRIMITIF

ANNEE 2014

I - INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	
I	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre
- au niveau du chapitre
- sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 ;
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

pour la section de fonctionnement;
pour la section d'investissement.

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 460 000,00	1 073 560,06
O	+		+
R	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0,00	0,00
P			
O	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		596 439,94
R	=		=
T	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 460 000,00	1 670 000,00
S			

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	90 000,00	70 528,57
O	+		+
R	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0,00	0,00
P			
O	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		19 471,43
R	=		=
T	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	90 000,00	90 000,00
S			
		TOTAL	
		1 550 000,00	1 760 000,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

II
A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	367 300,00	0,00	390 000,00	0,00	390 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	329 300,00	0,00	322 000,00	0,00	322 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	608 500,00	0,00	644 802,00	0,00	644 802,00
656	Frais de fonct. des groupes délégués	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	1 305 100,00	0,00	1 356 802,00	0,00	1 356 802,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	4 063,97	0,00	32 669,43	0,00	32 669,43
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 309 163,97	0,00	1 389 471,43	0,00	1 389 471,43
023	Virement à la section d'investissement	50 836,03		20 528,57	0,00	20 528,57
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	50 000,00		50 000,00	0,00	50 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section fonct.	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	100 836,03	0,00	70 528,57	0,00	70 528,57
	TOTAL	1 410 000,00	0,00	1 460 000,00	0,00	1 460 000,00
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00				0,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 410 000,00				1 460 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 036 750,00	0,00	1 071 207,00	0,00	1 071 207,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	1 036 750,00	0,00	1 071 207,00	0,00	1 071 207,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 280,35	0,00	2 353,06	0,00	2 353,06
78	Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 038 030,35	0,00	1 073 560,06	0,00	1 073 560,06
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section fonct.	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 038 030,35	0,00	1 073 560,06	0,00	1 073 560,06
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	681 969,65				596 439,94
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 720 000,00				1 670 000,00

Pour information

70 528,57

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU

PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exécution des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement et le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	67 000,00		39 500,00		39 500,00
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles	36 800,00		43 500,00		43 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement	103 800,00		83 000,00		83 000,00
	Total des dépenses d'équipement					
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectation...					
26	Particip. créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues	6 200,00		7 000,00		7 000,00
	Total des dépenses financières	6 200,00		7 000,00		7 000,00
45...1	Total des opér. pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement					
040	Opér. d'ordre de transferts entre sections	110 000,00		90 000,00		90 000,00
041	Opérations patrimoniales					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	110 000,00		90 000,00		90 000,00
						+
	D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	110 000,00				90 000,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

II

A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement (hors 138)					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement					
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)					
1068	Excédents de funct. capitalisés					
138	Autres subventions d'investissement non transf.					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation (B.A. régie)					
26	Particip. ordances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières					
45...2	Total des opér. pour compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement					
021	Virement de la section de fonctionnement	50 836,03		20 528,57		20 528,57
040	Opér. d'ordre de transferts entre sections	50 000,00		50 000,00		50 000,00
041	Opérations patrimoniales					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	100 836,03		70 528,57		70 528,57
	TOTAL	100 836,03		70 528,57		70 528,57
						+
	R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	9 163,97				19 471,43

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	110 000,00		90 000,00
---	-------------------	--	------------------

Pour information

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

70 528,57

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

	II
	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011 Charges à caractère général	390 000,00		390 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	322 000,00		322 000,00
014 Atténuation de produits			
60 Achats et variation des stocks	644 802,00		644 802,00
65 Autres charges de gestion courante			
656 Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66 Charges financières			
666 Charges exceptionnelles			
67 Dotations aux amortissements et provisions		50 000,00	50 000,00
68 Production stockée (ou déstockage)			
71 Dépenses imprévues	32 669,43		32 669,43
022 Virement à la section d'investissement		20 528,57	20 528,57
023			
Dépenses de fonctionnement - Total	1 389 471,43	70 528,57	1 460 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves			
13 Subventions d'investissement			
15 Provisions pour risques et charges			
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)			
18 Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
Total des opérations d'équipement			
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	39 500,00		39 500,00
21 Subventions d'équipement versées	43 500,00		43 500,00
22 Immobilisations corporelles			
23 Immobilisations reçues en affectation			
26 Immobilisations en cours			
27 Partic. et créances rattachées à des partic.			
27 Autres immobilisations financières			
28 Amortissements des immobilisations (reprise)			
29 Provisions pour dépréciation des immobilisations			
30 Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours			
45 Total des opérations pour compte de tiers			
48 Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49 Provisions pour dépréciation des comptes de tiers			
50 Prov. pour dépréciation des comptes financiers			
3.. Stocks			
Dépenses imprévues	7 000,00		7 000,00
Dépenses d'investissement - Total	90 000,00		90 000,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

		II
		B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013 Atténuation de charges			
60 Achat et variation des stocks			
70 Produits des services, du domaine, et ventes diverses			
71 Production stockée (ou déstockage)			
72 Travaux en régie			
73 Impôts et taxes			
74 Dotations et participations	1 071 207,00		1 071 207,00
75 Autres produits de gestion courante			
76 Produits financiers	2 353,06		2 353,06
77 Produits exceptionnels			
78 Reprises sur amortissements et provisions			
79 Transferts de charges			
Recettes de fonctionnement - Total	1 073 560,06		1 073 560,06
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		596 439,94
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 670 000,00

INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)			
13 Subventions d'investissement			
15 Provisions pour risques et charges			
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)			
18 Compte de liaison : affectation (B.A. régie)			
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204 Subventions d'équipement versées			
21 Immobilisations corporelles			
22 Immobilisations reçues en affectation			
23 Immobilisations en cours			
26 Partic. et créances rattachées à des partic.			
27 Autres immobilisations financières			
28 Amortissements des immobilisations			
29 Provisions pour dépréciation des immobilisations			
30 Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours			
45...2 Opérations pour compte de tiers			
481 Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49 Provisions pour dépréciation des comptes de tiers			
50 Prov. pour dépréciation des comptes financiers			
3.. Stocks			
021 Virement de la section de fonctionnement			
024 Produits des cessions d'immobilisations			
Recettes d'investissement - Total	50 000,00	20 528,57	70 528,57
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		19 471,43
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		90 000,00

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap/ art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles du Président	Vote du groupement
011	Charges à caractère général	367 300,00	390 000,00	390 000,00
60612	Energie - Electricité	1 800,00		
60623	Alimentation	1 500,00	8 750,00	8 750,00
60632	Petit matériel et outillage	500,00		
6064	Fournitures administratives	9 000,00	12 000,00	12 000,00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	500,00	4 250,00	4 250,00
6132	Locations immobilières	27 000,00	26 500,00	26 500,00
6135	Locations mobilières	27 000,00	34 000,00	34 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	8 000,00	11 000,00	11 000,00
6156	Maintenance	4 000,00	7 000,00	7 000,00
616	Primes d'assurances	500,00	2 000,00	2 000,00
617	ETUDES ET RECHERCHES	50 000,00	35 000,00	35 000,00
6182	Documentation générale et technique	1 000,00	2 000,00	2 000,00
6184	Versement à des organismes de formation	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6226	Honoraires	72 700,00	118 500,00	118 500,00
6228	Divers	2 000,00		
6231	Annonces et insertions	10 500,00	20 000,00	20 000,00
6233	Foires et expositions	30 000,00	32 000,00	32 000,00
6236	Catalogues et imprimés	42 600,00	40 000,00	40 000,00
6238	DIVERS	35 000,00	11 000,00	11 000,00
6241	Transport de biens	1 000,00		
6251	Voyages et déplacements	5 000,00	500,00	500,00
6256	Missions	1 000,00		
6257	Frais de réceptions	17 500,00	10 500,00	10 500,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	500,00	500,00
6262	Frais de télécommunications	8 600,00	3 000,00	3 000,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00		
6281	Concours divers (cotisation)	5 500,00	3 500,00	3 500,00
62878	Remboursements de frais à d'autres organismes		4 000,00	4 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	329 300,00	322 000,00	322 000,00
6336	Cotisations au CNFPT et au Centre de Gestion	2 000,00	6 000,00	6 000,00
64111	Rémunération principale	28 000,00	27 000,00	27 000,00
64131	Rémunérations	160 700,00	136 000,00	136 000,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	105 300,00	116 000,00	116 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	33 000,00	36 000,00	36 000,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	300,00		
6475	Médecine du travail, pharmacie		1 000,00	1 000,00

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap/ art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles du Président	Vote du groupement
014	Atténuation de produits			
65	Autres charges de gestion courantes	608 500,00	644 802,00	644 802,00
6532	Frais de missions	500,00	1 000,00	1 000,00
6574	Subventions aux associations et autres pers. de droit privé	608 000,00	643 802,00	643 802,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A) = (011+012+014+65+656)	1 305 100,00	1 356 802,00	1 356 802,00
66	Charges financières (b)			
67	Charges exceptionnelles (c)			
68	Dotations aux provisions (d)			
022	Dépenses imprévues (e)	4 063,97	32 669,43	32 669,43
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = (a)+(b)+(c)+(d)+(e)	1 309 163,97	1 389 471,43	1 389 471,43
023	Virement à la section d'investissement	50 836,03	20 528,57	20 528,57
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6811	Dot. aux amortis. des immobilisations incorp. & corporelles	50 000,00	50 000,00	50 000,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	100 836,03	70 528,57	70 528,57
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	100 836,03	70 528,57	70 528,57
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 410 000,00	1 460 000,00	1 460 000,00
	RESTES A REALISER N-1			0,00
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00		0,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 410 000,00		1 460 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice
Montant des ICNE de l'exercice N-1
= Différence ICNE N - ICNE N-1

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
A2

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles du Président	Vote du groupement
013	Atténuation de charges			
70	Produits des services, du domaine et ventes...			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	1 036 750,00	1 071 207,00	1 071 207,00
74758	Autres groupements	850 000,00	850 000,00	850 000,00
7477	Budget communautaire et fonds structurels	186 750,00	221 207,00	221 207,00
75	Autres produits de gestion courante			
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)	1 036 750,00	1 071 207,00	1 071 207,00
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)	1 280,35	2 353,06	2 353,06
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	1 280,35	2 353,06	2 353,06
78	Reprises sur provisions (d) (5)			
	TOTAL RECETTES REELLES = A+B+C+D	1 038 030,35	1 073 560,06	1 073 560,06
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 038 030,35	1 073 560,06	1 073 560,06
	RESTES A REALISER N-1			0,00
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	681 969,65		596 439,94
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 720 000,00		1 670 000,00

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
B1

Chap/ art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles du Président	Vote du groupement
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	67 000,00	39 500,00	39 500,00
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, concessions et droits similaires, brevets, licences	67 000,00	39 500,00	39 500,00
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	36 800,00	43 500,00	43 500,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	35 000,00	40 000,00	40 000,00
2184	Mobilier	1 800,00		
2188	Autres immobilisations corporelles		3 500,00	3 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n°	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	103 800,00	83 000,00	83 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	6 200,00	7 000,00	7 000,00
	Total des dépenses financières	6 200,00	7 000,00	7 000,00
45...1	Opérations pour compte de tiers n°	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	110 000,00	90 000,00	90 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur			
041	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	110 000,00	90 000,00	90 000,00
	RESTES A REALISER N-1			0,00
	D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00		0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	110 000,00		90 000,00

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
B2

Chap/ art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles du Président	Vote du groupement
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions d'investissement non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
45...2	Opérations pour compte de tiers n°			
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	50 836,03	20 528,57	20 528,57
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00	50 000,00	50 000,00
280422	Bâtiments et installations		10 000,00	10 000,00
2805	Ne plus utiliser - Concessions & dts simil., brevets, lic., dts & val. simil.	20 000,00		
28051	Concessions & dts simil., brevets, lic.	10 000,00	15 000,00	15 000,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	10 000,00	15 000,00	15 000,00
28184	Mobilier	10 000,00	5 000,00	5 000,00
28188	Autres immobilisations corporelles	10 000,00	5 000,00	5 000,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	100 836,03	70 528,57	70 528,57
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	100 836,03	70 528,57	70 528,57
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	100 836,03	70 528,57	70 528,57
	RESTES A REALISER N-1			0,00
	R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	9 163,97		19 471,43
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	110 000,00		90 000,00

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

Article	Libellé	01 Opération non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse

INVESTISSEMENT

DEPENSES							
Total dépenses investissement		90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total dépenses réelles investissement		90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (section d'investissement)	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	39 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	43 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total dépenses d'ordre investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES

Total recettes investissement		70 528,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes réelles investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes d'ordre investissement		70 528,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	20 528,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES							
Total dépenses fonctionnement		1 460 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total dépenses réelles fonctionnement		1 389 471,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	390 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel	322 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (section de fonctionnement)	32 669,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	644 802,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total dépenses d'ordre fonctionnement		70 528,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	20 528,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

										IV
										AI

Article	Libellé	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	---	--------------	---------------	---	------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES							
	Total dépenses investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
	Total dépenses réelles investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
020	Dépenses imprévues (section d'investissement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 500,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 500,00
	Total dépenses d'ordre investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES

	Total recettes investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 528,57
	Total recettes réelles investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total recettes d'ordre investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 528,57
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 528,57
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES							
	Total dépenses fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 460 000,00
	Total dépenses réelles fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 389 471,43
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	390 000,00
012	Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	322 000,00
022	Dépenses imprévues (section de fonctionnement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 669,43
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	644 802,00
	Total dépenses d'ordre fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 528,57

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

							IV
							A1
Article	Libellé	01 Opération non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES							
Total recettes fonctionnement		1 073 560,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes réelles fonctionnement		1 073 560,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 071 207,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Recettes exceptionnelles	2 353,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes d'ordre fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

						IV
						A1

Article	Libellé	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 528,57
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES

Total recettes fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 073 560,06
Total recettes réelles fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 073 560,06
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 071 207,00
77	Recettes exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 353,06
Total recettes d'ordre fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES
A6.1 - DETAIL DES DEPENSES

		IV	
		A6.1	

Art.	Libellé	Pour mémoire BP+BS+DMI	Restes à réaliser(N-1)	Propositions nouvelles	Vote du groupement
	DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D	6 200,00	0,00	7 000,00	I 7 000,00
	HORS CHARGES TRANSFEREES II = A+B+C	6 200,00	0,00	7 000,00	II 7 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres dépenses financières (sous-total) (B)	6 200,00	0,00	7 000,00	7 000,00
020	Dépenses imprévues	6 200,00	0,00	7 000,00	7 000,00
	Transferts entre sections = C+D	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur : (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (D) = E+F+G	0,00	0,00	0,00	0,00
	Travaux en régie (E)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Stocks (G)	0,00	0,00	0,00	0,00

Op. de l'exercice		Solde d'exécution	CUMUL
Dépenses		7 000,00	7 000,00

Détail des comptes 16449 et 166 en dépenses

Art.	Libellé	Pour mémoire BP+BS+DMI	Restes à réaliser(N-1)	Propositions nouvelles	Vote du groupement
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2 - DETAIL DES RECETTES

Art.	Libellé	Pour mémoire BP+BS+DMI	Restes à réaliser(N-1)	Propositions nouvelles	Vote du groupement
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b+c+d					
138	Ressources propres externes (a)	100 836,03	0,00	70 528,57	70 528,57
	Autres recettes financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00
Transferts entre sections (c)					
280422	Bâtiments et installations	50 000,00		50 000,00	50 000,00
2805	Ne plus utiliser - Concessions & ds simil., brevets, lic., ds & vol. simil.	20 000,00		10 000,00	10 000,00
28051	Concessions & ds simil., brevets, lic. Concessions & ds simil., brevets, lic., ds & vol. simil.	10 000,00		15 000,00	15 000,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	10 000,00		15 000,00	15 000,00
28184	Mobilier	10 000,00		5 000,00	5 000,00
28188	Autres immobilisations corporelles	10 000,00		5 000,00	5 000,00
021	Virement de la section de fonct. (d)	50 836,03		20 528,57	20 528,57
Recettes					
	Op. de l'exercice	70 528,57			
	Solde d'exécution	19 471,43			
			Affectation c/1668		CUMUL
					90 000,00

		Montant
Dépenses financières (IV)		7 000,00
Recettes financières (V)		90 000,00
Solde (recettes-dépenses)		83 000,00
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D)		83 000,00
Résultat hors charges transférées		83 000,00

Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166)

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser(N-1)	Propositions nouvelles	Vote du groupement
16449	Opérations affectées à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV

D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président
A ACHERN, le 6 FEVRIER 2014

Le Président
Délibéré par le Groupement, réuni en session plénière
A ACHERN, le 6 FEVRIER 2014



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le

, et de la publication le

13 MARS 2014

A

, le

Les membres du Groupement

Nombre de membres en exercice 48
Nombre de membres présents 24
Nombre de suffrages exprimés 24
VOTES : Pour 24 Contre 0 Abstentions 0
Date de convocation : 31 JANVIER 2014

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN
13 MARS 2014
Bureau du Contrôle de Légalité

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV	
D2	

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président
A ACHERN, le 6 FEVRIER 2014
Le Président
Délibéré par le Groupement, réuni en session plénière
A ACHERN, le 6 FEVRIER 2014



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le

, et de la publication le

13 MARS 2014

A

, le

Les membres du Groupement

Nombre de membres en exercice 48
Nombre de membres présents 24
Nombre de suffrages exprimés 24
VOTES : Pour 24
Contre 0
Abstentions 0
Date de convocation : 31 JANVIER 2014

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN
13 MARS 2014
Bureau du Contrôle de Légalité

Document de séance n° 2/4.1/2014
Vorlage Nr. 2/4.1/2014

Séance du Conseil de l'Eurodistrict Ratssitzung des Eurodistrikts 2/4.1/2014	Date de la séance / Sitzungstag 06.02.2014
Dossier suivi par / Projektbeauftragter Cordula RIEDEL	

Point n°4.1 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 4.1 der Tagesordnung

**Objet: Accès transfrontalier aux soins - Statu quo juridique et suite de la mise en oeuvre /
Betreff: Grenzüberschreitende Gesundheitsbehandlung - rechtlicher Status Quo und
weitere Umsetzung**

I. Rapport / Sachverhalt:

**I. Statu quo juridique pour les
hospitalisations programmées :**

(1) Soins pour les Allemands en France

Toute personne relevant du régime d'assurance maladie allemand a le droit de se faire soigner non seulement en Allemagne mais aussi dans un autre État membre de l'UE, donc également en France. Pour ce faire, il existe deux possibilités :

a) Autorisation des soins en amont par la caisse d'assurance maladie de l'assuré. Cette autorisation permet à l'assuré de prouver, en France, qu'il souhaite être soigné **comme une personne relevant du régime d'assurance maladie obligatoire en France** et que la caisse d'assurance maladie prend les frais à sa charge.

Les **droits** aux soins découlent **directement des règlements européens relatifs à la coordination des systèmes de sécurité sociale (Règlement (CE) 883/2004 et 987/2009).**

Les prestations auxquelles les assurés peuvent prétendre au titre des règlements européens dépendent du spectre des prestations légales de l'État dans lequel les soins sont dispensés. Si le droit allemand prévoit la prestation

**I. Rechtlicher Status Quo für die geplante
stationäre Krankenhausbehandlung:**

(1) Behandlung als Deutscher in Frankreich

Ein in Deutschland Krankenversicherter hat das Recht, sich nicht nur in Deutschland, sondern auch in einem anderen EU-Mitgliedstaat - folglich auch in Frankreich - medizinisch behandeln zu lassen. Hierfür stehen zwei Möglichkeiten zur Verfügung:

a) Genehmigung der Behandlung im Vorfeld von der eigenen Krankenkasse, mit der man in Frankreich nachweist, dass man **wie ein dort gesetzlich Krankenversicherter** behandelt werden will und dass die Krankenkasse die Kosten übernimmt.

Die Ansprüche auf Behandlung ergeben sich **unmittelbar aus den Europäischen Verordnungen zur Koordinierung der Systeme der sozialen Sicherheit (Verordnung (EG) 883/2004 und 987/2009).**

Welche Leistungen im Rahmen der EG-Verordnungen in Anspruch genommen werden können, richtet sich nach dem gesetzlichen Leistungsspektrum des Behandlungsstaates. Sieht zwar das deutsche Recht die gewünschte

souhaitée, par ex. une certaine forme de traitement, mais le droit de l'État dans lequel les soins sont dispensés ne prévoit pas cette prestation, il n'est alors pas possible de la recevoir. En conséquence, agir dans le cadre des règlements européens peut au cas par cas soit impliquer une restriction, soit permettre un spectre de soins plus large. À titre d'exemple, si le droit de l'État dans lequel les soins sont dispensés prévoit une prestation pour des personnes relevant du régime d'assurance maladie, laquelle n'est pas prévue dans le droit allemand, la caisse d'assurance maladie allemande peut malgré tout autoriser les soins dans l'État membre concerné, sans pour autant y être obligée.

Autorisation

Une autorisation de la caisse d'assurance maladie allemande est **indispensable** et doit être remise dans l'État membre avant le début du traitement. Ceci vaut également pour des soins que la caisse d'assurance maladie n'est pas obligée d'autoriser en cas de traitement en Allemagne, par ex. une tomographie assistée par ordinateur ambulatoire.

De manière générale, la caisse d'assurance maladie est **libre** d'autoriser ou non certains soins dans un État membre. Elle n'est pas obligée de délivrer une autorisation lorsque

- un traitement approprié est possible en Allemagne ou
- la prestation n'est pas comprise dans les prestations définies par la législation allemande.

b) L'autre possibilité consiste à recourir dans un pays de l'Union européenne à des prestations que la caisse d'assurance maladie de l'assuré prendrait en charge en Allemagne, et ce sous les mêmes conditions qu'en Allemagne. Le patient sera soigné comme un patient relevant d'une caisse d'assurance maladie privée. Il avancera les frais occasionnés et demandera ensuite leur remboursement.

Les droits découlent de l'art. 13, alinéas 4 - 6 du code social allemand – Cinquième Livre (assurance maladie obligatoire). En 2004, le législateur allemand a d'ores et déjà transposé dans le droit national (au regard de la jurisprudence de la CJE) les exigences de la directive européenne 2011/24/UE relative à la mobilité des patients.

Il est **uniquement** possible de prétendre, dans

Leistung vor, z. B. eine bestimmte Behandlungsform, nicht aber das Recht im Behandlungsstaat, kann man sich dort auch nicht entsprechend behandeln lassen. Ein Vorgehen im Rahmen der EG-Verordnungen kann folglich im Einzelfall entweder eine Einschränkung bedeuten oder ein breiteres Behandlungsspektrum ermöglichen. Kennt z. B. das Recht des Behandlungsstaates eine Leistung für gesetzlich Krankenversicherte, die das deutsche Recht nicht kennt, kann die deutsche Krankenkasse dennoch die Behandlung in dem betreffenden Mitgliedstaat genehmigen. Eine Verpflichtung hierzu besteht allerdings nicht.

Genehmigung

Eine Genehmigung der Krankenkasse in Deutschland ist **erforderlich** und ist vor Behandlungsbeginn im Mitgliedstaat vorzulegen. Das gilt auch für Behandlungen, die die Krankenkasse bei Behandlung in Deutschland nicht genehmigen müsste, z. B. eine ambulante Computertomographie.

Ob die Krankenkasse eine bestimmte Behandlung in einem Mitgliedstaat genehmigt, liegt in der Regel in deren **Ermessen**. Sie muss keine Genehmigung erteilen, wenn

- eine geeignete Behandlung in Deutschland möglich ist oder
- die Leistung nicht zum deutschen gesetzlichen Leistungsumfang gehört.

b) Die andere Möglichkeit ist die Inanspruchnahme von Leistungen, die die eigene Krankenkasse auch in Deutschland übernehmen würde, unter den gleichen Voraussetzungen im EU-Ausland. Der Patient wird wie ein privat Krankenversicherter behandelt. Die anfallenden Kosten sind zunächst selbst zu tragen und im Nachhinein beantragt der Patient eine Erstattung.

Die Ansprüche ergeben sich aus § 13 Absätze 4 - 6 des Sozialgesetzbuchs - Fünftes Buch (gesetzliche Krankenversicherung). Der deutsche Gesetzgeber hat hier bereits 2004 die Vorgaben der Europäischen Richtlinie zur Patientenmobilität, der Richtlinie 2011/24/EU, in nationales Recht umgesetzt (aufgrund der Rechtsprechung des EuGH).

Es können **nur Behandlungen im EU-Ausland**

un pays de l'Union européenne, aux soins que la caisse d'assurance maladie allemande prendrait également à sa charge en Allemagne pour des personnes relevant du régime d'assurance maladie obligatoire. Une autorisation n'est alors indispensable que si le législateur l'a prévue, comme c'est le cas pour les soins hospitaliers stationnaires.

(2) Soins pour les Français en Allemagne

Toute personne relevant du régime de l'assurance maladie française a le droit de se faire soigner non seulement en France, mais aussi dans un autre État membre de l'Union Européenne, donc également en Allemagne.

Les **droits** relatifs aux soins stationnaires programmés découlent de l'art. 8 de la **directive européenne 2011/24/UE**, de l'art. 20 du **règlement européen (CE) 883/2004** et de l'art. R 332-4 du **Code de la sécurité sociale**.

Autorisation préalable

Il convient de se procurer **une autorisation préalable auprès de la caisse d'assurance maladie (formulaire S2)** avant de recevoir des soins stationnaires dans un autre État membre de l'Union européenne.

Les soins stationnaires programmés dans un autre État membre de l'Union européenne peuvent être refusés uniquement si un traitement identique ou présentant le même degré d'efficacité peut être obtenu dans un délai raisonnable en France (Art. R 332-4 du Code de la sécurité sociale).

Remboursement des frais

Les frais seront remboursés sur la base légale et selon la nomenclature des tarifs des actes médicaux en vigueur dans l'État dans lequel les soins sont dispensés. Par ailleurs, ne sont remboursés que les soins qui sont remboursables au regard de la législation française et ce, uniquement dans la limite des dépenses engagées par l'assuré. (Art. R 332-3 du Code de la sécurité sociale).

(3) Amélioration de la mobilité des patients dans l'Eurodistrict

La nécessité d'une autorisation préalable des caisses d'assurance maladie pour des soins

in Anspruch genommen werden, die die **deutsche Krankenkasse auch für gesetzlich Krankenversicherte in Deutschland übernehmen würde**. Eine Genehmigung ist bei dieser Vorgehensweise nur dann erforderlich, wenn der Gesetzgeber dies festgesetzt hat. Dies hat er für stationäre Krankenhausleistungen getan, so dass auch über diesen Weg eine Vorabgenehmigung notwendig ist.

(2) Behandlung als Franzose in Deutschland

Ein in Frankreich Krankenversicherter hat das Recht, sich nicht nur in Frankreich, sondern auch in einem anderen EU-Mitgliedstaat - folglich auch in Deutschland - medizinisch behandeln zu lassen.

Die **Ansprüche** auf geplante stationäre Behandlung ergeben sich aus Art. 8 der **Europäischen Richtlinie 2011/24/EU**, aus Art. 20 der **Europäischen Verordnung (EG) 883/2004** und aus Art. R 332-4 des „**Code de la Sécurité Sociale**“.

Vorabgenehmigung

Vor jeder stationären Behandlung in einem anderen EU-Mitgliedsstaat **ist eine Vorabgenehmigung bei der Krankenkasse einzuholen (S2 Formular)**.

Die geplante stationäre Behandlung in einem anderen EU-Mitgliedstaat kann nur verweigert werden, wenn eine identische Behandlung oder eine Behandlung mit Aussicht auf gleichen Erfolg in Frankreich unter Einhaltung einer zumutbarer Wartezeit durchgeführt werden könnte (Art. R 332-4 des „Code de la Sécurité Sociale“).

Rückerstattung der Kosten

Die Kosten werden auf der Grundlage der Gesetzgebung und der Gebührenordnung des Behandlungsstaates rückerstattet. Ferner werden nur Kosten für Behandlungen rückerstattet, die aufgrund der französischen Gesetzgebung erstattungsfähig sind und dies nur bis zur Höhe der vom Krankenversicherten vorgestreckten Ausgaben. (Art. R 332-3 des „Code de la Sécurité Sociale“).

(3) Verbesserung der Patientenmobilität im Eurodistrikt

Die Notwendigkeit einer Vorabgenehmigung der Krankenkassen für geplante stationäre

stationnaires programmés dans un autre État membre de l'Union européenne restreint la mobilité des patients dans l'Eurodistrict.

Afin de remplir sa fonction de laboratoire européen, l'Eurodistrict souhaite devenir une région pilote en matière de soins médicaux transfrontaliers (ZOAST). Il va donc poursuivre son action auprès des caisses d'assurance maladie et les inciter à étudier la possibilité d'un assouplissement du principe d'autorisation préalable dans la région pilote de l'Eurodistrict.

II. Tomographies assistées par ordinateur

Bien que les tomographies par ordinateur soient des soins ambulatoires, une autorisation préalable pour des soins dans un État membre de l'Union européenne est nécessaire aussi bien en France qu'en Allemagne et ce, en dépit de la législation européenne. Au sein de la communauté urbaine de Strasbourg, les délais d'attente pour une tomographie sont à l'heure actuelle longs et une mobilité illimitée des patients serait importante dans ce domaine. La suppression de l'autorisation préalable pour ce type d'examen dans l'Eurodistrict constituerait un signal fort pour ses habitants.

III. Autres possibilités de coopération et de partenariats dans le domaine de la santé au sein de l'Eurodistrict

Comme recommandé dans les approches esquissées dans l'étude sanitaire présentée en janvier 2013 par le Centre Européen de la Consommation, le développement de partenariats transfrontaliers dans le domaine de la santé reste important. Si une coopération transrhénane devait s'avérer appropriée dans certains domaines médicaux, il serait souhaitable que les hôpitaux signent des conventions bilatérales. L'autorisation préalable pourrait alors être supprimée pour ces établissements signataires. (Art. R 332- 5 du Code de la sécurité sociale), ce qui contribuerait à améliorer nettement la mobilité des patients dans l'Eurodistrict.

L'accord cadre sur la coopération sanitaire transfrontalière entre la République Fédérale d'Allemagne et la République Française, signé le 22 juillet 2005, permet aux partenaires dans les Länder Bade-Wurtemberg, Rhénanie-Palatinat et Saare et dans les régions Alsace et Lorraine de mettre en place des conventions de coopération locales adaptées aux

Leistungen in einem anderen EU-Mitgliedstaat begrenzt die Mobilität der Patienten im Eurodistrikt.

Um seiner Funktion als europäisches Labor gerecht zu werden, möchte der Eurodistrikt eine Pilotregion für grenzüberschreitende medizinische Leistungen (PZGML) werden. Aus diesem Grund wird er weiterhin auf die Krankenkassen Einfluss nehmen, damit diese untersuchen, wie die Notwendigkeit der Vorabgenehmigung in der Eurodistrikt-Pilotregion aufgelockert werden kann.

II. Computertomographien

Obwohl Computertomographien ambulante Leistungen sind, ist trotz EU-Gesetzgebung sowohl in Frankreich wie in Deutschland eine Vorabgenehmigung für eine Behandlung in einem EU-Mitgliedstaat erforderlich. Im Großraum Strasbourg gibt es für Computertomographien derzeit lange Wartezeiten und eine uneingeschränkte Mobilität der Patienten auf diesem Gebiet wäre sinnvoll. Eine Aufhebung der Vorabgenehmigung für diese Art von Untersuchungen im Eurodistrikt wäre ein starkes Signal für dessen Bewohner.

III. Weitere Kooperationsmöglichkeiten und Partnerschaften im Gesundheitsbereich im Eurodistrikt

Wie in den Handlungsansätzen der vom Zentrum für europäischen Verbraucherschutz für den Eurodistrikt erstellten Gesundheitsstudie von Januar 2013 empfohlen, sollen weiterhin grenzüberschreitende Partnerschaften im Gesundheitsbereich angestrebt werden. In medizinischen Bereichen, in denen eine Kooperation über den Rhein sinnvoll ist, sollen bilaterale Vereinbarungen zwischen den Krankenhäusern beschlossen werden. In solchen Fällen von „Vertragskliniken“ könnte die Vorabgenehmigung aufgehoben werden (Art. R 332- 5 des „Code de la sécurité sociale“) und somit die Mobilität der Patienten im Eurodistrikt deutlich verbessert werden.

Durch das am 22. Juli 2005 unterzeichnete Rahmenabkommen zwischen der Regierung der Bundesrepublik Deutschland und der Regierung der Französischen Republik über die grenzüberschreitende Zusammenarbeit im Gesundheitsbereich wird es den deutschen und französischen Partnern in den Bundesländern Baden-Württemberg, Rheinland-Pfalz und dem

conditions sur place, supprimant ainsi la nécessité d'une autorisation préalable.

Saarland und den Regionen Elsass und Lothringen ermöglicht, lokale, den Verhältnissen vor Ort entsprechende Kooperationsvereinbarungen zu schließen und auch so das Vorabgenehmigungsverfahren auszuschließen.

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag

1.) Le Secrétariat Général est chargé de continuer à tenter, en coopération avec les organismes assureurs, d'obtenir un assouplissement du principe d'autorisation préalable pour le territoire de l'Eurodistrict et, les cas échéants, de mettre en place des zones de droit correspondantes (cf. n° 2).

2.) Conformément au point n°. 1, le Secrétariat Général est chargé de trouver, en concertation avec le groupe d'experts « Santé », des solutions susceptibles de conduire à la suppression dans l'Eurodistrict de l'autorisation préalable pour les tomographies assistées par ordinateur et de mettre en place une zone de droit correspondante.

3.) Le Secrétariat Général est chargé de continuer à identifier, conjointement avec le groupe d'experts « Santé » et les acteurs du terrain (directions des hôpitaux, organismes assureurs, etc.), quelles sont les coopérations pertinentes et apportant une plus-value à tous les acteurs impliqués. Ensuite, des conventions bilatérales entre les centres hospitaliers de part et d'autre du Rhin pourront être conclues.

Dans le cadre du budget de 80.000€, voté lors de la séance du Conseil de l'Eurodistrict le 5 septembre 2013, un prestataire externe peut être chargé, si besoin est, de mettre en œuvre ces missions. Le Conseil de l'Eurodistrict pourra autoriser le président à signer toute convention y afférent, après validation préalable par les instances compétentes du GECT de cette convention et du cahier des charges préalable précisant la nature des missions externalisées et dans le respect des obligations de mise en concurrence.

1.) Das Generalsekretariat wird beauftragt, weiterhin in Zusammenarbeit mit den Versicherungsträgern zu versuchen, die Lockerung des Prinzips der Vorabgenehmigung für das Gebiet des Eurodistrikts herbeizuführen und gegebenenfalls entsprechende Rechtszonen (vgl. Ziff. 2) einzurichten.

2.) Entsprechend Ziff. 1 wird das Generalsekretariat beauftragt, in Abstimmung mit der Expertengruppe Gesundheit Lösungen zu suchen, um im Falle von Computertomographien eine Aufhebung der Vorabgenehmigung im Eurodistrikt herbeizuführen und eine entsprechende Rechtszone einzurichten.

3.) Das Generalsekretariat wird beauftragt, in Zusammenarbeit mit der Expertengruppe Gesundheit und den Akteuren aus der Praxis (Krankenhausleitungen, Versicherungsträger, etc.) weitergehend zu ermitteln, welche Kooperationen sinnvoll erscheinen und einen Gewinn für alle Beteiligten versprechen. In der Folge sollen bilaterale Vereinbarungen zwischen den Krankenhäusern links und rechts des Rheins abgeschlossen werden.

Im Rahmen des in der Sitzung des Eurodistriktrats vom 5. September 2013 beschlossenen Budgets von 80.000 €, kann bei Bedarf ein externer Dienstleister zur Umsetzung dieser Aufträge hinzugezogen werden. Der Rat des Eurodistrikts kann den Präsidenten ermächtigen, alle hierzu notwendigen Vereinbarungen nach vorheriger Validierung der Vereinbarung und des Lastenhefts, dass die Art der externen Dienstleistungen präzisiert durch die kompetenten Gremien des EVTZ sowie unter Einhaltung der Verpflichtungen der Wettbewerbsöffnung, zu unterzeichnen.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

- | | |
|---|--|
| ☐ Accord | ☐ Zustimmung |
| ☐ Refus | ☐ Ablehnung |
| ☒ Résolution modifiée | ☒ Abweichender Beschluss |

Le Conseil de l'Eurodistrict décide que, dans le cadre du budget de 80.000€, voté lors de la séance du Conseil de l'Eurodistrict le 5 septembre 2013, un prestataire externe peut être chargé, si besoin est, de mettre en œuvre les missions mentionnées (cf. points 1), 2) et 3)). Il autorise le président à signer toute convention y afférent.

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés,
adopté le 6 février 2014 par le Conseil de
l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au
contrôle de légalité préfectoral et affichage
au siège de l'Eurodistrict le

13 MARS 2014



**Document de séance n°2/4.2/2014
Vorlage Nr. 2/4.2/2014**

Séance du Conseil de l'Eurodistrict Ratssitzung des Eurodistrikts 1 / 2014	Date de la séance / Sitzungstag 06.02.2014
Dossier suivi par / Projektbeauftragter Cordula RIEDEL	

Point n°4.2 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 4.2 der Tagesordnung

Objet / Betreff: Semaine de l'entrepreneur européen 2014 / Woche des europäischen Unternehmers 2014

I. Rapport / Sachverhalt:

L'article 5 de la convention constitutive du GECT prévoit que le renforcement de l'attractivité de la région et la promotion du territoire, de la cohésion économique et sociale et le développement durable font partie des missions de l'Eurodistrict.

La stratégie en matière de développement économique de l'Eurodistrict remplit deux objectifs:

- le rayonnement extérieur pour accroître la visibilité de l'Eurodistrict et de ses acteurs au-delà du territoire,
- le développement local en favorisant le dynamisme des entreprises et les actions structurantes, comme l'accès à l'emploi, ou l'attractivité du territoire.

C'est dans ce cadre que l'Eurodistrict porte depuis 3 ans la coordination de la Semaine de l'Entrepreneur Européen en partenariat avec la Communauté urbaine de Strasbourg.

1. Bilan de la Semaine de l'Entrepreneur Européen édition 2013

La SEE a eu lieu du 18 au 24 novembre 2013

Nach Artikel 5 der Gründungsvereinbarung des EVTZ gehören die Stärkung der Attraktivität der Region und des gemeinsamen Gebiets, die Förderung des wirtschaftlichen und sozialen Zusammenhalts sowie die nachhaltige Entwicklung zu den Aufgaben des Eurodistrikts.

Die Strategie im Bereich der wirtschaftlichen Entwicklung des Eurodistrikts verfolgt zwei Ziele:

- Der Eurodistrikt und seine Akteure sollen über das Gebiet des Eurodistrikts hinaus noch stärker wahrgenommen werden.
- Unternehmen sollen in ihrer Wirtschaftskraft gestärkt, der Zugang zum Arbeitsmarkt erleichtert und das Gebiet des Eurodistrikts insgesamt noch attraktiver werden.

In diesem Zusammenhang übernimmt der Eurodistrikt zusammen mit dem Stadtverband Straßburg seit drei Jahren die Koordinierung der Woche des europäischen Unternehmers.

1. Rückblick auf die Woche des europäischen Unternehmers 2013

Die Woche des europäischen Unternehmers

inclus.

- 19 manifestations ont eu lieu durant cette semaine dont les ¾ à caractère transfrontalier.
- C'est 30 partenaires qui se sont impliqués dans la semaine, soit 40% d'augmentation par rapport à l'édition 2012.
- Plus de 2 700 participants (étudiants, créateurs, chefs d'entreprise, développeurs économiques et partenaires institutionnels) se sont déplacés, soit une augmentation de près de 18% du taux de fréquentation (le détail des participations est annexé au présent rapport).
- Cette semaine était également plus équilibrée, avec un travail avec les partenaires pour que les manifestations en terme de publics cibles soient coordonnées. Une ouverture pour les créateurs, un milieu de semaine dédié aux entreprises matures, enfin un weekend de clôture spécial étudiants et jeunes diplômés.
- Nous avons également eu des actions spéciales pour des publics en lien avec les priorités de la Commission Européenne, comme des actions sur le développement de l'entrepreneuriat au féminin.
- Une couverture presse et web importante avec une visibilité accrue sur internet. Le programme a été largement diffusé via les réseaux sociaux ainsi que les sites internet des partenaires institutionnels.

2. Bilan financier de l'édition 2013

585 790 € ont été investis sur l'édition 2013 de la Semaine de l'Entrepreneur Européen. Plus de 82%, soit un montant de 482 042 € est porté par les organisateurs qui s'impliquent tant financièrement que humainement dans cette semaine destinée à la promotion et au développement de l'entrepreneuriat sur le territoire élargi de l'Eurodistrict.

L'Eurodistrict a consacré 66 033,06 € (soit 11,15 %) à la SEE, en prenant en charge notamment la conception du programme,

qui a eu lieu du 18. au 24. novembre 2013.

- Im Verlauf der Woche wurden 19 Veranstaltungen angeboten, von denen drei Viertel einen grenzüberschreitenden Bezug hatten.
- 30 Partner waren an der Veranstaltungswoche beteiligt, was im Vergleich zu 2012 einen Zuwachs um 40 % bedeutet.
- Mehr als 2700 Personen oder Institutionen (Studierende, Unternehmensgründer, Firmenchefs sowie Wirtschaftsentwicklungs- und Partnerorganisationen) nahmen an der Veranstaltung teil. Dies entspricht einem Anstieg um annähernd 18 % (genaue Angaben zu den Teilnehmern finden sich im Anhang zu diesem Bericht).
- Durch Abstimmung mit den Partnerorganisationen wurden die Veranstaltungen im Hinblick auf das jeweilige Zielpublikum diesmal auch besser koordiniert. Die Eröffnungsveranstaltung stand ganz im Zeichen der Unternehmensgründer, während die Wochenmitte den etablierten Unternehmen und ein besonderes Schlusswochenende den Studierenden und Absolventen gewidmet waren.
- Zudem fanden gezielt Veranstaltungen statt, die inhaltlich im Zusammenhang mit wichtigen Anliegen der EU-Kommission standen, wie beispielsweise die Förderung des weiblichen Unternehmertums.
- In der Presse und im Internet wurde über die Veranstaltungswoche ausführlich berichtet. Leichter als früher konnten sich Nutzer online informieren, das Programm wurde auch über die sozialen Netzwerke sowie die Websites der Partnerorganisationen verbreitet.

2. Finanzielle Bilanz der Veranstaltung 2013

2013 betrugen die Investitionen für die Woche des europäischen Unternehmers 585 790 €. Mehr als 82 % dieser Summe, das heißt 482.042 €, werden von den Organisatoren getragen, die sich sowohl finanziell als auch mit ihrer Arbeitskraft an der Veranstaltungswoche, die der Förderung und Entwicklung der unternehmerischen Tätigkeit auf dem erweiterten Gebiet des Eurodistrikts dienen soll, beteiligen.

Der Beitrag des Eurodistrikts an der Woche des europäischen Unternehmers betrug 66 033,06 € (dies entspricht 11,15 %). Dabei

l'impression et la location d'emplacements d'affichage publicitaire, des achats d'encarts presse pour des journaux français et allemands, la traduction simultanée, des achats de goodies.

La somme prévue dans le budget prévisionnel établi en 2012 de 54 600 € a été dépassée de 11 433,06 €, principalement en raison d'un plus fort besoin en traduction simultanée et de coûts supplémentaires concernant la communication.

Toutefois l'Eurodistrict bénéficie pour l'édition 2013 d'un cofinancement européen à hauteur de 24 570 € ce qui ramènera le coût final à 41 463,06 €.

La CUS a participé à hauteur de 38 452 € (soit 6,56%) notamment sur de la mise à disposition de personnel pour une aide à la coordination, l'impression des programmes, l'achat de goodies.

3. Orientation 2014 et Budget prévisionnel

Les grandes orientations pour l'édition 2014 seront :

- un renforcement du poste de traduction simultanée qui cette année a permis d'attirer plus de public sur les manifestations au-delà de la France ou l'Allemagne. Pour exemple sur le Startup Weekend, il y avait 15 étudiants étrangers dont 5 germanophones.
- un travail sur les outils de communication, il reste à décider des outils qu'il conviendra de développer,
- une stratégie de communication web à établir, notamment sur les réseaux sociaux,
- une stratégie pour mieux inscrire la semaine dans le cadre de la GründerWoche pilotée par les IHK à partir de 2014.

L'ensemble des orientations notamment sur la communication sera étudié en Comité de Pilotage SEE où sont présents, en plus de

l'Eurodistrict vor allem die Ausarbeitung des Programms, den Druck der Werbeplakate und die Miete für die Standorte, an denen sie angebracht wurden, die Zeitungsbeilagen für die französische und deutsche Presse, das Simultandolmetschen sowie den Kauf von kleinen Werbegeschenken.

Die in der 2012 erstellten vorläufigen Kostenkalkulation vorgesehene Summe von 54 600 € wurde um 11 433,06 € überschritten, insbesondere aufgrund eines höheren Bedarfs an Dolmetschleistungen sowie zusätzlicher Kosten für Kommunikation.

Für die Veranstaltung des Jahres 2013 kommt dem Eurodistrict jedoch eine europäische Kofinanzierung in Höhe von 24 570 € zugute, weshalb die endgültigen Kosten 41 463,06 € betragen werden.

Der Stadtverband Straßburg beteiligte sich mit einem Betrag von 38 452 € (dies entspricht 6,56 %). Er stellte dabei insbesondere Personal zur Verfügung, um bei der Koordinierung zu helfen, und übernahm den Druck der Programme sowie den Kauf von kleinen Werbegeschenken.

3. Zielsetzung für 2014 und vorläufige Kostenplanung

Für die Veranstaltung des Jahres 2014 werden folgende Punkte als wichtig erachtet:

- Ausbau der Dolmetschleistungen: Durch sie wurden die Veranstaltungen verstärkt auch von Teilnehmern des jeweiligen Nachbarlandes besucht; beispielsweise nahmen am Startup Weekend 15 ausländische Studierende, darunter fünf deutschsprachige, teil.
- Arbeit an den Kommunikationsmitteln: Es ist noch zu entscheiden, welche Mittel weiter entwickelt werden müssen.
- Es ist eine Kommunikationsstrategie für das Internet zu erarbeiten, insbesondere für die sozialen Netzwerke.
- Zudem bedarf es einer Strategie, um die Veranstaltungswoche besser mit der Gründerwoche zu vernetzen, die von 2014 an von den Industrie- und Handelskammern veranstaltet wird.

Die gesamte Zielsetzung, insbesondere bezüglich der Kommunikation, wird im Lenkungsausschuss der Woche des

l'Eurodistrict, les chambres consulaires, Ernst & Young, la WRO ainsi que la CUS.

Le budget prévisionnel est évalué à **50 000 €** avec la possibilité de demander un cofinancement européen soit sur la ligne FSE, soit FEDER. Le dispositif sur lequel pourrait émaner l'Eurodistrict sera connu au 1^{er} trimestre 2014 en fonction de l'avancement du PO (Programme Opérationnel Régional).

europäischen Unternehmers eingehend untersucht werden. Dem Ausschuss gehören neben dem Eurodistrikt die Wirtschafts- und Handelskammern, das Unternehmen Ernst & Young, die WRO sowie der Stadtverband Straßburg an.

Die vorläufigen Kosten betragen **50 000 €**, es besteht die Möglichkeit, einen Antrag auf eine europäische Kofinanzierung durch den ESF bzw. den EFRE zu stellen. Welche Fördermaßnahme für den Eurodistrikt gegebenenfalls in Betracht kommt, entscheidet sich im ersten Quartal 2014 und hängt davon ab, wie das Regionale Operationelle Programm vorangebracht wird.

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

Le Conseil de l'Eurodistrict se félicite du succès croissant de la Semaine de l'Entrepreneur et décide de voter le budget d'une hauteur de 50 000 € pour la semaine transfrontalière de l'entrepreneur européen Eurodistrict Strasbourg-Ortenau 2014.

Si les démarches de co-financement européen aboutissent, les sommes récoltées viendront en diminution de cette somme.

Le Conseil de l'Eurodistrict autorise le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Der Rat des Eurodistrikts freut sich über den zunehmenden Erfolg der Woche des europäischen Unternehmers und beschließt die Übernahme der Kosten in Höhe von 50 000 € für die grenzüberschreitende Woche des europäischen Unternehmers Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau 2014.

Sollte das Verfahren bezüglich der europäischen Kofinanzierung erfolgreich sein, so verringern sich diese Kosten um den Betrag des Zuschusses.

Der Rat des Eurodistrikts ermächtigt den Präsidenten, alle mit dieser Angelegenheit verbundenen Dokumente zu unterzeichnen.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

☒ Accord

☐ Refus

☐ Résolution modifiée

☒ Zustimmung

☐ Ablehnung

☐ Abweichender Beschluss

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 6 février 2014 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le **13 MARS 2014**



TOP 4.2. SEE 2014 / WEU 2014. Annexe 1 / Anlage 1

Objet de la prestation externe / Zweck der externen Dienstleistung	Nature des dépenses / Art der Ausgaben	Montants ventilés par année / Verteilung der Ausgaben nach			
		2012	2013	2014	Total / Gesamt
Impression des affiches MUPI Junior / Druck von Junior Citylight-Plakaten	Impression des affiches abris-bus français, 115 exemplaires en 2012 et 115 en 2013 / Druck von französischen Warthäuschen-Plakaten, 115 Exemplare im Jahr 2012 und 115 im Jahr 2013	598,00 €	531,02 €	600,00 €	1 729,02 €
Impression des affiches MUPI Senior / Druck von Senior Citylight-Plakaten	Impression des affiches panneaux publicitaires 4m * 3m / Druck von 4m * 3m Werbeplakaten	1 207,96 €	1 536,86 €	1 600,00 €	4 344,82 €
Impression des affiches abris-bus allemands / Druck von deutschen Werbeplakaten für Warthäuschen	75 affiches en 2012 et 80 en 2013 / 75 Plakate im Jahr 2012 und 80 im Jahr 2013	598,00 €	560,92 €	600,00 €	1 758,92 €
Impression des Roll-up / Druck von Roll-ups	9 exemplaires en 2012 et 9 en 2013 / 9 Exemplare im Jahr 2012 und 9 im Jahr 2013	897,00 €	991,48 €	1 000,00 €	2 888,48 €
IMP	Logistique et transport des support de communication, programmes et roll up / Logistik und Transport der Werbemittel, Programme und Roll-ups	418,60 €	357,60 €	380,00 €	1 156,20 €
Goodies SEE (stylo promotionnel) / WEU Goodies (Werbestifte)	Avec logo FSE, 500 Unités en 2012 et 1000 en 2013 / Mit Logo des ESF, 500 Stück im Jahr 2012 und 1000 im Jahr 2013	973,54 €	1 100,32 €	1 115,00 €	3 188,86 €
Total / Gesamt		60 171,09 €	66 033,06 €	50 000,00 €	176 204,15 €

Document de séance n° 2/4.3/2014
Vorlage Nr. 2/4.3/2014

Séance du Conseil de l'Eurodistrict Ratssitzung des Eurodistrikts 2/4.3/2014	Date de la séance / Sitzungstag 06.02.2014
Dossier suivi par / Projektbeauftragter Verena KIRCHNER	

Point n°4.3 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 4.3 der Tagesordnung

Objet: Mise en place des critères de subvention pour le fonds du bilinguisme / Betreff: Einrichtung von Förderkriterien für den Fonds für Zweisprachigkeit

I. Rapport / Sachverhalt:

L'éducation et le bilinguisme sont des domaines d'action prioritaires pour l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau.

Différentes consultations (réunions avec les associations, e-voting, Rendez-vous élus-citoyens) montrent clairement l'attente des citoyens vis-à-vis de l'Eurodistrict dans ce domaine.

A la suite des résultats du rendez-vous élus-citoyens de l'Eurodistrict, le Bureau de l'Eurodistrict a adopté dans sa séance du 16 mai 2013 une nouvelle stratégie pour l'éducation et le bilinguisme. Font partie de cette stratégie :

- La réaffectation des fonds destinés aux déplacements scolaires vers un fonds pour l'éducation et le bilinguisme ainsi que
- La mise en place d'un appel à projets destiné à soutenir et à labelliser des actions favorisant le bilinguisme dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau.

En effet, le Secrétariat Général reçoit régulièrement des demandes de subvention pour des projets qui contribueraient au développement du bilinguisme, mais qui ne sont pas éligibles selon les critères pour subventions classiques. Pour cette raison, la mise en place de critères spécifiques pour le fonds de soutien au bilinguisme semble pertinente.

Bildung und Zweisprachigkeit sind prioritäre Handlungsfelder des Eurodistrikts Strasbourg-Ortenau.

Verschiedene Konsultationen (Treffen mit Vereinen, e-voting, Eurodistriktkonvent) zeigen klar die Erwartungen der Bürgerinnen und Bürger in diesen Gebieten an den Eurodistrikt.

In Folge der Ergebnisse des Eurodistriktkonvents 2013, beschloss der Vorstand des Eurodistrikts in seiner Sitzung vom 16. Mai 2013 eine neue Strategie für Bildung und Zweisprachigkeit. Teil dieser Strategie ist

- die Umwidmung des Fonds für grenzüberschreitende Klassenfahrten in einen Fonds für Bildung und Zweisprachigkeit sowie
- ein Projektaufruf zur Unterstützung und Kennzeichnung von Aktionen, die die Zweisprachigkeit im Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau fördern.

In der Tat gehen beim Generalsekretariat regelmäßig Förderanfragen für Projekte ein, die zur Entwicklung von Zweisprachigkeit beitragen, aber nach den Kriterien für klassische Subventionen nicht förderfähig sind. Daher scheint die Einrichtung von spezifischen Förderkriterien für den Fonds für Zweisprachigkeit sinnvoll.

Les critères proposés ne seront valables que pour le fonds de soutien au bilinguisme. Ils continuent à permettre le soutien des déplacements scolaires transfrontaliers.

Les projets qui répondent aux critères de sélection pour microprojets ou pour les subventions classiques, seront instruits et potentiellement soutenus dans cette optique. Les microprojets et les subventions classiques continuent à être sélectionnés selon leurs critères respectifs spécifiques.

Les critères de sélection détaillés, proposés pour le fonds pour l'éducation et le bilinguisme se trouvent en annexe (1).

Afin d'assurer la bonne compréhension des critères par les bénéficiaires, la phrase suivante sera ajoutée aux critères de sélection relatives aux subventions classiques : « Les critères de sélection suivants ne s'appliquent qu'aux subventions classiques. Les microprojets ainsi que les projets dans le cadre du fonds pour l'éducation et le bilinguisme sont sélectionnés selon d'autres critères spécifiques à ces types de projets. »

Les critères de sélection pour les subventions classiques, ainsi complétés, se trouvent en annexe (2).

Afin de communiquer sur le fonds de manière ciblée, un appel à projet semestriel sera mis en œuvre. Les projets reçus seront évalués par le Secrétariat selon les critères du fonds. Une sélection sera instruite et soumise au Président de l'Eurodistrict pour décision.

Die vorgeschlagenen Förderkriterien gelten nur für den Fonds für Zweisprachigkeit. Sie erlauben weiterhin die Förderung von grenzüberschreitenden Klassenfahrten nach dem bewährten Verfahren.

Projekte, die die Förderkriterien für Mikroprojekte oder klassische Subventionen erfüllen, werden auf diesem Wege bearbeitet und ggf. gefördert. Mikroprojekte und klassische Subventionen werden weiterhin gemäß ihren jeweiligen spezifischen Kriterien ausgewählt.

Die für den Eurodistrikt-Fonds für Bildung und Zweisprachigkeit vorgeschlagenen, detaillierten Förderkriterien befinden sich im Anhang (1).

Um die Transparenz der Kriterien für Begünstigte sicherzustellen, wird außerdem in den Förderkriterien für klassische Subventionen der folgende Satz eingefügt: „Die folgenden Förderkriterien gelten nur für klassische Subventionen. Für Mikroprojekte und Projekte im Rahmen des Fonds für Bildung und Zweisprachigkeit gelten die jeweils spezifischen Förderkriterien.“

Die so ergänzten Förderkriterien für klassische Subventionen befinden sich im Anhang (2).

Um gezielt auf den Fonds aufmerksam zu machen, wird alle halbe Jahre ein Projektauftrag durchgeführt. Die eingegangenen Projekte werden vom Generalsekretariat entsprechend der Kriterien bewertet. Eine Auswahl wird instruiert und dem Präsidenten zur Entscheidung vorgelegt.

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

Le Conseil de l'Eurodistrict se réjouit de la mise en œuvre du fonds pour l'éducation et le bilinguisme.

1) Il approuve les critères de sélection proposés pour le fonds. Les microprojets et les subventions classiques continuent à être sélectionnés selon leurs critères respectifs spécifiques.

2) Il approuve l'ajout aux critères de sélection pour subventions classiques.

3) Il approuve que le processus de sélection soit mené sur la base d'un appel à projets semestriel.

Der Rat des Eurodistrikts begrüßt die Umsetzung des Fonds für Bildung und Zweisprachigkeit.

1) Er stimmt den vorgeschlagenen Förderkriterien für den Fonds zu. Mikroprojekte und klassische Subventionen werden weiterhin gemäß ihren jeweiligen spezifischen Kriterien ausgewählt.

2) Er stimmt der Ergänzung der Förderkriterien für klassische Subventionen zu.

3) Er stimmt der Abwicklung des Auswahlverfahrens in einem halbjährlichen Projektauftrag zu.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

☐ Accord	☐ Zustimmung
☐ Refus	☐ Ablehnung
☒ Résolution modifiée	☒ Abweichender Beschluss

1) Le Conseil de l'Eurodistrict a modifié les critères de sélection proposés pour le fonds pour l'éducation et le bilinguisme. Il décide que le soutien de projets et d'échanges scolaires dans le cadre du fonds pour l'éducation et le bilinguisme peut aller jusqu'à 100% du budget global d'un projet dans la limite d'une subvention maximale de 5.000 €.

2) Il décide que les critères de sélection pour les subventions classiques ne seront pas complétés par une phrase de clarification. Au lieu de cela, la phrase suivante sera ajoutée aux critères de subvention du fonds pour l'éducation et le bilinguisme : « Les critères suivants ne s'appliquent qu'au fonds pour l'éducation et le bilinguisme. Les microprojets ainsi que les projets dans le cadre d'une subvention classique sont sélectionnés selon d'autres critères spécifiques à ces types de projets ».

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés,
adopté le 6 février 2014 par le Conseil de
l'Eurodistrict rendu exécutoire après
transmission au contrôle de légalité préfectoral
et affichage au siège de l'Eurodistrict le

13 MARS 2014

Fonds pour l'éducation et le bilinguisme de l'Eurodistrict

Les critères de sélection suivants ne s'appliquent qu'au fonds pour l'éducation et le bilinguisme. Les microprojets ainsi que les projets dans le cadre d'une subvention classique sont sélectionnés selon d'autres critères spécifiques à ces types de projets.

Objectif du fonds

Ce fonds de l'Eurodistrict pour l'éducation et le bilinguisme a pour but de subventionner des projets qui visent à l'apprentissage de la langue du voisin.

Montant de la subvention

La subvention de l'Eurodistrict s'élève au maximum à 5.000 € et jusqu'à 100 % du budget global du projet.

Dans le cas d'un échange scolaire transfrontalier :

L'Eurodistrict se propose de prendre en charge jusqu'à 100% des frais (frais de déplacement et autres frais liés au projet) dans le cadre des échanges scolaires transfrontaliers.

Critères de sélection des projets

Les critères suivants s'appliquent aux demandes de subvention dans le cadre du fonds pour l'éducation et le bilinguisme de l'Eurodistrict. Les demandes pour microprojets et subventions classiques continuent à être évaluées selon les critères respectifs.

1) Porteur de projet

Chaque personne morale ayant son siège juridique sur le territoire de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau peut être porteur de projet.

Les projets mis en œuvre en coopération avec un partenaire issu de l'autre côté du Rhin sont favorisés dans le processus de sélection.

Dans le cas d'un échange scolaire transfrontalier :

- *Ce fonds est destiné à toutes les écoles de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, y compris celles qui souhaiteraient organiser un échange avec une école des communes de la Communauté de communes du Pays d'Erstein, de la Communauté de communes du Rhin et de la Communauté de communes de Benfeld et environs et vice versa.*
- *Les jardins d'enfants et les écoles, de la maternelle jusqu'au Bac, peuvent faire une demande de prise en charge des frais de transport dans le cadre de ces échanges scolaires franco-allemands.*

2) Mise en œuvre du projet

Le projet est mis en œuvre sur le territoire de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau.

3) Objectif du projet

L'objectif principal du projet est d'encourager la connaissance de la langue du pays voisin : les participants français améliorent leur connaissance de la langue allemande et vice versa.

En outre, le projet contribue à au moins un des objectifs suivants :

- Donner envie d'apprendre la langue du pays voisin
- Découverte de la culture du pays voisin et/ou ouverture de sa propre culture aux citoyens du pays voisin
- Création d'une identité commune dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

4) Plus-value transfrontalière

Le projet doit apporter une plus-value transfrontalière. Un projet est considéré comme ayant une plus-value transfrontalière dès lors qu'il engendre des effets de complémentarité ou de synergie.

Processus de sélection

Deux fois par an un appel à projet sera lancé. Les projets reçus seront évalués selon les critères du fonds. Une sélection de projets sera instruite par les agents du Secrétariat général et soumise à la décision du président de l'Eurodistrict.

Dans le cas d'un échange scolaire transfrontalier :

- *Les demandes de subvention peuvent être soumises tout au long de l'année et indépendamment de l'appel à projet à l'aide du formulaire mis à disposition.*
- *Le nombre de demandes n'est limité ni par classe ni par établissement, afin de permettre des échanges réguliers.*

Mode de subvention

La subvention peut être accordée sous forme d'avance. L'utilisation des moyens ainsi que le déroulement du projet sont à documenter dans un compte-rendu avec photos à soumettre à la fin du projet.

Le fait qu'un projet réponde aux critères ne lui donne pas droit automatique à une subvention.

Dans le cas d'un échange scolaire transfrontalier :

La subvention est accordée sous forme de remboursement du montant indiqué ci-dessus et ce sur présentation des documents indiqués dans le formulaire de demande de subvention.

**Document de séance n° 2/4.4/2014
Vorlage Nr. 2/4.4/2014**

Séance du Conseil de l'Eurodistrict Ratssitzung des Eurodistrikts 2/4.4/2014	Date de la séance / Sitzungstag 06.02.2014
Dossier suivi par / Projektbeauftragter Verena KIRCHNER	

Point n°4.4 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 4.4 der Tagesordnung

Objet: Participation au projet « Groupe d'intervention retraite » / Betreff: Beteiligung am Projekt „Task Force Rente“

I. Rapport / Sachverhalt:

En vertu de la loi allemande sur les revenus des personnes âgées, en vigueur depuis le 01.01.2005, les retraites versées par les organismes allemands de l'assurance invalidité-vieillesse légale aux bénéficiaires français sont imposables en Allemagne, et ce à compter de l'année 2005. Ceci vaut jusqu'à l'entrée en vigueur de l'accord conclu entre la France et l'Allemagne en décembre 2013 – qui cependant n'aura pas d'effet rétroactif.

Pour cette raison, depuis 2010, les bénéficiaires d'une retraite allemande résidant en France sont obligés de payer des impôts sur leurs retraites rétroactivement à partir de 2005. On estime environ à 50.000 le nombre de personnes concernées en France, dont 30.000 environ en Alsace.

Description du projet

Deux vacataires seront temporairement embauchés afin d'accroître temporairement les capacités des quatre INFOBESTs du Rhin Supérieur. Ceci a pour but de :

- venir en aide aux personnes concernées et notamment aux plus vulnérables d'entre elles,
- retrouver des capacités d'accueil pour les autres questions dans les INFOBESTs
- agir de manière proactive afin de pouvoir rencontrer toutes les personnes concernées
- rationaliser l'aide apportée
- rétablir la confiance dans le marché du

Durch das am 01.01.2005 in Kraft getretene Alterseinkünftegesetz sind Renten aus den deutschen gesetzlichen Rentenversicherungen, die an Empfänger in Frankreich gezahlt werden, in Deutschland ab dem Jahre 2005 nachgelagert zu versteuern. Dies gilt bis zum Inkrafttreten des zwischen Frankreich und Deutschland im Dezember 2013 getroffenen Abkommens – jedoch nicht rückwirkend.

Seit 2010 sind in Frankreich ansässige Bezieher einer deutschen Rente daher grundsätzlich verpflichtet, ihre Renten in Deutschland rückwirkend bis ins Jahr 2005 zu versteuern. Man geht davon aus, dass ca. 50.000 Personen in Frankreich betroffen sind, davon ca. 30.000 im Elsass.

Projektbeschreibung

Zwei Referenten werden vorübergehend angestellt, um die Kapazitäten der vier INFOBEST-Stellen am Oberrhein zu stärken. Ziel ist es dabei

- Die betroffenen Personen, insbesondere die Schwächsten, zu unterstützen
- In den INFOBEST-Stellen genügend Beratungskapazitäten für das normale Tagesgeschäft wiederherzustellen
- Proaktiv zu handeln, um alle betroffenen Personen zu erreichen
- Die geleistete Unterstützung effizienter zu machen
- Das Vertrauen der Bürger in den

travail commun,

- faire des démarches auprès des autorités allemandes et françaises

La première année du projet a été conduite en 2013. Durant cette période, plus de 1000 personnes ont pu être assistées, dont 320 de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau. En raison d'une demande toujours aussi forte, il est envisagé de prolonger l'action de deux ans.

Partenariat transfrontalier

L'action est soutenue par des partenaires français, allemands et transfrontaliers (tels que les Infobests et les Eurodistricts).

Plus-value transfrontalière et impact positif

L'action aide les personnes concernées et vise à rétablir la confiance dans le marché du travail commun.

Pérennité et caractère novateur

Le projet répond à un besoin de la population, besoin né d'un changement législatif. Dans la mesure où une solution au niveau national s'annonce, une pérennisation n'est pas prévue.

Bilinguisme

Les vacataires élaborent des supports d'information bilingues et contribuent à un transfert d'information, dans leur langue, en direction des employés des administrations communales, fiscales, sociales.

La subvention sollicitée

Les partenaires du projet sollicitent une subvention de 20.000€ sur un budget total de 120.000€ pour la prolongation de l'action de deux ans (le budget se trouve en annexe). En 2013 le projet a obtenu un co-financement de 10.000€ de la part de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau. Le fait que la subvention sollicitée ait doublé résulte du fait que la durée de la période de réalisation du projet ait, elle aussi, doublée.

gemeinsamen

Arbeitsmarkt

wiederherzustellen

- Auf deutsche und französische Behörden zuzugehen

Ein erstes Projektjahr wurde 2013 durchgeführt. In diesem Zeitraum wurden mehr als 1000 Personen beraten, davon 320 aus dem Eurodistrict Strasbourg-Ortenau. Aufgrund der nicht nachlassenden Nachfrage soll die Aktion um zwei Jahre verlängert werden.

Grenzüberschreitende Partnerschaft

Die Aktion wird durch französische, deutsche und grenzüberschreitende Partner unterstützt (wie z.B. die Infobesten und die Eurodistrikte).

Grenzüberschreitender Mehrwert und positive Auswirkung

Die Aktion hilft den betroffenen Personen und soll das Vertrauen in den gemeinsamen Arbeitsmarkt wiederherstellen.

Fortbestand und innovativer Charakter

Das Projekt reagiert auf einen Bedarf der Bevölkerung, der aus einer Gesetzesänderung entstanden ist. Da eine Lösung auf nationaler Ebene absehbar ist, ist eine dauerhafte Durchführung nicht vorgesehen.

Zweisprachigkeit

Die Mitarbeiter erarbeiten zweisprachiges Informationsmaterial und tragen so zum Wissenstransfer in der jeweiligen Sprache in Gemeinden, Finanzämtern und Sozialverwaltungen bei.

Die beantragte Förderung

Die Projektpartner beantragen eine Förderung von 20.000 € bei einem Gesamtbudget von 120.000 € für die Verlängerung des Projekts um zwei Jahre (Kostenaufstellung im Anhang). 2013 wurde das Projekt von Seiten des Eurodistricts Strasbourg-Ortenau mit 10.000€ unterstützt. Die Verdoppelung der Subvention ergibt sich aus der Verdoppelung der Projektlaufzeit.

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

Le Conseil de l'Eurodistrict félicite les partenaires de la réussite du projet « Groupe d'intervention retraite » en 2013. Il octroie une subvention de 20.000€ à la Communauté des Communes du Pays de Brisach pour la prolongation de l'action de deux ans.

Der Rat des Eurodistricts beglückwünscht die Partner zum Erfolg des Projekts „Task Force Rente“ im Jahr 2013. Er gewährt dem Gemeindeverband der Gegend Brisach, eine Förderung in Höhe von 20.000€ für die Fortführung der Aktion für zwei Jahre.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

☒ Accord ☐ Refus ☐ Résolution modifiée	☒ Zustimmung ☐ Ablehnung ☐ Abweichender Beschluss
--	---

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté
le 6 février 2014 par le Conseil de l'Eurodistrict
rendu exécutoire après transmission au contrôle de
légalité préfectoral et affichage au siège de
l'Eurodistrict le

13 MARS 2014



TOP 4.4 Objet: Participation au projet « Groupe d'intervention retraite » / Betreff: Beteiligung am Projekt „Task Force Rente“

RECETTES/EINNAHMEN	Montant / Betrag (€)
Partenaires français/ französischer Partner	
Communauté de Communes du Pays de Brisach	5.000
Région Alsace	30.000
Département du Bas-Rhin	20.000
Département du Haut-Rhin	12.000
Total recettes partenaires français / Gesamteinnahmen französischer Partner	67.000
Partenaires allemands/ deutsche Partner	
Regionalverband Mittlerer Oberrhein	10.000
Total recettes partenaires allemands / Gesamteinnahmen deutscher Partner	10.000
Autres partenaires/andere Partner	
Eurodistrict Regio Pamina	5.000
Infobest Kehl-Strasbourg	18.000
Total recettes autres partenaires / Gesamteinnahmen anderer Partner	23.000
Subvention Eurodistrict/Eurodistrictsförderung (max 50%)	20.000
TOTAL RECETTES/GESAMTEINNAHMEN	120.000

DEPENSES / AUSGABEN	Montant / Betrag (€)
Chargé de Mission Bas-Rhin (à plein-temps) / Referent im Bas-Rhin (in Vollzeit)	66.000
Frais de déplacement / Reisekosten	10.700
Chargé de Mission Haut-Rhin (à mi-temps) / Referent im Haut- Rhin(in Teilzeit)	33.000
Frais de déplacement / Reisekosten	5.300
Frais de communication / Kosten für die Öffentlichkeitsarbeit	5.000
TOTAL DEPENSES/ GESAMTAUSGABEN	120.000

**Document de séance n°2/4.5/2014
Vorlage Nr. 2/4.5/2014**

Séance du Conseil de l'Eurodistrict Ratssitzung des Eurodistrikts 2 / 2014	Date de la séance / Sitzungstag 06.02.2014
Dossier suivi par/ Projektbeauftragte Verena KIRCHNER	

Point n° 4.5 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 4.5 der Tagesordnung

Objet: Projet pour élèves dans le lieu de rencontre Illenau / Betreff: Schülerprojekt in der Begegnungsstätte Illenau

I. Rapport / Sachverhalt:

Description du Projet

L'atelier pour élèves dans le lieu de rencontre « Illenau » à Achern devrait permettre à des classes françaises et allemandes de travailler, de manière autonome, à des projets de recherche sur l'histoire régionale dans le cadre de leur enseignement d'histoire.

Partenariat transfrontalier

Le porteur du projet est la ville d'Achern en partenariat avec le « Förderkreis Illenau ».

Le partenariat transfrontalier consiste dans l'utilisation commune de l'atelier pour élèves : le Gymnasium d'Achern du côté allemand et la ville de Vendenheim du côté français ont signalé leur intérêt.

Plus-value transfrontalière et impact positif

L'atelier pour élèves devrait encourager des projets transfrontaliers entre écoles. Les élèves pourront examiner et comparer différentes époques du point de vue de l'historiographie française et allemande. La découverte de l'histoire régionale in situ contribue à l'émergence d'une identité commune au sein de l'Eurodistrict.

Pérennité et caractère novateur

L'atelier pour élèves propose un environnement innovant destiné à la découverte de l'histoire commune. A terme, l'utilisation de l'atelier par d'autres écoles de

Beschreibung des Projekts

Das Schülerzentrum in der Begegnungsstätte „Illenau“ in Achern soll deutschen und französischen Schulklassen eine selbstständige, projektbezogene Erarbeitung der regionalen Geschichte im Rahmen des Schulunterrichts ermöglichen.

Grenzüberschreitende Partnerschaft

Träger des Projekts ist die Stadt Achern in Zusammenarbeit mit dem „Förderkreis Illenau“.

Die grenzüberschreitende Partnerschaft besteht in der gemeinsamen Nutzung des Schülerzentrums, an dem auf deutscher Seite das Gymnasium Achern und auf französischer Seite die Stadt Vendenheim interessiert sind.

Grenzüberschreitender Mehrwert und positive Auswirkungen

Das Schülerzentrum soll grenzüberschreitende Projekte zwischen Schulen fördern. SchülerInnen können verschiedene Epochen aus der Perspektive der jeweiligen deutschen und französischen Geschichtsschreibung betrachten und vergleichen. Die Erarbeitung der regionalen Geschichte vor Ort fördert die Entstehung einer gemeinsamen Identität im Eurodistrikt.

Innovativer Charakter und Fortbestand

Das Schülerzentrum stellt eine innovative Umgebung zur Erarbeitung der gemeinsamen Geschichte dar. Langfristig wird die Nutzung durch weitere Schulen der Ortenau und des

l'Ortenau et d'Alsace est envisagée.

Bilinguisme

En encourageant les projets scolaires transfrontaliers, l'atelier pour élèves promeut le développement du bilinguisme.

La subvention sollicitée

La ville d'Achern sollicite une subvention de l'Eurodistrict en hauteur de 22.500€ sur un budget global de 45.285€ (Le budget détaillé se trouve en annexe). La subvention servira à l'ameublement de l'atelier (équipement informatique, bibliothèque, postes de travail, chaises pour la salle de présentation).

Elsasses angestrebt.

Zweisprachigkeit

Durch die Ermöglichung grenzüberschreitender Schulprojekte fördert das Schülerzentrum die Entwicklung von Mehrsprachigkeit.

Die beantragte Förderung

Die Stadt Achern beantragt eine Eurodistrikt-Förderung in Höhe von 22.500€ bei einem Gesamtbudget von 45.285€ (eine detaillierte Kostenaufstellung befindet sich im Anhang). Die Förderung dient der Einrichtung des Schülerzentrums (EDV-Ausstattung, Bibliothek, Arbeitsplätze und Bestuhlung des Präsentationssaals).

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

Le Conseil de l'Eurodistrict octroie une subvention de 22.500 € à la ville de Achern, porteur de projet, pour la mise en place d'un atelier pour élèves dans le lieu de rencontre Illenau.

Der Rat des Eurodistrikts gewährt der Stadt Achern, Projektträger, eine Förderung in Höhe von 22.500 € zur Einrichtung eines Schülerzentrums in der Begegnungsstätte Illenau.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

☒ Accord

☐ Refus

☐ Résolution modifiée

☒ Zustimmung

☐ Ablehnung

☐ Abweichender Beschluss

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 6 février 2014 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le

13 MARS 2014



TOP 4.5 Objet: Projet pour élèves dans le lieu de rencontre Illenau / Schülerprojekt in der Begegnungsstätte Illenau

RECETTES/EINNAHMEN	Montant / Betrag (€)
<i>Partenaires / Partner</i>	
Förderkreis Forum Illenau	22.785
Subvention Eurodistrict/Eurodistriktsförderung (max 50%)	22.500
TOTAL RECETTES/GESAMTEINNAHMEN	45.285

DEPENSES / AUSGABEN	Montant / Betrag (€)
Equipement poste informatique / Ausstattung EDV-Arbeitsplatz	5.285
Equipement multimédia pour présentations / Multimediale Ausstattung für Präsentationen	12.000
Bibliothèque / Bibliothek	10.000
Mobilier pour postes de travail et salle de présentation / Möblierung Arbeitsplätze und Bestuhlung im Präsentationssaal	18.000
TOTAL DEPENSES/ GESAMTAUSGABEN	45.285

Document de séance n° 2/4.6/2014

Vorlage Nr. 2/4.6/2014

Séance du Conseil de l'Eurodistrict Ratssitzung des Eurodistrikts 2/4.6/2014	Date de la séance / Sitzungstag 06.02.2014
Dossier suivi par / Projektbeauftragter Verena KIRCHNER	

Point n°4.6 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 4.6 der Tagesordnung

**Objet: StartHop – orientation des créateurs d'entreprises dans un cadre transfrontalier /
Betreff: StartHop – Orientierung von grenzüberschreitenden Existenzgründern**

I. Rapport / Sachverhalt:

Description du projet

StartHop gère depuis 1 an (novembre 2012) une expérimentation d'accueil et d'orientation des créateurs d'entreprises dans un cadre transfrontalier.

Le dispositif a plusieurs objectifs :

- Accueillir et orienter vers la bonne structure d'accompagnement et / ou de financement des deux côtés du Rhin,
- Organiser des temps d'échanges et de rencontres sur des sujets communs,
- Susciter les coopérations (à terme créer un réseau).

Cette 1^{ère} année d'expérimentation a été un grand succès (cf. bilan ci-joint) et a abouti, entre autres, à la création de 60 entreprises. De plus, une dizaine de coopérations ont été initiées grâce au café à projets.

Une deuxième année d'expérimentation devrait être mise en œuvre afin :

- d'accompagner les 89 personnes qui sont encore en parcours de création ;
- de valider les formats de rencontre utilisés ;
- d'expérimenter la mise à disposition d'un espace de rencontre et de travail « coworking » ;
- d'évaluer l'impact en matière de création d'entreprises sur deux ans

Projektbeschreibung

StartHop führt seit einem Jahr (November 2012) ein Pilotprojekt durch: die Einrichtung dient als Anlauf- und Orientierungsstelle für Unternehmensgründer in einem grenzüberschreitenden Kontext.

Die Einrichtung verfolgt mehrere Ziele:

- Beratung zu finanziellen und begleitenden Unterstützungsmöglichkeiten auf beiden Seiten des Rheins,
- Organisation von Treffen zum gegenseitigen Austausch und der Besprechung gemeinsamer Themen,
- Initiierung von Kooperationen (langfristig: Bildung eines Netzwerks).

Dieses erste Jahr der Pilotphase war ein guter Erfolg (s. Bilanz in Anlage) und hat – unter anderem – zur Gründung von 60 Unternehmen geführt. Des Weiteren wurden etwa 10 Kooperationen dank der Gründertreffen initiiert.

Die Pilotphase des Projekts soll um ein Jahr verlängert werden, um

- die 89 Personen, die zur Zeit noch in der Unternehmensgründung begriffen sind, zu begleiten;
- das Format der Treffen weiterzuentwickeln
- die Einrichtung eines Coworking Space's zu erproben;
- die Anzahl der Unternehmensgründungen über zwei Jahre zu evaluieren.

Partenariat transfrontalier

Ce dispositif d'accueil et d'orientation est soutenu, entre autres, par la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS) et le Technologie Park Offenbourg (TPO). Un comité de pilotage composé de représentants de la CUS, du TPO, de la Maison de l'Emploi, de l'IHK et de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau accompagne la mise en œuvre.

Plus-value transfrontalière et impact positif

StartHop permet un accompagnement à l'identique des deux côtés de la frontière pour tout porteur de projet et/ou entreprise. Il permet un vrai flux entre les deux rives et a mis en place, durant la 1^{ère} année, des relais efficaces et durables vers l'ensemble des partenaires de la création d'entreprises. D'ici 18 mois à 2 ans, StartHop sera en mesure de créer un réseau de chefs d'entreprises transfrontaliers.

Pérennité et caractère novateur

Il s'agit de la 2^{ème} année d'expérimentation du dispositif. Les sujets et formats de rencontres ont été transformés pour s'adapter aux besoins des créateurs et chefs d'entreprises rencontrés durant l'année passée.

Avant d'entamer des démarches de pérennisations financées notamment sur des fonds européens « Interreg », les partenaires souhaitent évaluer l'impact du dispositif sur 2 ans (notamment sur le nombre de créations).

Bilinguisme

Toute la communication (Blog, brochures, invitations,...) est faite dans les deux langues. La chargée de mission diffuse également les informations en bilingue sur Xing, Facebook et Alsagora, Viadéo, et Strasbourg The Eurooptimist. Sur chaque événement organisé un traducteur est présent.

La subvention sollicitée

Les partenaires du projet sollicitent une subvention de 40.000 € sur un budget total de 90.000 € pour la mise en œuvre d'une deuxième année d'expérimentation (le budget détaillé se trouve en annexe).

En 2013 le projet a obtenu une subvention de 15.000€ de la part de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau. Le montant plus élevé demandé à l'Eurodistrict cette année provient notamment du fait de la non-disponibilité de fonds européens en 2014.

Grenzüberschreitende Partnerschaft

Diese Anlauf- und Orientierungsstelle wird unter anderem vom Stadtverband Straßburg (CUS) und dem Technologie Park Offenbourg (TPO) unterstützt. Ein Lenkungsausschuss mit Vertretern der CUS, des TPO, der Maison de l'Emploi, der IHK und des Eurodistricts Strasbourg-Ortenau begleitet die Umsetzung.

Grenzüberschreitender Mehrwert und positive Auswirkung

StartHop bietet eine gleichwertige Begleitung für Projektträger und Unternehmer beider Rheinseiten. Es ermöglicht einen realen Austausch zwischen beiden Rheinseiten und hat im ersten Jahr zu effizienten und beständigen Beziehungen zwischen den beteiligten Gründungspartnern geführt. In etwa 18 Monaten bis 2 Jahren wird StartHop in der Lage sein, ein grenzüberschreitendes Unternehmensnetzwerk zu bilden.

Fortbestand und innovativer Charakter

Es handelt sich um das zweite Jahr der Pilotphase des Projekts. Inhalt und Format der Treffen wurden den Bedürfnissen, die während des letzten Jahres bei Gründern und Unternehmern festgestellt wurden angepasst.

Bevor die Projektpartner eine langfristige Durchführung des Projektes, insbesondere durch Interreg-Fördergelder, anstreben, möchten sie den Erfolg des Projekts (insbesondere hinsichtlich der Anzahl an Unternehmensgründungen) über zwei Jahren untersuchen.

Zweisprachigkeit

Die Öffentlichkeitsarbeit (Blog, Broschüren, Einladungen,...) findet zweisprachig statt. Die Projektverantwortliche stellt Informationen außerdem zweisprachig auf Xing, Facebook, Alsagora, Viadéo und Strasbourg The Eurooptimist. Bei jeder Veranstaltung ist ein Dolmetscher anwesend.

Die beantragte Förderung

Die Projektpartner beantragen eine Förderung von 40.000 € bei einem Gesamtbudget von 90.000 € um ein zweites Jahr der Pilotphase des Projekts umsetzen zu können (eine detaillierte Kostenaufstellung befindet sich im Anhang).

Im Jahr 2013 wurde das Projekt von Seiten des Eurodistricts Strasbourg-Ortenau mit 15.000€ unterstützt. Der diesjährige Mehrbetrag der beim Eurodistrict beantragten Förderung kommt u.a. daher, dass 2014 keine europäischen Fördergelder zur Verfügung stehen.

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

Le Conseil de l'Eurodistrict prononce son soutien au projet « StartHop – orientation et accompagnement des créateurs d'entreprises dans un cadre transfrontalier ». Il félicite les partenaires du succès de la première année de

Der Rat des Eurodistricts spricht dem Projekt „StartHop – Anlauf- und Orientierungsstelle für Unternehmensgründer in einem grenzüberschreitenden Kontext“ seine Unterstützung aus. Er beglückwünscht die Partner zu ihrem Erfolg

mise en œuvre et octroie une subvention de 40.000 € au porteur de projet StartHop pour la mise en œuvre d'une deuxième année d'expérimentation. Il autorise le président à signer tout document y référent.

während des ersten Projektjahrs und gewährt dem Projektträger StartHop eine Förderung in Höhe von 40.000 € für ein zweites Jahr der Pilotphase. Er ermächtigt den Präsidenten alle hierzu notwendigen Dokumente zu unterzeichnen.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

☒ Accord ☐ Refus ☐ Résolution modifiée	☒ Zustimmung ☐ Ablehnung ☐ Abweichender Beschluss
--	---

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés,
adopté le 6 février 2014 par le Conseil de
l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au
contrôle de légalité préfectorale et officialisé
au siège de l'Eurodistrict le **13 MARS 2014**

TOP 4.6 Objekt: StartHop ~ orientation des créateurs d'entreprises dans un cadre transfrontalier / Betreff: StartHop - Orientierung von grenzüberschreitenden Existenzgründern

RECETTES/EINNAHMEN	Montant / Betrag (€)	DEPENSES / AUSGABEN	Montant / Betrag (€)
Partenaires français/ <i>französischer Partner</i>		Frais de location de salles (bureaux et local d'accueil, espace de co-working au TPO, espace de co-working à la Plage Digitale) / <i>Kosten für Raummieten (Büros und Beratungsraum, Co-Working Areal im TPO und Co-Working Areal in der Plage Digitale)</i>	32.400
Communauté Urbaine de Strasbourg	17.000	Frais de personnel / <i>Personalkosten</i>	48.600
Sponsoring	3.000	Autres honoraires / <i>Sonstige Honorare</i>	2.000
Total recettes partenaires français / <i>Gesamteinnahmen französischer Partner</i>	20.000	Frais de restauration / <i>Catering und Bewirtung</i>	1.000
Partenaires allemands/ <i>deutsche Partner</i>		Frais de communication / <i>Kosten für die Öffentlichkeitsarbeit</i>	5.000
Technologie Park Offenbourg	30.000	Frais divers (assurance, fournitures) / <i>Verschiedenes (Versicherung, Büromaterial)</i>	1.000
Total recettes partenaires allemands / <i>Gesamteinnahmen deutscher Partner</i>	30.000		
Subvention Eurodistrict/Eurodistrictsförderung (max 50%)	40.000		
TOTAL RECETTES/GESAMTEINNAHMEN	90.000	TOTAL DEPENSES/GESAMTAUSGABEN	90.000

Document de séance n°2/4.7/2014

Vorlage Nr. 1/4.7/2014

Séance du Conseil de l'Eurodistrict Ratssitzung des Eurodistrikts	Date de la séance / Sitzungstag
2/2014	06.02.2014
Dossier suivi par / Projektbeauftragte Chloé MAKSOUDIAN	

Point n°4.7 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 4.7 der Tagesordnung

Objet/Betreff: Demande de subvention projet de festival „Oblick – dialogues de la jeune photographie“ / Förderantrag Projekt „Oblick – Dialoge junger Fotografie“

I. Contexte / Kontext

La galerie de photographie La Chambre à Strasbourg et la Kunstschule d'Offenburg souhaitent mettre en œuvre le premier festival de photographie transfrontalier au sein de l'Eurodistrict. Il sera biennal et sa première édition se déroulera du 3 avril au 1^{er} juin 2014.

Oblick – Dialogues de la jeune photographie est un nouveau projet de coopération qui vise à consolider et développer les liens noués en 2012 entre La Chambre et la Kunstschule Offenburg dans le cadre du projet « Plattform_4 » (programme de formation et de professionnalisation de jeunes photographes) soutenu par l'Eurodistrict à hauteur de 30 000 € sur un budget total de 81 500 €.

Le festival 2014 est mis en œuvre dans le cadre du programme culturel trinational « Triptic – Échange culturel dans le Rhin Supérieur » initié par la fondation suisse pour la culture Pro Helvetia en partenariat avec des collectivités publiques telles que la Région Alsace ou la Ville de Strasbourg. Il mettra en synergie des institutions culturelles du Rhin supérieur (gute aussichten, Oslo 8, Hochschule für Gestaltung und Kunst) et de l'Eurodistrict (théâtre de Strasbourg Le Maillon et Haute Ecole des Arts du Rhin). La Chambre et la Kunstschule

Die Fotogalerie La Chambre in Straßburg und die Kunstschule Offenburg möchten das erste grenzüberschreitende Fotografiefestival im Eurodistrict veranstalten. Das Festival soll alle zwei Jahre stattfinden. Die erste Festivalausgabe findet vom 3. April bis zum 1. Juni 2014 statt.

Oblick – Dialoge der jungen Fotografie ist ein neues Projekt grenzüberschreitender Zusammenarbeit, welches darauf abzielt, die 2012 im Rahmen des vom Eurodistrict mit 30 000 € bei einem Gesamtbudget von 81 500 € geförderten Projekts Plattform_4 (Ausbildungsprogramm für junge Fotografen) geknüpften Kontakte zwischen La Chambre und der Kunsthochschule Offenburg, zu festigen und weiter zu entwickeln.

Das Festival 2014 wird im Rahmen des trinationalen Kulturprogramms „Triptic – Kulturaustausch am Oberrhein“ umgesetzt, welches von der schweizerischen Kulturstiftung Pro Helvetia, in Zusammenarbeit mit öffentlichen Gebietskörperschaften wie der Région Alsace oder der Stadt Straßburg initiiert wird. Es wird in Zusammenarbeit mit kulturellen Einrichtungen aus dem Oberrhein (gute Aussichten, Oslo 8, Hochschule für Gestaltung und Kunst) und im Eurodistrict (Straßburger Theater Le Maillon, Hochschule der Künste des Rheins) umgesetzt

souhaitent concentrer leurs actions sur le territoire de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau et viser en particulier le public de cet espace.

Objectifs et actions envisagées

D'une part, Oblick vise à faire émerger de jeunes artistes et à les aider à se lancer sur le marché de l'emploi. Il doit encourager la circulation et les échanges entre les professionnels de l'image et les jeunes talents. Ainsi, le festival doit favoriser des opportunités économiques sur le territoire de l'Eurodistrict. D'autre part, il doit rendre la production photographique contemporaine accessible au grand public.

Pour ce faire, des workshops seront réservés aux jeunes artistes sélectionnés au préalable. Par ailleurs, un programme de médiation culturelle à destination du public scolaire de l'Eurodistrict et des événements grand public tels que des expositions seront proposés. Un moment fort du festival sera une « nuit européenne de la jeune photographie » à Offenburg, moment festif grand public qui présentera les dernières tendances de la jeune création européenne, notamment de l'Eurodistrict (avec un écran dédié). Des bus gratuits seront mis à disposition des strasbourgeois afin de les encourager à traverser le Rhin.

Le programme du festival figure en annexe 2 du présent rapport.

Budget et pérennité du projet

Les coûts de la première édition s'élèvent à 266 100 €. La subvention sollicitée auprès de l'Eurodistrict est de 40 000 €.

Le soutien de l'Eurodistrict sera dégressif au fil des éditions (20 000 € en 2016 et 10 000 € en 2018) et sera compensé par l'augmentation d'apports privés (sponsors et mécènes). Les budgets prévisionnels des trois éditions sont en annexe 1 du présent rapport.

La pérennité du festival est assurée par l'augmentation progressive du financement privé au fil des éditions. Cette augmentation est elle-même rendue possible par le caractère biennal du festival, qui permettra aux partenaires de développer leurs partenariats privés entre deux éditions.

werden. La Chambre und die Kunsthochschule wollen ihre Aktivitäten auf das Gebiet des Eurodistrikts konzentrieren und sich insbesondere an die Öffentlichkeit dieses Gebiets richten.

Ziele und vorgesehene Maßnahmen

Einerseits soll das Projekt junge Fotografen animieren, sich in den Arbeitsmarkt zu integrieren. Dazu soll der Austausch zwischen professionellen Fotografen und jungen Talenten animiert werden. So soll das Festival wirtschaftliche Möglichkeiten im Eurodistrikt stärken. Andererseits soll das Projekt die zeitgenössische Fotografie einem breiten Publikum nahe bringen.

Um dies zu erreichen, stehen die Workshops nur im Vorhinein ausgewählten jungen Künstlern offen. Darüber hinaus wird ein Programm interkultureller Animation für Schüler aus dem Eurodistrikt angeboten, sowie verschiedene Ausstellungen. Ein wichtiger Ausglenk des Festivals wird die „Europäische Nacht der jungen Fotografie“ in Offenburg sein; eine große öffentliche Veranstaltung, bei der den Besuchern die jüngsten Entwicklungen junger europäischer Kreativität präsentiert werden. Ein besonderer Fokus liegt dabei auf dem Eurodistrikt, dem ein eigener Bildschirm mit Projektionen gewidmet wird. Den Straßburger Bürgern werden kostenlose Busse zur Verfügung gestellt, um sie zu animieren, den Rhein zu überqueren.

Das Programm des Festivals befindet sich in der Anlage 2 dieses Berichts.

Kostenplan und Fortbestand des Projekts

Die beantragte Förderung für die erste Ausgabe beläuft sich auf 40 000 € bei einem Gesamtbudget von 266 100 €. Die Unterstützung des Eurodistrikts wird im Laufe der weiteren Ausgaben abnehmen (20 000 € im Jahr 2016 und 10 000 € im Jahr 2018), was durch eine Erhöhung privater Beiträge (Sponsoren und Mäzene) möglich wird. Die Kostenpläne der drei Ausgaben befinden sich in der Anlage 1 dieses Berichts.

Eine von Ausgabe zu Ausgabe wachsende private Finanzierung stellt den Fortbestand des Projekts sicher. Möglich wird der wachsende Anteil privater Finanzierung durch den zweijährigen Charakter des Festivals. Dies ermöglicht den Projektpartnern, ihre Beziehungen zu privaten Financiers zwischen zwei Ausgaben zu entwickeln.

Une subvention conséquente de 40 000 € permettra aux partenaires de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour toucher un public le plus large possible au travers d'un programme très riche couvrant deux mois.

De même qu'un événement sportif, le festival Oblick va attirer un grand nombre de visiteurs, et ce dans différents lieux de l'Eurodistrict. Au total, 10 000 visiteurs sont attendus pour la première édition, dont 8 500 aux expositions et 600 personnes à la nuit de la photo.

L'instruction a montré que les contraintes de temps ne permettent pas d'augmentation de la part des financements allemands pour la première édition. En revanche, un meilleur équilibre des financements français et allemand est prévu pour les éditions suivantes, comme le montrent les budgets prévisionnels des éditions 2016 et 2018 (annexe 1 du présent rapport). De plus, si la part des financements allemands est restreinte, l'implication du partenaire allemand la Kunstschule est importante dans l'organisation du projet.

Plus-value pour l'Eurodistrict

Le projet présente une plus-value pour l'Eurodistrict à plusieurs égards. Tout d'abord il permet un échange entre tous les acteurs du secteur culturel de l'Eurodistrict : artistes, professionnels de l'image (par exemple galeristes), institutions culturelles et grand public. Il permettra donc au secteur culturel, actuellement peu représenté sur le territoire de l'Eurodistrict par manque d'acteurs structurés, de se structurer.

En outre, la richesse apportée au projet par l'aspect interculturel renforce ses chances de perdurer dans le temps, comme le montrent d'autres rendez-vous culturels transfrontaliers (par exemple l'Académie d'été des arts, ou encore le festival Jazz d'or).

Par ailleurs, l'Eurodistrict atteint son objectif lorsqu'il rapproche ses habitants dans un domaine d'activité prometteur et dynamique tel que la photographie actuellement.

De plus, Oblick valorise certains lieux de l'Eurodistrict, tels que la brasserie Schutzenberger dans laquelle se tiendra l'exposition des trois artistes de renommée internationale parrainant le festival ou le Kulturforum à Offenburg où se déroulera la nuit de la photographie.

Enfin, en proposant de nombreux événements grand public et en déployant un programme de

Eine hohe Förderung von 40 000 € wird den Partnern des Festivals ermöglichen, die nötigen Mittel für ein vielfältiges Programm bereitzustellen, um so zwei Monate lang ein großes Publikum zu erreichen.

Wie eine sportliche Großveranstaltung soll das Festival viele Besucher an mehreren Orten im Eurodistrikt anziehen. Insgesamt werden 10 000 Besucher erwartet, davon 8 500 für die Ausstellungen und 600 bei der Fotonacht.

Die Instruktion des Projekts hat gezeigt, dass aus Zeitgründen eine Erhöhung der finanziellen Beteiligung des deutschen Partners für die erste Ausgabe nicht möglich ist. Für die kommenden Editionen ist hingegen eine ausgeglichene Finanzierung vorgesehen. Dies wird aus dem Budgetplan für 2016 und 2018 ersichtlich (Anlage 1 dieses Berichts). Außerdem ist zu beachten, dass zwar die finanzielle Beteiligung der Kunstschule gering ist, sie aber einen wichtigen Beitrag zur Organisation des Projekts leistet.

Mehrwert für den Eurodistrikt

Auf mehreren Ebenen stellt das Projekt einen Mehrwert für den Eurodistrikt dar. Zunächst erlaubt es einen Austausch aller kulturellen Akteure im Eurodistrikt: Künstler, im Bildbereich Berufstätige (beispielsweise Galeristen), Kulturinstitutionen und Öffentlichkeit. Es ermöglicht so dem Kultursektor, welcher aktuell im Eurodistrikt aus Mangel an strukturierten Akteuren kaum präsent ist, sich zu strukturieren.

Im Übrigen verstärkt seine interkulturelle Vielfalt die Chancen des Projekts, langfristig zu bestehen; dies zeigen andere grenzüberschreitende Kulturbeggnungen wie die Sommerakademie der Künste oder die Jazzpassage.

Außerdem erreicht der Eurodistrikt sein Ziel, wenn er seine Einwohner in einem sich entwickelnden und dynamischen Bereich, wie aktuell die Fotografie, zusammenbringt.

Im Übrigen macht Oblick auf bestimmte Orte im Eurodistriktgebiet aufmerksam (z.B. die Brauerei Schutzenberger in Straßburg, in der Ausstellungen stattfinden werden, oder die Kunstschule Offenburg, vor der die „Nacht des Fotos“ stattfinden soll).

Durch das Angebot vieler öffentlicher

médiation culturel, il permet une démocratisation de l'art tout en proposant un programme de qualité.

L'instruction a montré que ni le projet ni une partie du projet ne répondait aux critères d'éligibilité du fonds de soutien aux microprojets.

Veranstaltungen und mit der Umsetzung seines interkulturellen Animationsprogramms eröffnet das Projekt schließlich die Kunst für das breite Publikum, ohne auf Qualität zu verzichten.

Die Bearbeitung des Projekts hat gezeigt, dass weder das Projekt noch einen Teil des Projekts den Förderkriterien des Förderfonds für Mikroprojekte entspricht.

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

Le Conseil de l'Eurodistrict octroie une subvention de 40 000 € à l'association La Chambre pour l'édition 2014 du festival Oblick-dialogues de la jeune photographie. Il octroie une subvention de 20 000 € pour la deuxième édition en 2016 et une subvention de 10 000 € pour la troisième édition en 2018, sous réserve de la présentation d'un budget équilibré détaillé avant chaque édition.

Der Eurodistriktrat beschließt eine Förderung in Höhe von 40 000 € zugunsten des Vereins La Chambre für die Edition 2014 des Festivals „Oblick – Dialoge der jungen Fotografie“. Er beschließt eine Förderung von 20 000 € für die zweite Edition des Festival im Jahr 2016 und eine Förderung von 10 000 € für die dritte Edition im Jahr 2018, unter der Bedingung, dass vor jeder Edition ein detaillierter, ausgeglichener Kostenplan vorgelegt wird.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

☒ Accord	☒ Zustimmung
☐ Refus	☐ Ablehnung
☐ Résolution modifiée	☐ Abweichender Beschluss

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 6 février 2014 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le

13 MARS 2014



Budget prévisionnel Oblick | 1e édition (2014)

CHARGES	Montant en euros TTC
60- Achats	5 500
6064- Fournitures administratives	1 000
6068- Autres matières et fournitures	1 000
6068- Autres matières scénographie	3 000
6068- Achats de matériel pédagogique	500
61- Services extérieurs	29 000
611- Travaux de labo (tirages photos)	10 000
613- Locations de matériel (projections plein air)	15 000
616- Assurances	2 000
617- Traduction et interprétariat	2 000
62- Autres services extérieurs	111 500
6226- Graphisme	5 000
6236- Imprimés (affiches, programmes et cartons d'invitation)	12 500
6240- Transport d'œuvres	5 000
6240- Régie technique (montage/démontage + cimaises)	50 000
6240- Régie technique (éclairage)	5 000
6240- Régie technique (mise au normes ERP)	3 000
6240- Régie technique (vidéo projections)	10 000
6251- Déplacements (artistes & public)	6 000
6257- Réception (artistes & public)	4 000
6256- Frais de mission (organisateurs & partenaires)	1 000
6256- Hébergement (artistes & intervenants)	5 000

PRODUITS	Montant en euros TTC
70- Ventes	1 500
Appel à candidatures Prix Oblick	1 500
74- Subventions	160 500
Fondation Pro Helvetia	40 000
Eurodistrict Strasbourg-Ortenau	40 000
Ville de Strasbourg - service Culture	27 500
Région Alsace	25 000
DRAC Alsace	10 000
Conseil Général du Bas-Rhin	5 000
Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ)	4 000
Institut Français	4 000
Ville de Schiltigheim	3 000
Consulat général de Suisse	1 000
Société des Auteurs, des arts visuels et de l'Image Fixe (SAIF)	1 000
75- Autres produits de gestion courante	20 000
Mécénat d'entreprise	5 000
Crédit Agricole Alsace Vosges	15 000
Valorisation du personnel	14 100
La Chambre	12 000
Kunstschule Offenbourg	2 100

Budget prévisionnel Oblick | 1e édition (2014)

CHARGES	Montant en euros TTC
6263- Affranchissements	2 000
6265- Téléphone et internet	1 000
6280- Prestation informatique	2 000
64- Charges de personnel	34 100
641 - Charges de personnel La Chambre	27 000
641- Charges de personnel Kunstschule Offenburg	2 100
648 - Vacataires (gardes exposition, animateurs médiation)	5 000
65- Autres charges de gestion courante	16 000
6516- Droits d'auteur artistes exposés	12 000
6516- Coordination partenaires (gute aussichten, Oslo 8)	4 000
TOTAL DES CHARGES	196 100
80- Emploi des contributions volontaires en nature	70 000
861- Mise à disposition de salles	40 000
862- Réceptions	4 000
862- Imprimés	2 000
864- Mise à disposition de personnel	24 000
TOTAL DES CHARGES	266 100

PRODUITS	Montant en euros TTC
TOTAL DES PRODUITS	196 100
80- Contributions volontaires en nature	70 000
861- Mise à disposition de salles	40 000
862- Réceptions	4 000
862- Imprimés	2 000
864- Mise à disposition de personnel	24 000
TOTAL DES PRODUITS	266 100

Budget prévisionnel Oblick | 2e édition (2016)

CHARGES	Montant en euros TTC
60- Achats	9 000
6064- Fournitures administratives	2 000
6068- Autres matières et fournitures	2 000
6068- Autres matières scénographie	3 000
6068- Achats de matériel pédagogique	2 000
61- Services extérieurs	49 000
611- Travaux de labo (tirages photos)	20 000
613- Locations de matériel (projections, plein air)	25 000
616- Assurances	2 000
617- Traduction et interprétariat	2 000
62- Autres services extérieurs	119 000
6226- Graphisme	7 000
6236- Imprimés (affiches, programmes et cartons d'invitation)	15 000
6240- Transport d'œuvres	6 000
6240- Régie technique (montage/démontage + cimaises)	50 000
6240- Régie technique (éclairage)	5 000
6240- Régie technique (mise au normes ERP)	3 000
6240- Régie technique (vidéo projections)	10 000
6251- Déplacements (artistes & public)	8 000
6257- Réception (artistes & public)	4 000
6256- Frais de mission (organismes & partenaires)	1 000
6256- Hébergement (artistes & intervenants)	5 000

PRODUITS	Montant en euros TTC
70- Ventes	3 000
Appel à candidatures Prix Oblick	3 000
74- Subventions	210 000
Subvention européenne Europe Créative	120 000
Eurodistrict Strasbourg-Ortenau	20 000
Ville de Strasbourg - service Culture	20 000
Ville d'Offenburg	10 000
Région Alsace	20 000
DRAC Alsace	10 000
Land Bade-Wurtemberg	5 000
Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ)	2 000
Société des Auteurs, des arts visuels et de l'Image Fixe (SAIF)	2 000
Consulat général de Suisse	1 000
75- Autres produits de gestion courante	45 000
Mécénat d'entreprises françaises	20 000
Crédit Agricole Alsace Vosges	10 000
Mécénat d'entreprises allemandes	15 000
Valorisation du personnel	9 100
La Chambre	7 000
Kunstschule Offenburg	2 100

Budget prévisionnel Oblick | 2e édition (2016)

CHARGES	Montant en euros TTC
6263- Affranchissements	2 000
6265- Téléphone et internet	1 000
6280- Prestation informatique	2 000
64- Charges de personnel	65 100
641 - Charges de personnel La Chambre	54 000
641- Charges de personnel Kunstschule Offenburg	3 100
648 - Autres charges de personnel (vacataires)	8 000
65- Autres charges de gestion courante	25 000
6516- Droits d'auteur artistes exposés	20 000
6516- Coordination partenaires	5 000
TOTAL DES CHARGES	267 100
80- Emploi des contributions volontaires en nature	70 000
861- Mise à disposition de salles	40 000
862- Réceptions	4 000
862- Imprimés	2 000
864- Mise à disposition de personnel	24 000
TOTAL DES CHARGES	337 100

PRODUITS	Montant en euros TTC
TOTAL DES PRODUITS	267 100
80- Contributions volontaires en nature	70 000
861- Mise à disposition de salles	40 000
862- Réceptions	4 000
862- Imprimés	2 000
864- Mise à disposition de personnel	24 000
TOTAL DES PRODUITS	337 100

Budget prévisionnel Oblick | 3e édition (2018)

CHARGES	Montant en euros TTC
60- Achats	9 000
6064- Fournitures administratives	2 000
6068- Autres matières et fournitures	2 000
6068- Autres matières scénographie	3 000
6068- Achats de matériel pédagogique	2 000
61- Services extérieurs	49 000
611- Travaux de labo (tirages photos)	20 000
613- Locations de matériel (projections plein air)	25 000
616- Assurances	2 000
617- Traduction et interprétariat	2 000
62- Autres services extérieurs	119 000
6226- Graphisme	7 000
6236- Imprimés (affiches, programmes et cartons d'invitation)	15 000
6240- Transport d'œuvres	6 000
6240- Régie technique (montage/démontage + cimaises)	50 000
6240- Régie technique (éclairage)	5 000
6240- Régie technique (mise au normes ERP)	3 000
6240- Régie technique (vidéo projections)	10 000
6251- Déplacements (artistes & public)	8 000
6257- Réception (artistes & public)	4 000
6256- Frais de mission (organisateur & partenaires)	1 000
6256- Hébergement (artistes & intervenants)	5 000

PRODUITS	Montant en euros TTC
70- Ventes	3 000
Appel à candidatures Prix Oblick	3 000
74- Subventions	200 000
Subvention européenne Europe Créative	120 000
Eurodistrict Strasbourg-Ortenau	10 000
Ville de Strasbourg - service Culture	20 000
Ville d'Offenburg	10 000
Région Alsace	20 000
DRAC Alsace	10 000
Land Bade-Wurtemberg	5 000
Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ)	2 000
Société des Auteurs, des arts visuels et de l'Image Fixe (SAIF)	2 000
Consulat général de Suisse	1 000
75- Autres produits de gestion courante	55 000
Mécénat d'entreprises françaises	25 000
Crédit Agricole Alsace Vosges	10 000
Mécénat d'entreprises allemandes	20 000
Valorisation du personnel	9 100
La Chambre	7 000
Kunstschule Offenburg	2 100

Budget prévisionnel Oblick | 3e édition (2018)

CHARGES	Montant en euros TTC
6263- Affranchissements	2 000
6265- Téléphone et internet	1 000
6280- Prestation informatique	2 000
64- Charges de personnel	65 100
641 - Charges de personnel La Chambre	54 000
641- Charges de personnel Kunstschule Offenburg	3 100
648 - Autres charges de personnel (vacataires)	8 000
65- Autres charges de gestion courante	25 000
6516- Droits d'auteur artistes exposés	20 000
6516- Coordination partenaires	5 000
TOTAL DES CHARGES	267 100
80- Emploi des contributions volontaires en nature	70 000
861- Mise à disposition de salles	40 000
862- Réceptions	4 000
862- Imprimés	2 000
864- Mise à disposition de personnel	24 000
TOTAL DES CHARGES	337 100

PRODUITS	Montant en euros TTC
TOTAL DES PRODUITS	267 100
80- Contributions volontaires en nature	70 000
861- Mise à disposition de salles	40 000
862- Réceptions	4 000
862- Imprimés	2 000
864- Mise à disposition de personnel	24 000
TOTAL DES PRODUITS	337 100

Document de séance n°2/4.8/2014
Vorlage Nr. 2/4.8/2014

Séance du Conseil de l'Eurodistrict Ratssitzung des Eurodistrikts 2 / 2014	Date de la séance / Sitzungstag 06.02.2014
Dossier suivi par / Projektbeauftragte Verena KIRCHNER	

Point n° 4.8 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 4.8 der Tagesordnung

Objet : ESTES - Travail social au-delà des frontières / Betreff: ESTES - Soziale Arbeit über Grenzen hinweg

I. Rapport / Sachverhalt:

Description du projet

Le projet a pour but d'encourager la coopération transfrontalière dans le travail social dans les domaines suivants :

- 1) Protection de l'enfance
- 2) Mobilité professionnelle dans le travail avec les personnes handicapées
- 3) Développement social local

Entre autres, les résultats suivants sont attendus :

- (1) *Dans le domaine „protection de l'enfance“ :*
 - Création d'un dictionnaire franco-allemand des termes techniques
 - Création d'un vade-mecum facilitant la gestion des situations franco-allemandes
- (2) *Dans le domaine „mobilité professionnelle dans le travail avec les handicapés“ :*
 - Mise en place de l'accord d'apprentissage transfrontalier par des accords entre les écoles et les employeurs
 - Travail préparatoire à la reconnaissance mutuelle des diplômes
- (3) *Dans le domaine „Développement social local“ :*
 - Connaissance du système voisin et de ses établissements
 - Echanges de bonnes pratiques

Afin d'atteindre ces résultats, des groupes d'experts seront institués entre mars 2014 et juin 2015. Chaque groupe présentera ses résultats au public professionnel lors d'un séminaire de clôture.

Beschreibung des Projekts

Ziel des Projekts ist die Förderung der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit in der Sozialen Arbeit in folgenden Bereichen:

- 1) Kinderschutz
- 2) Berufliche Mobilität in der Arbeit mit Behinderten
- 3) Lokale soziale Entwicklung.

Unter anderem sollen dabei folgende Ergebnisse erreicht werden:

- (1) *Im Bereich „Kinderschutz“:*
 - Erstellung eines deutsch-französischen Lexikons mit Fachbegriffen
 - Erstellung eines Handbuchs mit Lösungsansätzen für grenzüberschreitende Fälle
- (2) *Im Bereich „Berufliche Mobilität in der Arbeit mit Behinderten“*
 - Umsetzung des Rahmenabkommens zur grenzüberschreitenden Berufsausbildung durch Vereinbarung zwischen Schulen und Arbeitgebern
 - Vorbereitung zur gegenseitigen Anerkennung von Diplomen
- (3) *Im Bereich „Lokale soziale Entwicklung“*
 - Kenntnis des Nachbarsystems und der dortigen Einrichtungen,
 - Best-Practice-Austausch

Zur Umsetzung der angestrebten Ergebnisse werden zwischen März 2014 und Juni 2015 Arbeitsgruppen gebildet, deren Ergebnisse jeweils in einem Abschlussseminar der Fachöffentlichkeit vorgestellt werden.

Les groupes d'experts se focaliseront sur l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, lieu de domiciliation d'une grande partie des participants prévus.

Un projet précédent porté par l'ESTES et intitulé « Ateliers franco-allemands – Perspectives comparatives du travail social en France et en Allemagne » (2011/2012) a été subventionné par l'Eurodistrict à hauteur de 11.480 € (budget global de 27.510 €). Ce projet a suscité un grand intérêt parmi le public professionnel. Il va aboutir à la publication d'un ouvrage préfacé par l'Eurodistrict et intitulé « Les controverses du travail social - Perspective comparative France – Allemagne »

Partenariat transfrontalier

L'Ecole Supérieure en Travail Educatif et Social (ESTES) est le porteur du projet. Parmi les partenaires se trouvent la Katholische Hochschule Freiburg, la Evangelische Hochschule Freiburg, la Fachschule Kork ainsi que la Fachhochschule Nordwestschweiz Basel. Dans le cadre du réseau RECOS (Confédération des Ecoles Supérieures en Travail Social de la Regio), les écoles sont actives dont la coopération transfrontalière depuis 20 ans.

Plus-value transfrontalière et impact positif

La plus-value transfrontalière du projet réside dans les résultats suivants escomptés (cf. ci-dessus) qui permettront :

- 1) une meilleure prise en charge des usagers du secteur médico-social
- 2) un renforcement de la mobilité transfrontalière des étudiants et des professionnels

Caractère innovateur et pérennité

Le projet vise à initier une dynamique transfrontalière dans le domaine du travail social en impliquant un public plus large que les étudiants et enseignants. Les résultats envisagés du projet (cf. ci-dessus) ont un impact durable.

Bilinguisme

Les participants des groupes d'experts travailleront de manière bilingue. Les séminaires de clôture destinés à un public professionnel bénéficieront d'une traduction

Der Fokus der Arbeitsgruppen liegt auf dem Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau, aus dem der Großteil der geplanten Teilnehmer kommt.

Das Vorgängerprojekt „Deutsch-französische Workshops – Vergleichender Überblick über die Sozialarbeit in Frankreich und Deutschland“ wurde 2011/2012 vom Eurodistrikt mit 11.480€ (Gesamtbudget 27.510€) gefördert. Dieses Projekt wurde vom Fachpublikum mit großem Interesse angenommen. Es wird mit der Veröffentlichung des Fachbuchs „Les controverses du travail social - Perspective comparative France – Allemagne“ abschließen, dessen Vorwort vom Eurodistrikt verfasst wurde.

Grenzüberschreitende Partnerschaft

Träger des Projekts ist die „Ecole Supérieure en Travail Educatif et Social“ (Hochschule für Erziehungs- und Sozialarbeit, ESTES). Projektpartner sind u.a. die KH Freiburg, die EH Freiburg, die Fachschule für Heilerziehungspflege Kork sowie die FH Nordwestschweiz Basel. Im Rahmen des Netzwerks RECOS (Konföderation der Fachhochschulen des Sozialwesens in der Regio) sind die Schulen seit rund 20 Jahren in der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit aktiv.

Grenzüberschreitender Mehrwert und positive Auswirkungen

Der Mehrwert des Projekts und seine positiven Auswirkungen liegen in den angestrebten Ergebnissen (s.o.), die

- 1) eine bessere Betreuung der Nutzer des psychosozialen Bereichs gewährleisten;
- 2) die grenzüberschreitende Mobilität von Studierenden und Fachleuten erhöhen.

Innovativer Charakter und Fortbestand

Das Projekt soll eine grenzüberschreitende Dynamik im Bereich der sozialen Arbeit initiieren und dabei über das Publikum von Studierenden und Lehrenden hinausgehen. Die angestrebten Ergebnisse des Projekts (s.o.) wirken nachhaltig.

Zweisprachigkeit

In den Expertengruppen wird zweisprachig gearbeitet. Die Auswertungsseminare machen die Erkenntnisse durch Simultanübersetzung einem breiten Fachpublikum zugänglich.

simultanée.

La subvention sollicitée

L'ESTES sollicite une subvention de 11.000 € auprès de l'Eurodistrict pour le projet dont le budget global s'élève à 33.450 € (un budget détaillé se trouve en annexe).

Die beantragte Förderung

Die ESTES beantragt eine Eurodistrikt-Förderung in Höhe von 11.000 € bei einem Gesamtbudget von 33.450 € (eine detaillierte Kostenaufstellung befindet sich im Anhang).

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

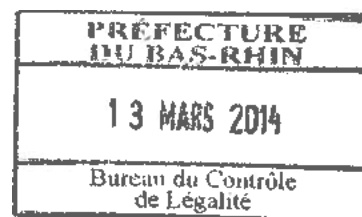
Le Conseil de l'Eurodistrict se rejouit de la poursuite de la coopération dans le domaine du travail social et octroie une subvention de 11.000 € au porteur de projet ESTES pour la mise en œuvre du projet « Inscrire le travail social dans une dimension transfrontalière ».

Der Rat des Eurodistrikts freut sich über die Fortführung der Kooperation im Bereich der sozialen Arbeit und gewährt dem Projektträger ESTES eine Förderung in Höhe von 11.000 € zur Durchführung des Projekts „Grenzüberschreitende Entwicklung sozialer Arbeit“.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

☒ Accord	☒ Zustimmung
☐ Refus	☐ Ablehnung
☐ Résolution modifiée	☐ Abweichender Beschluss

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 6 février 2014 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le **13 MARS 2014**



TOP 4.8 Objet : ESTES - Travail social au-delà des frontières / Betreff: ESTES - Soziale Arbeit über Grenzen hinweg

RECETTES/EINNAHMEN		Montant / Betrag (€)
Partenaires français/ französischer Partner		
Région Alsace		3.000
Conseil Général		3.000
ESTES		3.350
Total recettes partenaires français / Gesamteinnahmen französischer Partner		9.350
Partenaires allemands/ deutsche Partner		
Katholische Hochschule Freiburg		1.000
Evangelische Hochschule Freiburg		700
Fachschule Kork		700
Total recettes partenaires allemands / Gesamteinnahmen deutscher Partner		2.400
Autres partenaires		
Fachhochschule Nordwestschweiz		1.000
Conférence du Rhin supérieur		4.000
Fondation Entente Franco-Allemande		3.700
Participants (participation au repas)		2.000
Total recettes autres partenaires/ Gesamteinnahmen anderer Partner		10.700
Subvention Eurodistrict/Eurodistriktsförderung (max 50%)		11.000
TOTAL REGETTES/GESAMTEINNAHMEN		33.450

DEPENSES / AUSGABEN		
Frais de location de salles / Kosten für Raummieten		1700
Honoraires des référents/ Honorare für Referenten		3000
Frais de coordination et de préparation (15 rencontres, 3 séminaires, 3 excursions) / Kosten für Koordination und Vorbereitung (15 Treffen, 3 Seminare, 3 Exkursionen)		11685
Frais d'animation bilingue / Kosten für zweisprachige Moderation		3000
Frais de traduction et d'interprétation / Dolmetsch- und Übersetzungskosten		4500
Frais de déplacement, hébergement / Reise- und Übernachtungskosten		3540
Frais de restauration / Catering und Bewirtung		3850
Frais de publication du vademécum/ Publikationskosten Handbuch		2175
TOTAL DEPENSES/ GESAMTAUSGABEN		33.450

Document de séance n°2/4.10/2014
Vorlage Nr.2/4.10/2014

Séance du Comité de sélection des microprojets de l'Eurodistrict – Conseil de l'Eurodistrict Auswahlausschuss für Mikroprojekte des Eurodistrikts - Ratssitzung des Eurodistrikts 2 / 2014	Date de la séance / Sitzungstag 06.02.2014
Dossier suivi par / Projektbeauftragte Chloé MAKSOUDIAN	

Point n° 4.10 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 4.10 der Tagesordnung

Objet / Betreff: Microprojet 2014-5 Universal Dancers - Festival international de danse Hip-Hop Offenburg-Strasbourg / *Mikroprojekt 2014-5 Universal Dancers - Internationales Hip-Hop Dance Festival Offenburg-Strasbourg*

I. Rapport / Sachverhalt:

1. Description du microprojet

L'objectif et les actions envisagées

La compagnie strasbourgeoise Mistral-Est et le Kulturbüro Offenburg souhaitent organiser un festival transfrontalier de danse Hip-Hop ouvert aux amateurs au printemps 2014. L'association Universal Dancers Offenburg a été fondée spécialement pour mettre en œuvre le projet.

Le festival doit d'une part stimuler l'échange entre les amateurs de danse Hip-Hop dans la région du Rhin Supérieur et plus particulièrement de l'Eurodistrict et d'autre part faire découvrir au plus grand nombre la culture Hip-Hop à travers le prisme de la danse. L'événement doit également représenter un tremplin pour de jeunes talents de l'Eurodistrict puisque les participants seront notés par un jury composé de professionnels et puisqu'ils pourront participer à des ateliers animés par ces mêmes professionnels.

Enfin, le festival valorisera l'Eurodistrict au niveau européen et international grâce à la qualité de représentations proposées en parallèle de la compétition par des leaders

1. Beschreibung des Mikroprojekts

Das Ziel und die vorgesehenen Maßnahmen

Die Straßburger Gesellschaft Mistral-Est und das Kulturbüro Offenburg wollen im Frühling 2014 ein grenzüberschreitendes Hip-Hop Amateur-Tanz-Festival organisieren. Der Verein Universal Dancers Offenburg wurde extra zur Umsetzung dieses Projekts gegründet.

Das Festival soll zum einen den Austausch unter Hip-Hop Amateurtänzern am Oberrhein und insbesondere im Eurodistrikt stärken, zum andern soll er die Hip-Hop Kultur über das Medium Tanz einem möglichst großen Publikum nahe bringen. Die Veranstaltung soll außerdem ein Sprungbrett für junge Talente aus dem Eurodistrikt sein, da die Teilnehmer von einer professionellen Jury bewertet werden und sie obendrein an Workshops teilnehmen können, die von eben jenen professionellen Jurymitgliedern geleitet werden.

Außerdem zieht das Festival die europäische und internationale Aufmerksamkeit auf den Eurodistrikt, da parallel zum Wettbewerb hochkarätige Auftritte von führenden Mitgliedern der deutschen und französischen Hip-Hop-

de la scène Hip-Hop des deux pays voisins.

Ce festival transfrontalier est né de la fusion de deux événements se tenant à Strasbourg depuis 2009 et à Offenburg depuis deux ans. Il est destiné à se dérouler tous les ans et à devenir un rendez-vous incontournable de la scène Hip-Hop.

L'édition 2014 se déroulera comme suit : les qualifications auront lieu à Offenburg (Reithalle) les vendredi 4 et samedi 5 avril 2014 et la finale à Strasbourg (Palais des Congrès) le samedi 3 mai 2014. Les qualifications seront accessibles à toute personne amateur (inscription payante de 8 € maximum) et compteront une centaine de participants. Les qualifications et la finale seront ouvertes au public (entrée payante de 8 € maximum pour les qualifications et de 20 € maximum pour la finale) et devraient attirer respectivement 1 000 et 2 000 spectateurs.

La période de réalisation

La période de réalisation du microprojet est comprise entre le 8 février et le 30 septembre 2014.

Le budget

Les coûts totaux du microprojet s'élèvent à 80 000 €. La subvention FEDER (Fonds européen de développement régional) maximale est de 30 625 €, soit 50 % des dépenses éligibles.

Le microprojet représente une partie d'un projet global de 114 208 €, qui comprend, en plus du microprojet, des dépenses non éligibles dans le cadre du programme INTERREG (15 850 €) et des dépenses éligibles (18 358 €) mais qui dépassent le plafond d'un microprojet.

La Ville de Strasbourg a voté une subvention de 47 500 € au profit du porteur de projet en Conseil municipal du 16 décembre 2013, dont 39 500 € sont alloués au présent projet.

Les dépenses non éligibles seront couvertes par une partie des recettes propres (perçues au travers des frais de participation, de la billetterie et des ventes de boisson).

Les dépenses dépassant le plafond d'un microprojet seront couvertes par une partie de

Szene geplant sind.

Dieses grenzüberschreitende Festival ging aus der Fusion einer Straßburger Veranstaltung (die seit 2009 stattfindet) und einer Offenerberger Veranstaltung (die seit zwei Jahre existiert) hervor. Universal Dancers soll jedes Jahr stattfinden und ein Highlight im Jahresrhythmus der Hip-Hop Szene werden.

Folgender Ablauf ist für die Edition 2014 vorgesehen:

Die Qualifikationen finden am Freitag, den 4. und Samstag, den 5. April 2014 in der Reithalle Offenburg statt, das Finale am Samstag, den 3. Mai 2014 im Palais de Congrès in Straßburg. Die Qualifikationen stehen allen Amateuren offen (Anmeldegebühr maximal 8 €), etwa 100 Personen werden daran teilnehmen. Qualifikation und Finale sind öffentlich (Eintritt für Qualifikationen maximal 8 €, für Finale maximal 20 €) und sollten etwa 1.000 respektive 2.000 Zuschauer anlocken.

Der Realisierungszeitraum

Der Umsetzungszeitraum des Projektes beginnt am 8. Februar 2014 und endet am 30. September 2014.

Der Kostenplan

Die Gesamtkosten des Mikroprojekts belaufen sich auf 80 000 €. Die EFRE-Förderung (Europäischer Fonds für regionale Entwicklung) wird sich auf maximal 30 625 € belaufen, was 50 % der förderfähigen Kosten des Mikroprojekts entspricht.

Das Mikroprojekt ist Teil eines Gesamtprojekts mit Budget von 114 208 €. In diesem Gesamtprojekt sind, zusätzlich zu dem Mikroprojekt, Kosten enthalten, die im Rahmen des INTERREG-Programms nicht förderfähig sind (15 850 €), sowie theoretisch förderfähige Kosten (18 358 €), die jedoch die Obergrenze eines Mikroprojekts überschreiten.

Die Stadt Straßburg hat dem Projektträger am 16. Dezember 2013 eine Förderung in Höhe von 47 500 € bewilligt. Davon sind 39 500 € für das derzeitige Projekt bestimmt.

Die nicht förderfähigen Ausgaben sollen mit einem Teil der eigenen Einnahmen (durch die Teilnahmegebühren, das Eintrittsgeld und den Getränkeverkauf) gedeckt werden.

Die Ausgaben, die die Obergrenze eines Mikroprojekts überschreiten, sollen mit einem

la subvention de la Ville de Strasbourg.

Teil der Förderung der Stadt Straßburg gedeckt werden.

2. Analyse du microprojet

Il s'agit du premier projet commun organisé par la Compagnie Mistral-Est et par le Kulturbüro.

Le festival doit représenter un événement de qualité au sein de l'Eurodistrict. Sa visibilité à l'échelle européenne devrait participer à la valorisation de l'Eurodistrict.

2. Analyse des Mikroprojekts

Es handelt sich um das erste gemeinsam organisierte Projekt der Gesellschaft Mistral-Est und des Kulturbüros.

Das Festival soll eine qualitative Veranstaltung im Eurodistrikt sein. Seine europaweite Sichtbarkeit soll zur Valorisierung des Eurodistrikts beitragen.

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

Le Comité de sélection des microprojets de l'Eurodistrict valide le microprojet « Universal Dancers - Festival international de danse Hip-Hop Offenburg-Strasbourg ».

Der Auswahlausschuss für die Mikroprojekte des Eurodistrikts beschließt die Durchführung des Mikroprojekts „Universal Dancers - Internationales Hip-Hop Dance Festival Offenburg-Strasbourg“.

Le Conseil de l'Eurodistrict donne son accord pour le versement d'une subvention FEDER de maximum 30 625 €. Le Président est habilité à signer la convention de coopération avec les partenaires cités précédemment.

Der Eurodistriktrat genehmigt die Auszahlung einer EFRE-Förderung in Höhe von maximal 30 625 €. Der Präsident ist ermächtigt, die Vereinbarung mit den oben zitierten Partnern zu unterzeichnen.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

☒ Accord

☐ Refus

☐ Résolution modifiée

☒ Zustimmung

☐ Ablehnung

☐ Abweichender Beschluss

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 6 février 2014 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage en l'Eurodistrict le

13 MARS 2014

PRÉFECTURE
DU BAS-RHIN

13 MARS 2014

Bureau du Contrôle
de Légalité

TOP 4.10 Microprojet 2014-5 Universal Dancers / Mikroprojekt 2014-5 Universal Dancers

DEPENSES / AUSGABEN	
Prestations de services / Dienstleistungen	26 108 €
Cameraman (Vidéo) / Kameramann (Video)	2 600 €
Sécurité supplémentaire (hors PMC) / Zusätzliche Sicherheitsmaßnahmen zu PMC	3 300 €
Secouristes supplémentaire (hors PMC) / Zusätzliche Sanitäter zu PMC	238 €
Rémunération intervenants (jury) / Vergütung Betreuer (Jury)	4 750 €
Rémunération intervenants (workshops)/Vergütung Betreuer (Workshops)	2 200 €
Rémunération des personnels (régisseur général, lumière, chargé événementiel) avec charges sociales / Vergütung Personal (Regie, Licht, Koordinator) mit Sozialabgaben	5 950 €
Régisseur (suivi du montage, de l'exploitation et du démontage) / Regie (Betreuung Aufbau, Nutzung und Abbau)	1 680 €
Techniciens structure (montage, démontage) / Technik (Aufbau, Abbau)	970 €
Equipe personnel lumière (picker lumière, techniciens lumière, assistant) / Team Lichttechnik (Piker Licht, Lichttechniker, Assistent)	2 590 €
Equipe son (1 technicien, 1 assistant) / Team Tontechnik (1 Techniker, 1 Assistent)	1 830 €
Frais de location ou d'achat de matériel / Kosten für Materialanmietung oder -kauf	11 030 €
Achats matières et fournitures / Materialankauf	3 500 €
Location matériel (frais techniques) / Anmietung Material (Kosten für Technik)	7 530 €
Locations (PMC Stras/ Reithalle OG) / Anmietung (PMC Stras/Reithalle OG)	16 942 €
Location espace / Raummiete	14 322 €
Sécurité / Sicherheit	1 120 €
Secouristes et piquet incendie / Sanitäter und Brandwache	1 300 €
Nettoyage / Reinigung	200 €
Prix vainqueurs finale / Preisgeld Finalgewinner	4 500 €
Publicité, publication / Werbung und Veröffentlichungen	7 100 €
Déplacement intervenants (jury et workshop) / Reisekosten Betreuer (Jury und Workshops)	1 700 €
Hébergement intervenants/ Unterkunft Betreuer	3 650 €
Restauration intervenants / Verköstigung Betreuer	1 230 €
Impôts et taxes SACEM / Steuern SACEM (->GEMA)	3 300 €
Valorisation bénévolat / Bewertung ehrenamtlicher Tätigkeiten	4 440 €
TOTAL DEPENSES / GESAMTAUSGABEN	80 000 €

RECETTES / EINNAHMEN	
Porteur de projet / Projektträger	Montant / Betrag (€)
Association Mistral-Est / Verein Mistral-Est	4 000 €
Partenaires cofinanceurs / Kofinanzierungspartner	
Kulturbüro Offenburg	1 439 €
Trägerverein Universal Dancers Offenburg	365 €
Ville de Strasbourg	24 821 €
Recettes propres / Eigene Einnahmen	18 750 €
Subvention FEDER/ EFRE- Förderung (max 50%)	30 625 €
Total des recettes / Gesamteinnahmen	80 000 €

Document de séance n°2/4.11/2014
Vorlage Nr./4.11/2014

Séance du Comité de sélection des microprojets de l'Eurodistrict – Conseil de l'Eurodistrict Auswahlausschuss für Mikroprojekte des Eurodistrikts - Ratssitzung des Eurodistrikts 2 / 2014	Date de la séance / Sitzungstag 06.02.2014
Dossier suivi par/ Projektbeauftragte Chloé MAKSOUDIAN	

Point n°4.11 de l'ordre du jour / Punkt Nr.4.11 der Tagesordnung

Objet / Betreff: Microprojet 2014-6 Tour Eurodistrikt / Mikroprojekt 2014-6 Tour Eurodistrikt

I. Rapport / Sachverhalt:

1. Description du microprojet

L'objectif et les actions envisagées

Après une première édition en 2013, Les Randonneurs de Strasbourg et la Kehler Turnerschaft souhaitent organiser le dimanche 25 mai 2014 de 7h à 18h une nouvelle journée de randonnée cycliste visant à promouvoir la pratique du vélo auprès du grand public.

Cinq parcours compris entre 25 km et 120 km au départ du Jardin des Deux rives (rive strasbourgeoise) seront proposés et sillonneront pour la plupart l'Ortenau.

Les cyclistes pourront s'inscrire individuellement ou en groupes (pouvant être binationaux). Un classement sera établi en fonction du nombre de kilomètres parcourus par chaque groupe. Ce défi devrait encourager la participation de familles. Entre 1 000 et 1 200 participants sont attendus.

Les inscriptions seront payantes et à hauteur de 4 € pour les non licenciés et de 2 € pour les licenciés. Elles seront gratuites pour les enfants.

1. Beschreibung des Mikroprojekts

Ziel und vorgesehene Maßnahmen

Nach einer ersten Edition 2013 wollen die Randonneurs de Strasbourg und die Kehler Turnerschaft am 25. Mai 2014 von 7.00 bis 18.00 Uhr erneut einen Radtour-Tag organisieren, um die Vorzüge des Radfahrens in der Öffentlichkeit zu bewerben.

Fünf Strecken zwischen 25 und 120 km sollen angeboten werden; alle beginnen im Garten der Zwei Ufer (Straßburger Seite) und führen zumeist durch die Ortenau.

Die Radfahrer werden sich individuell oder in Gruppen anmelden können (binationale Gruppen möglich). Eine Rangliste wird nach Anzahl der gefahrenen Kilometer pro Gruppe erstellt, wodurch die Teilnahme von Familien verstärkt werden soll. Es werden zwischen 1 000 und 1 200 Teilnehmer erwartet.

Anmeldungen werden 4 € für Amateurfahrer und 2 € für Lizenzfahrer kosten. Für Kinder wird die Anmeldung kostenlos sein.

L'aspect novateur de cette nouvelle édition réside dans l'animation d'ateliers d'autoréparation de vélos par l'association strasbourgeoise Vélostation, en coopération avec un vélociste de Kehl et une association de Freiburg en Brisgau. De plus, des panneaux bilingues permettront aux coureurs de découvrir le patrimoine culturel et historique des villages et des lieux traversés.

Les participants pourront se restaurer dans une atmosphère conviviale et participer à des jeux organisés par les partenaires tels qu'un quizz sur l'autoréparation de vélo et sur les lieux découverts tout au long du circuit.

L'événement, intitulé « Vélotour Eurodistrict » l'année dernière, a dû changer de nom en raison de la protection du nom « Velotour » par l'association éponyme qui organise des randonnées cyclistes grand public dans plusieurs villes françaises.

La période de réalisation

La période de réalisation du microprojet est comprise entre le 1^{er} mars et le 30 septembre 2014.

Le budget

Les coûts totaux du microprojet s'élèvent à 43 140 €. La subvention FEDER (Fonds européen de développement régional) maximale est de 18 570 €, soit 50 % des dépenses éligibles.

2. Analyse du microprojet

La participation financière de la Kehler Turnerschaft (KT) est plus importante cette année par rapport à celle de l'année dernière, puisque la bonne coopération des partenaires lors de la première édition a encouragé l'association à renforcer son engagement financier dans le projet.

Si cette participation reste bien inférieure à celle des Randonneurs de Strasbourg, l'implication de l'association dans l'organisation du microprojet est importante, notamment pour la gestion des aspects techniques de l'événement (tels que les démarches administratives auprès des autorités locales allemandes puisque la plus grande partie du parcours s'effectue sur le territoire allemand) ou pour l'encadrement de la manifestation.

Der innovative Aspekt der diesjährigen Edition besteht im Angebot von Fahrradwerkstätten, an denen man selbst sein Fahrrad reparieren kann, betreut vom Straßburger Verein Vélostation, in Kooperation mit einem Kehler Fahrradhändler und einem Freiburger Verein. Außerdem wird eine zweisprachige Beschilderung den Fahrern ermöglichen, das kulturelle und geschichtliche Erbe der Dörfer und Orte entlang der Strecke zu entdecken.

Die Teilnehmer werden sich in gemeinschaftlicher Atmosphäre stärken können und an verschiedenen, von den Partnern organisierten Spielen teilnehmen können; z. B. an einem Quizz über Fahrradreparaturen und über die während der Tour erkundeten Orte.

Die Veranstaltung des vergangenen Jahres, „Vélotour Eurodistrict“, musste ihren Namen ändern, weil der Name „Velotour“ durch einen gleichnamigen Verein geschützt ist, welcher öffentliche Fahrradtouren in mehreren französischen Städten organisiert.

Der Realisierungszeitraum

Der Umsetzungszeitraum des Projektes beginnt am 1. März 2014 und endet am 30. September 2014.

Der Kostenplan

Die Gesamtkosten des Projekts belaufen sich auf 43 140 €. Die EFRE-Förderung (Europäischer Fonds für regionale Entwicklung) wird sich auf maximal 18 570 € belaufen, was 50 % der förderfähigen Kosten entspricht.

2. Analyse des Mikroprojekts

Der finanzielle Beitrag der Kehler Turnerschaft (KT) hat gegenüber dem letzten Jahr zugenommen, hierzu wurde der Verein durch die gute Zusammenarbeit während der letzten Edition ermutigt.

Zwar bleibt der finanzielle Beitrag deutlich geringer als derjenige der Randonneurs de Strasbourg, allerdings beteiligt sich die Kehler Turnerschaft sehr stark an der Organisation des Mikroprojekts: In Bezug auf das Rahmenprogramm und insbesondere bezüglich technischer Aspekte der Veranstaltung, da der Verwaltungsaufwand mit den deutschen Gemeinden wesentlich höher ist, weil der größte Streckenteil sich auf deutschem Gebiet befindet.

De même, malgré sa faible participation financière au projet, l'association Vélostation est fortement impliquée dans l'organisation du projet puisqu'elle gère l'organisation des ateliers d'autoréparation.

L'Office des Sports de Strasbourg et l'Eurodistrict soutiendront les partenaires dans leurs actions de communication.

Selbiges gilt für den Verein Vélostation, der sich finanziell zwar kaum beteiligt, aber intensiv in die Projektorganisation eingebunden ist, da er die Reparatur-Workshops anleitet.

Das „Office des Sports Straßburg“ und der Eurodistrikt werden die Partner bei ihrer Öffentlichkeitsarbeit unterstützen.

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

Le Comité de sélection des microprojets de l'Eurodistrict valide le microprojet « Tour Eurodistrict ».

Le Conseil de l'Eurodistrict donne son accord pour le versement d'une subvention FEDER de maximum 18 570 €. Le Président est habilité à signer la convention de coopération avec les partenaires cités précédemment.

Der Auswahlausschuss für die Mikroprojekte des Eurodistrikts beschließt die Durchführung des Mikroprojekts „Tour Eurodistrikt“.

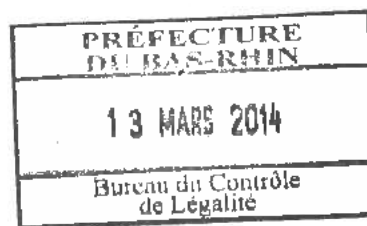
Der Eurodistrikt rat genehmigt die Auszahlung einer EFRE-Förderung in Höhe von maximal 18 570 €. Der Präsident ist ermächtigt, die Vereinbarung mit den oben zitierten Partnern zu unterzeichnen.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

☒ Accord	☒ Zustimmung
☐ Refus	☐ Ablehnung
☐ Résolution modifiée	☐ Abweichender Beschluss

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 6 février 2014 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le

13 MARS 2014



TOP 4.11 Microprojet 2014-6 « Tour Eurodistrikt » / Mikroprojekt 2014-6 « Tour Eurodistrikt »

Porteur du microprojet : Association Les Randonneurs de Strasbourg / Projektträger : Verein Les Randonneurs de Strasbourg
 Personne contact : Philippe ZINK, Président de l'association / Kontaktperson : Philippe ZINK, Vorsitzende des Vereins

RECETTES / EINNAHMEN	
Les Randonneurs de Strasbourg	13 275 €
Kehler Turnerschaft 1845 e.V.	4 670 €
Vélostation	625 €
Recettes propres du projet / Eigene Einnahmen des Projekts	6 000 €
Subvention FEDER/ EFRE- Förderung (max. 50%)	18 570 €
Total des recettes / Gesamteinnahmen	43 140 €

DEPENSES/ AUSGABEN	
Location et achat de matériel / Materialanmietung und –ankauf	18 260 €
- Installation site Jardin Deux Rives / Installation Gelände Garten 2 Ufer	- 8 000 €
- Aménagement complémentaires du site / Ergänzende Installationen	- 1 310 €
- Moyens transport / Verkehrsmittel	- 1 400 €
- Récompenses / Preise für die Sieger	- 750 €
- Frais d'approvisionnement / Versorgung	- 4 100 €
- Equipement bénévoles / Ausrüstung für ehrenamtliche Mitarbeiter	- 700 €
- Signalisation du parcours / Beschilderung der Strecken	- 2 000 €
Communication / Öffentlichkeitsarbeit	4 920 €
Valorisation bénévolat / Vergütung ehrenamtlicher Tätigkeiten	12 360 €
Repas bénévoles / Essen ehrenamtliche Mitarbeiter	1 500 €
Gardiennage / Wachdienst	1 200 €
Animation musicale / Musikalische Animation	1 200 €
Transport tables / Tischtransport	700 €
Traiteur tartes flambées / Catering Flammkuchen	700 €
Sécurité et secourisme / Sicherheit und Rettungsdienst	1 900 €
Assurance / Versicherung	400 €
Total des dépenses / Gesamtausgaben	43 140 €